AMIS DU VEXIN FRANÇAIS

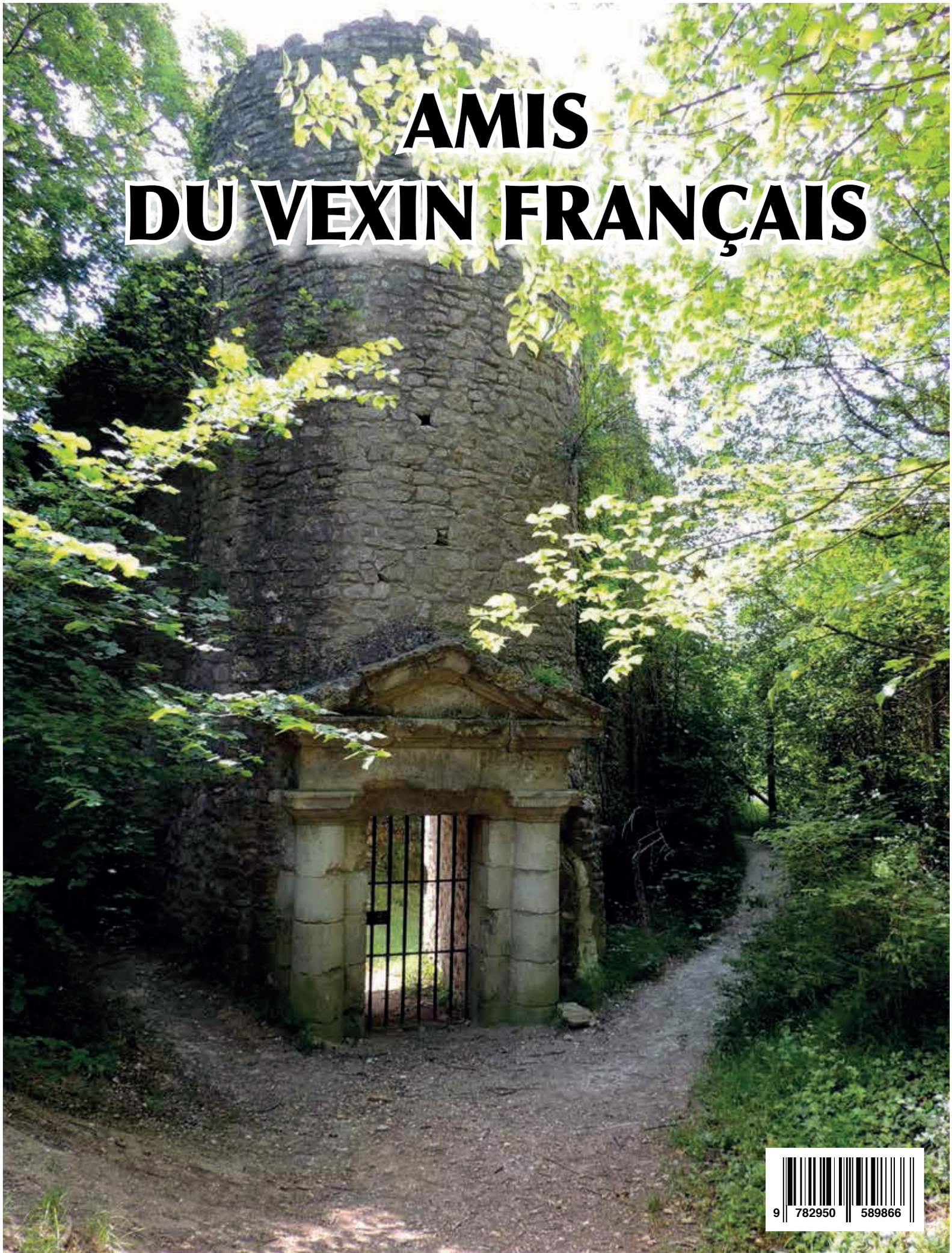

9 782950 589866

Semestriel 10 €

N° 68 - Février 2013

ASSOCIATION DES AMIS DU VEXIN FRANCAIS

Membres fondateurs disparus :
Adolphe Chauvin,
Yves de Kerveguen,
Jacques Sirat,
Roland Vasseur,
Jacques Dupâquier

Président d'honneur :
Jean-Philippe Lachenaud

Adresse électronique : lesamisduvexin@gmail.com
Site internet : www.lesamisduvexinfrancais.fr
Adresse électronique de la revue : avf957860@hotmail.fr
Compte facebook : Avf Revue ; page facebook : Amis du Vexin Français

- **Président :** *François Marchon*
- **Vice-Présidents :** *Daniel Amiot, Etienne de Magnitot, Philippe Muffang, Yves Périllon*
- **Secrétaire général :** *Claude Rosset*
- **Secrétaire général adjoint :** *Patrick Chéreau*
- **Trésorier :** *Régis Deroudille*
- **Trésorier adjoint :** *Pierre Street*
- **Responsable de la communication**: *Marie-Claude Boulanger*
- **Rédactrice en chef de la revue :** *Marie-Claude Boulanger*
- **Webmestre :** *Alexandre Durante*
- **Autres membres du conseil d'administration :** *Jean-Pierre Barlier, François-Xavier Bellée, Pierre Bellicaud, Grégoire Bouilliant, Philippe Capron, Jean-Claude Cavard, Christine de Meaux, Michel Hénique, Monique Héron, Gilles Lemaire, Bertrand Rossi, Philippe Zentz d'Alnois.*

Associations adhérentes : *Amis de l'Eglise Saint Josse, Amis de Marines, Amis de Seraincourt, Amis de Vétheuil et de la Boucle de la Seine, Amis d'Haravilliers, Amis du château de Boury, Amis du château d'Hénonville, CAUE 95, Centre intercommunal des Jeunes Agriculteurs, Comité d'Expansion Economique du Val-d'Oise; CODERANDO 95-CDLPA , Association de la Défense de l'Environnement de Mézy, Défense et Sauvegarde de la Vallée de l'Epte , DIRAP, EPCC Château La Roche-Guyon, Fondation du Patrimoine IDF, Fraternité Saint Jean, Maisons Paysannes de France, Protection et Sauvegarde d'Amblainville, Protection du site de Grisy les Plâtres, Sauvegarde de la Vallée du Sausseron, Sauvegarde de l'église de Magny-en-Vexin, Société des Amis de la Grande Aventure, Société Historique et Archéologique de Pontoise du Val-d'Oise et du Vexin, Union des Maires du Val-d'Oise, Vieilles Maisons Françaises- délégation 95, Amis de Jambville.*

Les AVF bénéficient du soutien des conseils généraux de l'Oise, du Val-d'Oise et des Yvelines.

SOMMAIRE

3 * Éditorial *M.-C. Boulanger*

• Votre association :

1 * Le mot du Président *F. Marchon*
15 * Assemblée Générale du 31 mars 2013
56 * Site internet et gestion administrative
45 *Don de l'association pour la protection de Grisy-les-Plâtres *Ph. Muffang*
27 * Les AVF et les décideurs politiques *M.-C Boulanger*

• Histoire :

4 * Chasses royales en Vexin et fureurs paysannes (2e partie) *J.-P. Barlier*

• Patrimoine :

Classement des buttes de Montjavoult
65 *Historique du dossier *Ph. Muffang*
66 *Étude d'opportunité *Y. Périllon*
55 * Château d'Hénonville *M.-C Boulanger*
61 * Journée à La Roche-Guyon *M.-C Boulanger*
64 * Rêve de lumière à La Roche-Guyon *Y. Chevalier*
54 *Delincourt au fil des siècles *P. Dupâquier*
40 * PNRVF « Pays d'Art et d'Histoire » *M.-C Boulanger*

• Le Vexin aujourd'hui et demain :

36 * Tourisme : commission tourisme PNRVF *J.-C. Cavard*
59 * Architecture collège Roland-Vasseur de Vigny *Y. Périllon*

Économie
51 *Une forêt en Vexin *C. Rosset*
57 *Une ferme à Haravilliers *C. Rosset*
10 *Le Vexin et le Grand Paris *J.-C. Cavard*
38 *PNRVF développement économique et social *J.-C. Cavard*

52 * Libre opinion : être agriculteur aujourd'hui et demain *G. de Meaux*

• Environnement :

41 * Une si confortable maison « thermos » *M. Hénique*
28 * Commision départementale de la nature, des paysages et des sites du Val-d'Oise
29 * CLIS (Yvelines) *P. Bellicaud*
43 * Pas d'éoliennes dans le Vexin *D. Amiot*
68 * Affaire Petitdidier (Montjavoult)

• Sport cérébral :

26 * mots croisés *M.-C Boulanger*

***Première de couverture** : au détour du jardin anglais au Château de La Roche-Guyon (Cl. G. Misrahi)*
***Quatrième de couverture** : la Seine à La Roche-Guyon (Cl. G. Misrahi)*

Publication de l'Association des AMIS DU VEXIN FRANÇAIS : Château de Théméricourt (Val-d'Oise)
Directeur de la publication : Marie-Claude Boulanger
Composition – photogravure : SCW Laser à Conches-en-Ouche
Impression : Imprim'Eure à Conches-en-Ouche – N° imprimeur 155
N° ISSN : 0335-4272 - Dépôt légal : 1er semestre 2012

LE MOT DU PRÉSIDENT

François Marchon

Des hommes, des lieux… une mémoire !
Agréments, habilitations, responsabilités

Notre association est agréée depuis 1979 au titre du Ministère chargé de l'Environnement dans les trois départements du Val-d'Oise, des Yvelines et de l'Oise. Mais deux décrets et trois arrêtés du Ministère de l'Écologie en application de la loi de Grenelle II rendent caducs les agréments des associations au 31 décembre 2012. La nouvelle réglementation oblige les associations à plus de rigueur dans leur fonctionnement puisque l'agrément sera donné pour cinq années – renouvelables – après une procédure au cours de laquelle le préfet aura consulté ses services et le procureur près de la cour d'appel.

Une association locale doit justifier de trois années d'existence, d'un objet statutaire conforme, d'activités non lucratives ou de publications en rapport avec l'environnement, d'un fonctionnement démocratique, de finances régulières et d'un nombre suffisant d'adhérents à définir par le préfet.

Notre association remplit bien ces conditions pour le Val-d'Oise.

Le législateur n'a pas prévu d'agrément interdépartemental, et nous avons considéré après consultations diverses qu'il était inutile de demander les agréments pour l'Oise et les Yvelines, compte tenu des spécifications imposées (en particulier celle relative à l'effectif des adhérents), et de la trop faible surface de Vexin français dans chacun de ces deux départements. Cela est bien sûr dommageable car l'agrément facilite les actions devant le tribunal administratif ou la constitution de partie civile, procédures engagées devant des organes départementaux ; il nous sera donc délicat voire difficile d'engager des actions pour ces deux territoires.

Pour les mêmes raisons, des associations communales comme il en existe beaucoup en Vexin Val-d'Oise ne seront plus agréées en raison de la surface de leur territoire ; nous, Amis du Vexin Français, aurons donc, en tant qu'association agréée, l'obligation morale, plus encore que par le passé de les appuyer et aider. (Je ne parle ici que de l'agrément au titre de l'environnement : les associations ayant un agrément communal au titre du code de l'urbanisme le conservent et ne sont pas concernées).

Chaque année l'association agréée doit notifier au préfet un grand nombre de renseignements relatifs à son activité ; pour nous ce ne sera pas trop difficile car notre bureau, en particulier son secrétaire général et ses trésoriers ont depuis quelques années travaillé avec beaucoup de rigueur administrative, notre dossier de demande d'agrément déposé en juin en étant la preuve.

Une autre réforme que celle de l'agrément a été mise en œuvre : celle de la représentativité.

Une association agréée, pour pouvoir être consultée, doit demander au préfet à être inscrite sur la liste des associations représentatives ; pour cela elle doit justifier de son activité, représenter suffisamment de membres, avoir une expérience reconnue et prouver son indépendance. Cette inscription est donnée pour cinq ans à la condition pour l'association de publier sur son site internet son rapport d'activité, son rapport moral et ses comptes.

Nous avons demandé cette inscription et, par souci de cohérence, seulement en Val-d'Oise. Cela nous permettra, comme par le passé, d'avoir, nous l'espérons, un représentant à la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites et dans d'autres commissions, même si elles sont moins capitales pour nous.

Certains ont vu dans cette nouvelle réglementation une mise sous surveillance des associations ; peut-être faut-il y voir plutôt une reconnaissance de leur action, de leur utilité, et une incitation à être « transparentes ». C'est en tout cas ainsi que nous vivons cet épisode aux Amis du Vexin français en dépit du lourd travail qu'il a imposé à notre secrétaire général que je remercie ici au nom de tous.

Le préfet du Val-d'Oise, par arrêté du 22 octobre 2012, a habilité à participer au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives les Amis du Vexin Français. (Il est à noter que notre partenaire la SVS a aussi été agréée)

Si notre association est ainsi reconnue au titre du département elle l'est aussi par le PNR et là sans qu'il y ait besoin de déposer de dossier (!). Au conseil syndical extraordinaire du 14 septembre (nous sommes invités en tant que « membre associé » aux conseils syndicaux) qui avait pour objet la démarche à entreprendre pour que le PNR du Vexin français soit reconnu en tant que Pays d'Art et d'Histoire, j'ai insisté pour que le travail des Associations (la nôtre, la SVS mais aussi les nombreuses associations communales) soit pris en compte et valorisé dans le dossier de demande de reconnaissance.

Beaucoup d'entre elles adhérant chez nous, il est important que nous travaillions de concert. En effet, demande d'agrément et dossier de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » pointent la responsabilité des Amis du Vexin Français vis-à-vis des associations communales culturelles, de défense du patrimoine et de l'environnement. Il apparaît indispensable d'engager une réflexion commune pour envisager comment travailler de façon plus solidaire, donc plus efficace.

L'ÉDITO

de Marie-Claude Boulanger

Apprivoiser l'inéluctable et mystérieux lien dynamique entre hier, aujourd'hui et demain

Marie-Claude Boulanger

Avancer sans rien abandonner, se transformer sans se renier, s'adapter sans complaisance, mûrir sans emphase, tels sont les paris de tout « moderne » qui ne veut pas de sotte querelle avec les « anciens ». Rêve d'une évolution sans heurts, d'une adaptation au temps dans le respect de l'histoire, d'un changement nécessaire dans la continuité des engagements, des convictions, des exigences : ce rêve-là, nous le faisons pour le Vexin français, bien sûr, mais aussi pour notre association et pour le vecteur premier de sa parole : notre revue.

« La logique, disait Einstein, vous conduira d'un point A à un point B, l'imagination et l'audace vous conduiront où vous le désirez ». En modestie, nous nous efforçons de rester tout près de la logique, mais ambitieux, nous osons un peu d'imagination et d'audace. Nous voulons continuer à peser sur le destin patrimonial du Vexin. Pour cela, nous nous appuyons, bien sûr, sur la force fondatrice et l'élan novateur qui ont abouti à la création du « Parc » et à la protection de son patrimoine, relayés par un bulletin naissant sobre, en noir et blanc, concentré sur l'urgence et l'importance de son objet.

Quarante ans plus tard, les données ont évolué, les interlocuteurs se sont diversifiés, et nous nous devons de maintenir une dynamique indispensable qui s'adresse à la fois à ceux qui, convaincus, gèrent l'héritage, et à ceux qui nous rejoignent, dans le temps ou dans l'espace. Continuer à être reconnus et nous faire connaître constituent les deux volets de notre ambition en termes de légitimité et d'efficacité. C'est pourquoi, vous le constatez, comme nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, nous donnons à notre revue une présentation plus contemporaine, plus attractive, tout en veillant au maintien du sérieux, de la qualité et de l'intérêt de son contenu.

Quelle meilleure période que celle où débute une année pour offrir à nos adhérents et à nos lecteurs le fruit de cette nouveauté ? Une année 2013 que nous souhaitons pleine de promesses et de projets pour chacune et chacun, et que nous voulons harmonieuse, respectueuse et fédératrice pour le territoire qui nous est commun et cher.

Bords de l'Oise en 1908 (collection MCB)

Chasses royales en Vexin et fureurs paysannes
IIe Partie : Colères prérévolutionnaires

Émotions et émeutes paysannes dans les villages des plaines de Pontoise en 1788-1789

par Jean-Pierre Barlier

Jean-Pierre Barlier

Chiens de meute du roi Louis XV (Oudry)

Plaintes déférentes des notables

Les paroissiens de Boisemont étaient fort respectueux lorsque le 26 novembre 1787 ils s'adressaient aux représentants du roi : *les Prieur Curé, fermiers, laboureurs et principaux habitants de la paroisse de Ste Marie Magdelaine de Boisemont, grand Vicariat de Pontoise*, décrivent ainsi leur terroir et les terres ensemencées pour la récolte de 1788 : *les bleds etoient très considérablement endommagés, les germes tellement mangés que la pluspart des champs paroissent nuds*.

Claude Dauvergne, Jean Lesage, Jean-Louis Lesage laboureur, la veuve Lointier fermière, Maximilien Heron chantre, Henry Prieur curé, Nicolas Dauvergne collecteur

pour 1786, et deux autres, demandaient la destruction des lapins par les gardes. Permission accordée le 27. Mais de nul effet : les gardes, mal payés, n'ont pas intérêt à voir disparaître des animaux dont la chair et les peaux dont ils sont autorisés à faire commerce, complètent nécessairement les faibles gages.

Les *principaux habitants*, c'est-à-dire 38 laboureurs de Vauréal, Puiseux, Boisemont, Jouy-le-Moutier, sous l'inspiration du marquis de Grouchy seigneur de fiefs voisins et député de la noblesse au département de Senlis[1] dont ces paroisses dépendent, adressent à l'assemblée de ce département un mémoire sur les dégâts des lapins : *Les gardes chargés de les détruire, insultent à nos désastres chaque jour, ils nous menacent de nous dénoncer à la capitainerie de Saint Germain comme des mutins et des séditieux, parce que chaque jour nous leur prouvons de nouveaux dégâts*. Et ils accusent le sieur Imbert locataire de ce canton de la Capitainerie de laisser se développer les lapins. Ils lui reprochent qu'une route, qui avait été construite à la demande de la princesse de La Roche-sur-Yon, longue de trois quarts de lieue sur les paroisses plaignantes et dont les propriétaires des terrains expropriés n'avaient pas été indemnisés, avait été accaparée par le sieur Imbert, avait été plantée d'arbres par ses gardes, réduite à un sentier, avec des haies énormes servant de refuges aux lapins et permettant l'extension des insectes parasites dans les cultures du fait qu'elles n'étaient pas échenillées par lesdits gardes. Le bureau intermédiaire avait désigné un député noble, le marquis de Grouchy, et un du Tiers, lesquels s'étaient adjoint trois laboureurs de Sagy, Le Perchay et Montgeroult. Ils dressent un procès-verbal le 3 juin 1788 après visites avec syndics, messiers et nombreux habitants des terroirs. Constat a été dressé des dégâts occasionnés par le gibier dans les blés d'hiver, des attaques par les perdrix des pois hâtifs et haricots. Pendant la visite, « Maestrick » officier de la Capitainerie « extrêmement lié avec le sieur Imbert » a tenté de s'y opposer et a provoqué une altercation publique avec le marquis de Grouchy.

1.- Il est le châtelain du château de Villette-Condecourt et est alors le beau-père de Condorcet par sa fille Sophie, et le sera de Cabanis par sa fille Charlotte. L'administration de Louis XVI a par ailleurs mis en place une réforme des administrations provinciales et paroissiales qui sera reprise et continuée par la Constituante.

La réaction de l'administration de la Capitainerie

Averti, le maréchal de Noailles estime que la contestation est due à des meneurs et à leur goût de l'agitation, comme ce M. Pain, maître d'école à Vauréal et syndic de cette paroisse, qui est *un agité, turbulent, malintentionné*. Celui-ci a apposé des affiches ainsi rédigées : *On fait savoir à tous ceux qui ont des pièces d'héritages maltraitées par le gibier ou qui ont une connaissance de quelque terrier de lapins, d'aller dimanche prochain chez M. Pain, pour lui en faire leur rapport, comme aussi ceux qui ont des pièces d'héritage qui aboutissent ou qui traversent la route de la princesse aujourd'hui chemin du roi, d'en aller faire aussi leur déclaration, attendu que mardi prochain, 3 juin, MM. les commissaires viendront pour faire la vérification à Vauréal*. Mais l'agitateur principal est pour Noailles le marquis de Grouchy, *homme processif* (aimant faire des procès) *dont la terre de Villette est enclavée dans la capitainerie*, ce qui expliquerait pour lui bien des choses. Il envisage donc de faire emprisonner huit jours le sieur Pain, ce qu'il ne fera finalement pas après les interventions de Loménie de Brienne et du duc du Châtelet, et fait tancer Grouchy par le gouvernement, qui protestera en réplique, soutenu par l'Assemblée provinciale et affirmera n'être intervenu que pour que les habitants soient indemnisés de leurs récoltes perdues et de leurs spoliations par Imbert qui est pour lui *la cause réelle du malheur et de l'indigence de 130 familles*. Il souligne que *le tort qu'éprouve la province de l'Ile de France par les dégâts du gibier s'élève annuellement à plus de trois millions*.

Le gouvernement charge alors M. de Monthiers, lieutenant du bailliage de Pontoise, de faire une enquête extra-judiciaire. Noailles écrit le 8 août 1788 à la Commission intermédiaire, repoussant les conclusions de Monthiers qui reconnaissait fondées les plaintes des paysans, qu'aucun dégât n'avait été commis par le gibier. Et d'attaquer les « meneurs » d'où viendrait l'agitation : *J'ai présenté le sieur Pain comme un homme turbulent qui a cherché à ameuter les habitants pour se plaindre d'un mal qui n'existait pas. Et cela est encore vrai*. Et d'affirmer que le maître d'école serait un ancien braconnier. *Ce trait seul suffit, Messieurs, pour vous faire connaître le S. Pain qui, dans cette circons-*

tance, a trompé la confiance et la bonne foi de M. de Monthier. Quant à Grouchy… Dans cette affaire il *y a mis de la personnalité, de l'humeur et de la tracasserie, comme il a fait très recemment avec moi par rapport aux limites de la capitainerie du côté de Sagy*. Et Noailles de souligner l'indulgence de la Capitainerie qui aurait pu infliger huit jours de prison à Pain. Pour le Capitaine-Maréchal, la messe est dite, il s'en tient là.

Les réactions populaires

Aussi, les esprits s'échauffent-ils, et cela dans le contexte de la campagne électorale pour l'élection des États Généraux. Pendant les mois de janvier-février 1789, neuf gardes de S.A.S ont vu les habitants des faubourgs de Pontoise et des terroirs de Conflans, Cergy, Herblay, Pierrelaye, et bien d'autres villages de la Capitainerie, rassemblés et, armés, massacrer lièvres et lapins.

Le subdélégué d'Enghien[2] adresse le 17 mars 1789 rapport à l'intendant de Paris Bertier de Sauvigny : *C'est à Cergy, Pontoise, Auvers, l'Isle-Adam, Presles, Beaumont, etc., dont les chasses sont possédées par S.A.S. M^gr^ le prince de Conti, que l'insurrection du peuple a commencé l'an dernier. Cergy se déchaîna contre les lapins (les habitants) s'étant unis avec les pays circonvoisins renversèrent les terriers (..).*

Cette année ces mêmes habitants n'ayant presque rien récolté, effrayés par la multitude de gibier et lièvres dont ces pays étaient couverts, affamés par la disette et la cherté des grains, croyant pouvoir en imputer la cause aux lièvres qui, véritablement, ravagent à peu près le cinquième des grains, ils se sont enfin soulevés et ont affronté officiers et gardes chasses ; hommes et femmes, garçons et filles, tous se sont réunis et on les a vus battre les plaines, tendre des collets, prendre les lièvres et les emporter […]. Cette licence s'est continuée pendant près de deux mois surtout sur les terroirs de Cergy et environs ; en vain S.A.S a envoyé un détachement de son régiment, fait faire des fouilles, menacé ; le mal a augmenté de jour à autre.

Il y a plus : la nuit du mardi 10 au mercredi 11 (mars) neuf gardes de S.A.S ont trouvé, chassant et colletant, une troupe de vignerons du faubourg l'Aumone de Pontoise et ils en ont arrêté neuf qu'ils ont conduit chez M. Dessesle, capitaine commandant qui les a fait mettre en liberté sur le champ n'osant les faire emprisonner dans la circonstance actuelle.

(Cela) a enhardi les habitants de Cergy (et ceux de trois autres paroisses) après avoir épuisé leurs territoires ils sont arrivés sur les terres de M. le comte de Mercy-Argenteau[3].

Louis XV et un limier (Oudry)

Causes et remèdes : le point de vue de l'administration royale

Le subdélégué constate qu'en conséquence tous les lapins ont été détruits du 11 au 16 mars sur les terroirs de Cergy, particulièrement Ham écart de Cergy, sur Conflans et Neuville, que toutes les paroisses alentours agissent de même, que l'arrestation de deux collecteurs (d'impôts : ils sont élus par les habitants) d'Eragny n'a rien calmé, et que la répression risque de faire croître le désordre. Dédaigneux de ces risques, Monsieur l'Ambassadeur de l'Empire, lui, réclame du gouvernement français qu'on fasse davantage : *Il seroit peut-être utile qu'on fît un exemple pour en imposer aux mutins de ce canton*. Transmettant cette demande et le rapport du subdélégué, l'Intendant, écrivant le 23 au

2.- Conflans et des alentours dépendent de la subdélégation d'Enghien, partie de l'Intendance de Paris, héritage des grands fiefs médiévaux toujours légalement bien vivants que les divisions administratives d'Ancien Régime ont respectés. Il s'agit ici du Duché de Montmorency.

3.- C'est l'ambassadeur de l'Impératrice Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette, auprès de la Cour de France, chargé en même temps de conseiller la fille et d'informer la mère. Il occupe alors le château de Neuville (territoire dépendant alors de la paroisse d'Eragny, bailliage de Pontoise, les deux localités ne devenant chacune commune autonome qu'au XIX^e^ siècle) et a reçu du roi jouissance un canton de chasse tout autour, pris dans la Capitainerie.

secrétaire d'État à la Maison du Roi (équivalent de notre ministre de l'Intérieur), ajoutait : *La misère excessive est la cause véritable de la révolte […] Ces habitants n'ayant point de pain, se voient forcés d'employer tous les moyens possibles… ils ajoutent qu'ils cesseront de fouiller et de renverser les terriers et de s'approprier les terriers, si on veut leur donner du pain…* Il complète le 25 : *… il y a eu dimanche dernier*[4] *un attroupement à Cergy et… plus de cent cinquante personnes se sont trouvées réunies dans ce village. J'apprends au même instant que demain les habitants de cette paroisse doivent se joindre à ceux des faubourgs de Pontoise, que, d'un autre côté un habitant de ce premier endroit a prévenu ceux de Taverny de cette réunion en les engageant à se joindre à eux.* (on doit craindre) *les événements les plus fâcheux. En attendant (..) j'ai cru devoir […] ordonner au commandant de la caserne de Saint-Denis de tenir prêt à marcher, à la première demande qui pourrait en être faite par le sous-lieutenant à la résidence de Pontoise, un détachement de vingt grenadiers qui, réuni aux brigades de maréchaussée du département de Pontoise, me parait suffisant pour rétablir et maintenir la tranquillité […]* ».

En fin de compte, ce sont les manants de Boisemont qui bénéficieront de ces précautions

4.- C'est-à-dire le 22 mars.

Le passage à l'action directe de la population.

La riposte de la Capitainerie : d'abord les gardes…

Le 30 mars, Charles Mansard garde général de la Capitainerie part faire sa tournée à 13 h 30, et aperçoit dans la plaine de Boisemont, lieu dit le Décret, *plusieurs particuliers attroupés… en y allant, j'aurais entendu et vu tirer un coup de fusil qui partait de l'endroit ou etait posté des tireurs, que je n'avais pas vu d'abord, et que les particuliers que j'avais vu attroupés cetait étendu dans la plaine, pour rabatre le gibier du côté ou était placés les tireurs…* Il les rejoint à la fin de la battue, au chemin qui part du bois de Laxiole (La Siaule) à Courtemanche (aujourd'hui Courdimanche) et reconnaît Rayé, membre de l'assemblée municipale de Boisemont, qui semble diriger. Il lui demande sa permission de battue émanant de la Capitainerie. *ledit Rayé m'aurait répondu insolament, quils se foutait de cela et quil avait ordre de faire chasser par tout le territoire de Boisemont et par tous les bois….* Le garde s'adresse à Jean Louis Lesage… *et lui aurait demandé pourquoi un homme comme lui ce mettait du nombre de cete attroupement, il m'aurait dit que l'on était venu le prendre le matin dans son lit et que l'on l'avait forcé de marcher*. Tous refont une battue devant le garde, 5 à 6 coups de fusil sont tirés, un lièvre est tué. *Tous lesdit particuliers ce sont rassemblé autour du nom-*

Une ferme (Oudry)

mé Pierre Dauvergne armé d'un fusil a deux coups, qui venait de tuer le lièvre ; ledit Dauvergne a dit a l'un des batteurs a haute voix porté le lièvre chez Rayé avec les autres *et en madressant la parole il maurait dit de retenir mon chien, ou que si je le laissais aller dans la plaine, qui pourrait bien le tuer…* Le garde se retire et note les présents qu'il connaît. Le garde ayant dit qu'il les assignerait devant le tribunal de la Capitainerie *ledit Rayé maurait repondu qu'ils se moquaient de mon assignation, et qu'il ne répondrait à aucune, qu'ils était du tiers état et quils se revolteraits si on les forcait a payer et quils allait chasser par toutte la plaine, et dans les bois, et quils tuerait tous ce quils trouverait…* ». Le garde s'éloigne, constate qu'ils ne se sont arrêtés que le soir, parcourant les bois et territoire de Boisemont, puis ceux de « Vautreal », finissant par ceux de Courdimanche.

Des événements identiques ont lieu le même jour sur Neuville (où se distinguent des braconniers fameux, les frères Bécasseaux), sur Eragny, Andresy etc. Le garde Dumont compte au moins trente personnes saccageant terriers et tuant le gibier.

… Puis les gendarmes

La Capitainerie ne peut en rester là : André Mastrik, inspecteur rassemble les gardes et fait appel aux brigades de maréchaussée de Poissy, Triel, Meulan : la troupe de cavaliers se met en embuscade le dimanche des Rameaux 5 avril 1789, *à midi sur la Montagne d'Auttil lieu dit bois des deux amants* attend : *a une heure et demi sommes partit dudit bois ; et etant parvenu sur les deux heures au carfour de Boisemont, nous aurions appercu une attroupement de particuliers dont plusieurs était armé de fusil, qui parcourait ladite plaine de Boisemont…* Ils attendent la battue pour se saisir de quelques-uns… *mais comme nous débusquions du bois de Boisemont des particuliers, hommes et femmes, qui était hors du village pour voir leur chasse, se sont mis a crier « Aux Loups Aux Loups » ce qui a donné le signal audit braconier de se metre en fuite…* Gardes et gendarmes courent après, en saisissent deux, qui déclarent avoir tendu plusieurs collets depuis huit jours, en compagnie de douze personnes. La recherche est interrompue, car les fuyards sont dans les bois, et armés. *J'ai rassemblé tout mon monde autour de la ferme de l'Asiole et avons fait faire perquisition dans plusieurs tas de fagots qui etait autour de ladite ferme… Nous avons trouvé dans lesdit fagot un fusil simple, brisé, et chargé de plomb…* Devant le juge, un des prisonniers chargera le syndic de Vaureal d'avoir appelé les habitants de Cergy, Jouy, Andresy et Maurecourt au rassemblement.

La moisson des gendarmes est bien maigre, il en faudrait manifestement plus pour impressionner, on va faire appel à l'armée.

… Enfin, l'armée.

Dans la nuit du 7 au 8 avril, 30 cavaliers du Royal Cravate (Croate) commandés par un officier et un maréchal des logis, et 12 cavaliers de maréchaussée commandés par un sous-lieutenant, investissent à minuit le principal carrefour de Boisemont et vont de maison en maison guidés par le garde d'Imbert. *Ils enlevoient de leurs lits des malheureux arrachés au sommeil & des bras de leurs femmes éplorées. Les cris des femmes, des enfans, la constance de ces infortunées victimes, tout présentoit les plus effrayant tableau. Le Prieur-Curé du village encourageoit les uns, cherchoit à consoler les autres. Il représentoit avec l'éloquence de la vérité, aux Officiers émus jusqu'aux larmes que… ceux qu'on enlevoit… étoient chargés de famille, que leurs terres non ensemencées alloient rester en friche… Quoi ! me dis-je alors, il est question de lièvres, & voilà cinquante hommes de troupes & de maréchaussée. Par la plus criminelle interprétation, des habitans sans armes sur leur terroir, dans leur propriété, ont vu, avec plaisir, périr quelques lièvres, & on a accusé ces mêmes propriétaires, sur leur bien, d'avoir fait attroupement & d'être vagabonds ! Et la loi faite pour les protéger… corrompue par le rapport calomnieux d'un garde chasse, va les conduire au supplice ! Enfin, cette troupe nombreuse, grossie par sept infortunés qu'on emmenoit prisonniers à Beauvais[5], au lieu de vingt-un sur lesquels on comptoit, dans une paroisse de trente-sept feux, partit…. J'appris que des quatorze qui s'étoient échappés, six avoient eu l'imprudence de paroître dans la plaine avec des fusils, en plein jour, & de poursuivre le giibier ; qu'aucun de ceux qu'on venoit d'emmener n'avoit seulement manié de baton[6] ; que les uns & t les autres avoient été induits*

5.- Les emmener à Saint-Germain conformément à la loi aurait été trop dangereux à travers les paroisses soulevées.
6.- Avec lequel on fouille les terriers des lapins que l'on veut détruire pour les assommer.

en erreur par l'exemple des paroisses circonvoisines, qui après avoir détruit le gibier sur leur territoire, venoient depuis plusieurs jours sur le territoire de Boissemont… Ils avoient plusieurs fois représenté au garde… que l'année précédente l'assemblée provinciale avoit ordonné une visite pour constater le dégat causé par le gibier; que la paroisse n'avoit point reçu l'indemnité promise; que le gibier avoit déjà fait un tort considérable dans les bleds d'hiver …. Ce récit est celui fait par le sieur Pain *Député au Présidial de Mantes* (le maître d'école que dénonçait Noailles) dans un petit texte imprimé, intitulé *Dénonciation à Messieurs des Trois Ordres réunis à l'Archevêché de Paris*, daté de 1789. Il demande *in fine* pour les accusés *leur liberté provisoire… et de faire en sorte que plus de deux cents particuliers de différentes paroisses, que la crainte d'une semblable vexations a dispersés, rentrent dans leurs foyers, de peur que d'honnêtes cultivateurs ne deviennent à la fin vagabonds*. La phrase finale est claire : les centaines de paysans qu'une répression brutale oblige à se cacher dans les bois ou ailleurs vont être désormais un risque pour l'ordre public, et l'aveuglement des autorités va entraîner de plus grands maux que ceux qu'elles prétendent empêcher.

La fin des Capitaineries. 1789-1790.

En effet la révolte s'étendant, les Capitaineries, impuissantes, ne contrôlent plus rien et devront relâcher les « séditieux » sans les condamner. Elles seront supprimées peu après la nuit du 4 août 1789, précisément le 7, leurs gibiers (ce qu'il en reste) seront exterminés librement par des groupes de paysans en armes. Louis XVI assistera de derrière ses fenêtres, début octobre 1789, au ravage par les habitants des paroisses environnant Versailles des Parcs, Grand et Petit, du château. Les 13 septembre 1790 et jours suivants l'Assemblée Constituante réglera la question des chasses réservées du roi, sur la base *de deux rapports inquiétans des départemens de Seine- &-l'Oise et de Seine- &-Marne, touchant les dévastations & les excès commis sous le nom du roi*. Le roi ne pourra désormais chasser, comme tous ses sujets, que dans ses propriétés, celles-ci devant être clôturées, abolissant définitivement les Capitaineries, et prenant des dispositions qui assureront à chacun le droit de chasser sur ses propriétés et nulle part ailleurs. Mais il faudra du temps pour que le calme revienne sur le fait des chasses et sur les anciens territoires réservés à la vénerie royale.

Note : un fâcheux oubli nous a fait omettre la date de la chasse de Louis XV à Vauréal et sur l'Autil : il s'agit de l'année 1737 (4 septembre 1737) 5TIR2 DE tome I des *Mémoires du Duc de Luynes* – aisément accessibles sur internet — riches en notation de ce genre et bon exemple des obsessions d'un courtisan typique (A ne pas confondre avec le grand Saint-Simon !)

1789, année noire pour les lapins. Sous une inscription qui sera bientôt un oxymore

Le parc du vexin, le grand paris et le schéma directeur régional d'ile-de-france

par Jean-Claude Cavard

Les lecteurs du bulletin ont probablement suivi avec intérêt, peut-être quelquefois inquiétude, sinon tous les méandres de ces dossiers complexes, au moins leurs grandes lignes. Le territoire du Vexin, relativement éloigné de Paris, n'est pas concerné par l'éventuelle construction des futures lignes de métro dites du « Grand Paris Express », lesquelles sont toutes situées en petite couronne. Le département du Val-d'Oise a pourtant exprimé fortement sa volonté de bénéficier autant que possible des effets des futurs travaux. On renverra le lecteur au cahier d'acteur réalisé par le conseil général du Val-d'Oise en l'hiver 2010, date de la grande enquête publique.

Si le nouveau gouvernement semble avoir conservé le projet dans ses grandes lignes, des inflexions sans doute sensibles seront apportées par Cécile Duflot, la nouvelle ministre de l'Égalité du Territoire et du logement, aussi en charge du dossier du GPE. Il est trop tôt pour

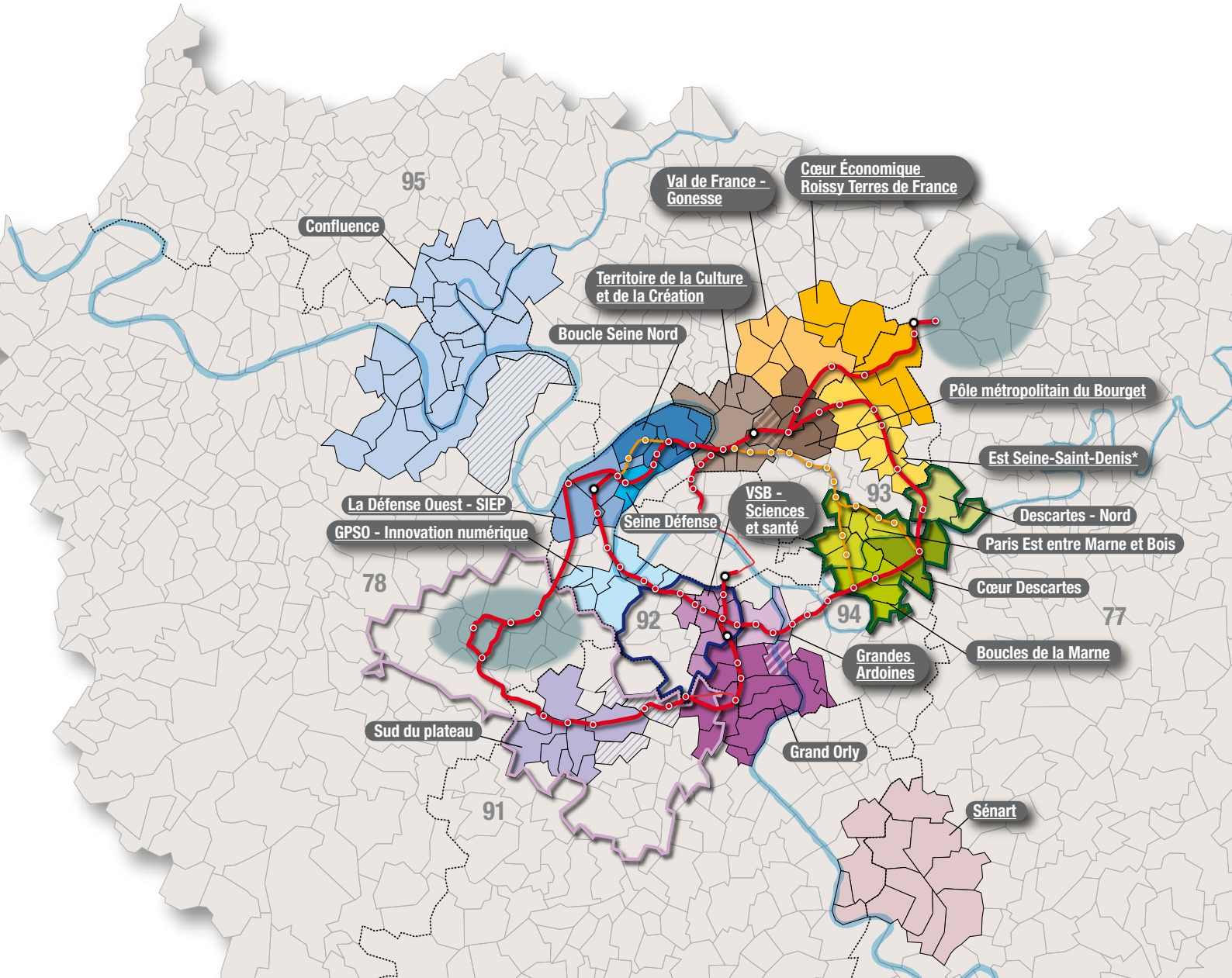

tenter de faire le point sur le sujet. Le Vexin français a fait l'objet dans le nouveau SDRIF qui a été débattu au sein du Conseil régional le 25 octobre 2012, de réflexions spécifiques tout comme les autres parcs naturels régionaux. La vallée de la Seine est, elle, intégrée à une opération d'intérêt national (OIN) et quelques communes du parc appartenant aux Yvelines en font partie. Enfin, deux communautés d'agglomération : Cergy Pontoise et, dans les Yvelines, Confluence Seine Oise, se sont entendues pour créer une grande intercommunalité de projets dite *Confluence*. On est là aux portes du Vexin et il est évident que les actions urbaines et économiques auront des retombées sur le territoire rural vexinois.

Le SDRIF voté par la région en 2008 a dû être révisé pour plusieurs raisons, en particulier l'impossibilité dans laquelle se trouvait le Conseil d'État de l'approuver du fait des projets du Grand Paris, les lois de Grenelle 1 et 2 n'ayant pas été, pour des raisons de chronologie, prises en compte. Les récents schémas en cours d'élaboration au niveau régional concernant les questions de l'environnement, de la qualité de l'air ou des espaces agricoles, ont introduit toute une série de réflexions dont le nouveau SDRIF se devait de tenir compte. Il est impossible de résumer brièvement les cinq pièces constituant l'actuel SDRIF. On rappellera que sa philosophie s'appuie sur le socle de celui de 2008, et que les points forts en sont la recherche de la densification et de l'intensification autour des gares, la volonté affirmée d'économiser l'espace, l'effort pour réduire fortement les disparités territoriales sociales et économiques. Le SDRIF demande plus de polarisation et de hiérarchisation et toutes les petites villes se doivent être d'y contribuer. Des fronts urbains intangibles ont été inscrits sur la carte de destination générale, et c'est le cas autour de Cergy Pontoise. Document effectué pour l'horizon 2030, il préconise au final, par an, la construction de 70 000 logements et la création de 28 000 emplois. Il s'agit d'un projet que le gouvernement qualifie d'ambitieux, qui a pour but affiché de rechercher un équilibre entre qualité de vie et développement économique. Le projet de SDRIF sera soumis à enquête publique au printemps 2013 et devrait, selon les prévisions, être approuvé en Conseil d'État en décembre 2013. La révision a été beaucoup plus rapide que l'élaboration du projet initial, et beaucoup d'associations de défense de l'environnement franciliennes ont regretté le peu de participation associative à l'élaboration de ce nouveau SDRIF. Néan-

moins, le colloque du 26 juin 2012 organisé par la région pour les associations a pu leur permettre de s'exprimer. Beaucoup d'entre elles ont par la suite fait part de leurs desiderata.

L'Institut d'aménagement et d'urbanisme – I.A.U.-, agence régionale, a mis en ligne depuis quelques semaines les 5 dossiers constituant les projets de SDRIF. Le travail réalisé est considérable et la partie consacrée à l'évaluation environnementale s'avère d'un grand intérêt (trame verte et bleue, milieux écologiques, etc.). La pièce dite « orientations réglementaires » demeure cependant la plus importante car on y trouve les aspects juridiques qui explicitent la « prescriptivité » du document c'est-à-dire la manière dont celui-ci pourra s'appliquer. Le document régional, en effet, précise les types de compatibilités, par exemple entre la charte des PNR et le SDRIF. On sait que ce point a fait l'objet de nombreuses réactions dans certains milieux soit professionnels soit politiques. Il est bien rappelé que selon le code de l'environnement, c'est la charte du PNR qui s'impose au SDRIF et non l'inverse. On pourra consulter sur internet la carte au 1/150 000e internet et « zoomer » sur la partie vexinoise.

Les parcs naturels régionaux sont intégrés dans ce que le SDRIF appelle des territoires d'intérêt métropolitain – T.I.M.- du fait de leurs caractères majeurs en terme environnemental. Ils ne font pas l'objet de monographie spécifique mais le projet de SDRIF en dégage les éléments de spécificité préconisés : développement durable, activités artisanales, petites zones d'activités économiques, recherche des initiatives exemplaires à tous les niveaux. Ce-

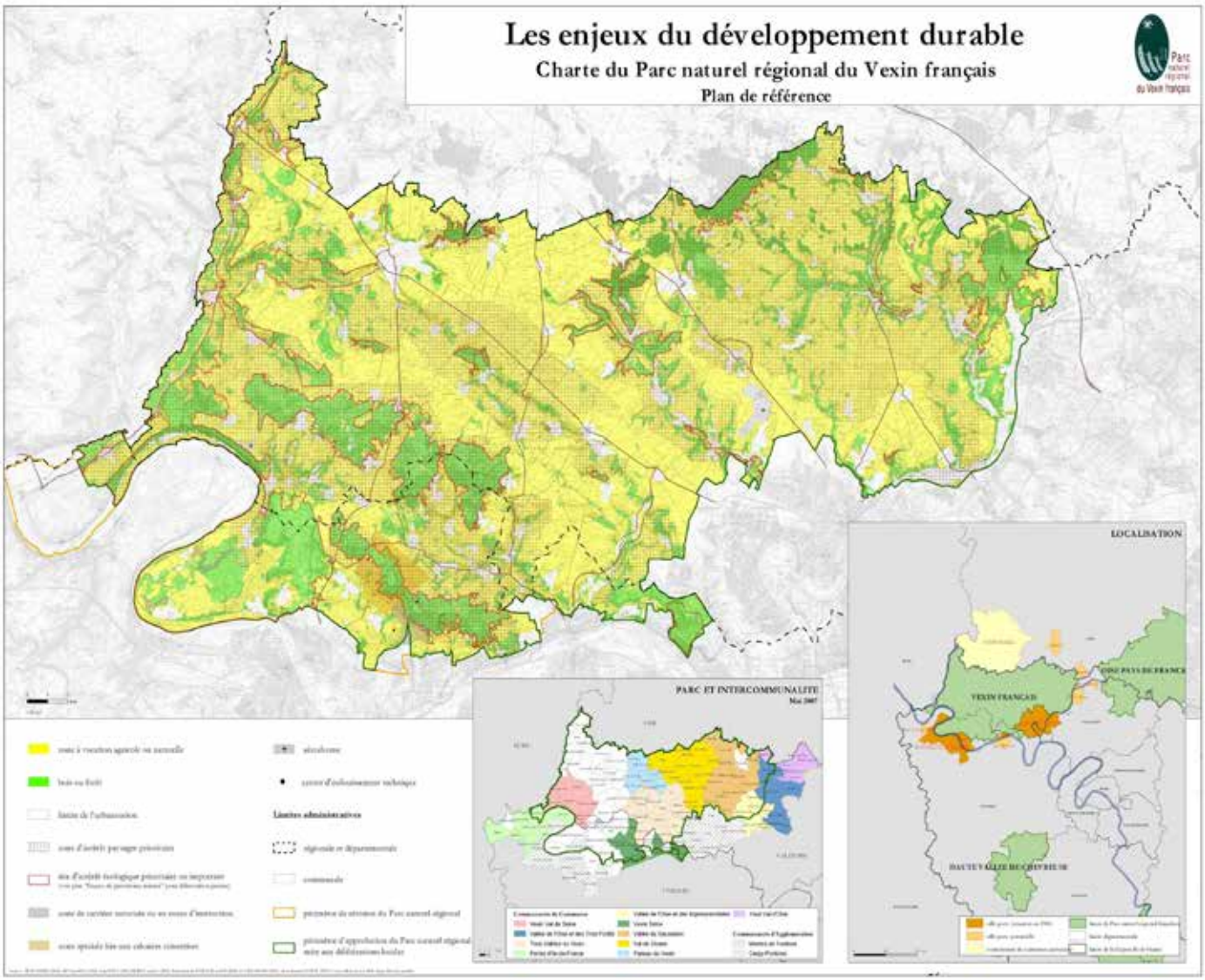

pendant, le document insiste en tout premier lieu sur la nécessité d'en faire des territoires d'accueil pour le tourisme régional, sur le devoir aussi de répondre à la demande en logements, y compris sociaux, bref, sur une plus forte participation à l'effort régional. Seuls les projets de parcs en cours — le Bocage Gâtinais et la Brie et Deux-Morins — font l'objet d'une présentation plus précise. Au niveau régional, les espaces ruraux font l'objet, dans les pièces du dossier, de nombreuses préconisations. Le problème délicat des « Bourgs Villages et Hameaux » est différemment appréhendé de jadis, car le SDRIF précise qu'ils sont autorisés à avoir une croissance spatiale de 5 hectares sur la durée du SDRIF (donc d'ici 2 030), mais, il leur est demandé de privilégier en premier lieu la densification dans le tissu urbain existant.

Qu'en est-il plus précisément pour le Vexin ? Seule la carte donne des indications et, faute de pouvoir la présenter (surface exigée trop grande pour une lecture correcte), on renverra le lecteur à cette pièce capitale que l'on peut

CARTOGRAPHIE
THÉMATIQUE
RÉGIONALE

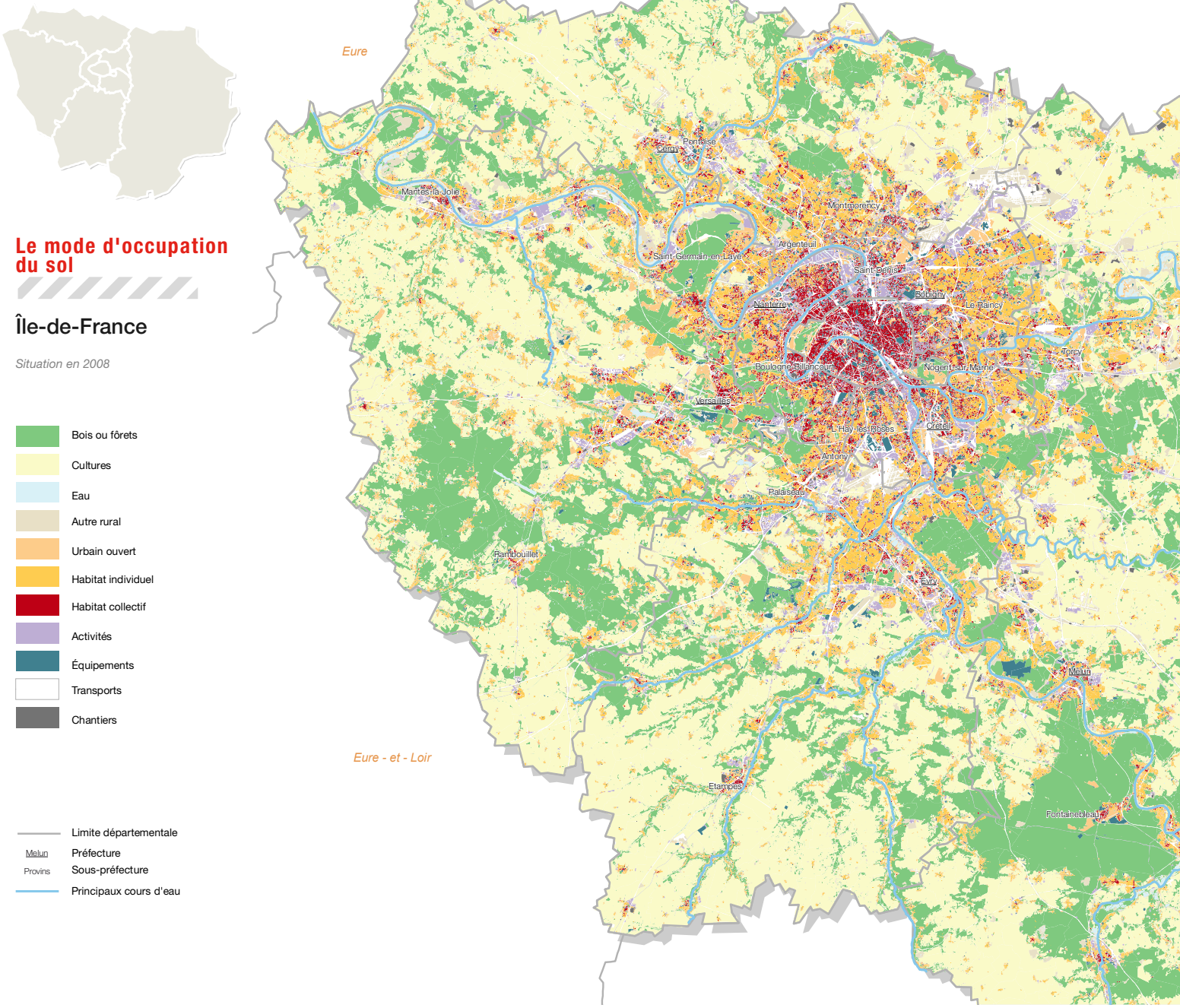

aisément consulter sur le site de la R.I.F. (indiquer dans la barre de recherches RIF SDRIF 2013) Contrairement aux schémas de 1994 et de 2 008, les espaces bâtis ont tous été représentés par des points orangés et non pas par un aplat et les limites communales clairement représentées, ce qui facilite la lecture. Magny-

Nucourt gare (premier tiers du xx^e siècle) : gare ouverte en 1871, sur la ligne reliant Chars à Magny-en-Vexin, fermée aux voyageurs en 1952 et aux marchandises en 1987 (coll. MCB)

en-Vexin et Marines sont identifiées comme petites villes devant renforcer leur polarité sur leur bassin de vie (commerces, services, équipements). Magny se voit « attribuer » une pastille d'urbanisation, soit environ 25 hectares, et ce sur l'ouest de la commune. Mais rien dans le document n'oblige non plus juridiquement à l'urbanisation ! La voie ferrée de Pontoise à Chars (Gisors est en dehors des limites de la compétence régionale) est « entourée » de cercles réguliers indiquant qu'il est demandé aux communes de réfléchir à une intensification urbaine du fait de la présence des gares. En effet, globalement, le projet de SDRIF retient la limite de 2 km depuis les gares. Il en est de même pour toute la vallée de l'Oise (aucune pastille) mais on y observe les cercles en relation avec l'existence des gares de la ligne de Valmondois-Pontoise-Persan. Ces lignes sont-elles susceptibles de répondre à une forte augmentation des « entrants » c'est-à-dire des flux de voyageurs ? C'est une question à poser pour l'avenir. Enfin, l'ancien projet de voie routière C 13-F 13 allant de Puiseux-Pontoise à la vallée de la Seine et que les Amis du Vexin récusent depuis longtemps est toujours indiqué et cartographié.

Chars : la voie de chemin de fer, dans la première moitié du xx^e siècle. Autrefois point de départ ferroviaire vers Magny-en-Vexin et vers Marines (ligne à voie métrique de Valmondois à Marines) (coll. MCB)

Le récent colloque organisé par le Parc du Vexin en novembre 2 012 sur l'urbanisme « exemplaire » et la présentation de quelques exemples de projets d'éco-lotissements montre que le parc se veut initiateur. L'enjeu pour celui-ci sera, en lien avec les collectivités locales et notamment communes et communautés de communes, de répondre du m}ieux possible pour le territoire aux préconisations du SDRIF. Celui-ci est un document d'aménagement capital pour une métropole de plus de 11 millions d'habitants. Les enjeux et défis sont immenses au niveau régional. Jusqu'à ce jour, c'est toujours le SDRIF de 1994 qui reste… opposable au titre du droit des sols !

Notes :

Les pièces du dossier du SDRIF peuvent être consultées sur internet au mot-clé IAU (dans le portail enjeux et débats). Par ailleurs, la consultation écrite, beaucoup plus facile et pratique peut se faire au centre de documentation de l'IAU au 15 rue Falguière, Paris, 15°. La revue Liaison d'Ile-de-France Environnement, mise sur internet, permet de suivre tout le débat sur le SDRIF. Sur le Grand Paris, on renverra à la récente synthèse de Philippe Subra « Le Grand Paris. Géopolitique d'une ville mondiale », Colin, 2 012.Le site Paris Métropole est également à consulter.

A l'heure où sont écrites ces lignes, fin novembre 2 012, rien n'est encore décidé du choix des voies de métro qui seront réalisées en premier. La ministre a dema ndé un rapport sur le financement du réseau.

Assemblée générale du 31 mars 2012 à la bergerie de Villarceaux à Chaussy (Val-d'Oise)

par Claude Rosset

L'assemblée générale ordinaire de l'association des Amis du Vexin Français *s'est tenue le 31 mars 2012 à 14 h 30 dans l'Écocentre de la Bergerie de Villarceaux dans la commune de Chaussy (Val-d'Oise) sous la présidence de François Marchon, président de l'association.*

Claude Rosset

L'Assemblée Générale a été précédée

- Le matin d'une visite du village voisin d'Omerville sous la direction de son maire, M. Denys de Magnitot, et guidée et commentée de manière très intéressante par un de nos adhérents M. Humbert Fusco-Vigné. Cette visite a été suivie par environ 80 adhérents.
- d'un vin d'honneur offert par M. Denys de Magnitot et la municipalité d'Omerville.
- et d'un déjeuner pris en commun dans la salle du restaurant biologique de l'Écocentre.

Pour participer à l'assemblée générale, 83 adhérents sont présents dans la salle plénière de l'Écocentre et ont signé la feuille d'émargement.

De plus 96 pouvoirs ont été reçus par le secrétariat général.

Au total 179 adhérents étaient donc présents ou représentés.

• Le président François Marchon ouvre l'assemblée générale vers 14 h 40 en accueillant les adhérents et les personnalités présentes : M^me^ Paule Dupâquier ; le président Gérard Claudel ; Marc Giroud, maire de Vallangoujard ; Alain Richard, Maire de Saint-Ouen-l'Aumône, ancien ministre ; Bernard Bourget, maire de Guernes ; Ghislaine Lapchin de Poulpiquet, maire de Vienne-en-Arthies…

Le maire d'Omerville, Denys de Magnitot, accueille le groupe sur la place du village. (cl. C.Rosset)

• Le président présente Véronique Doutreleau, directrice de l'Écocentre (et ancienne directrice adjointe du PNR) qui nous accueille pour cette assemblée générale et lui demande de nous présenter l'Écocentre en quelques mots.

La Bergerie depuis sa transformation écologique par la fondation Charles Léopold Meyer pour le *Progrès de l'Homme* couvre 800 ha dont 400 ha en bio.

L'association Ecosite gère l'Écocentre : le restaurant, les gîtes, la salle de formation.

L'Écocentre a pour buts : La salle de découverte, le centre de loisirs, l'organisation des séminaires d'entreprise ou d'associations, les activités avec les partenaires de la fondation pour le Progrès de l'Homme.

Les gîtes comprennent 20 chambres et 60 lits

Le restaurant biologique peut accueillir environ 90 personnes

La salle plénière de conférence peut accueillir 110-120 personnes

La salle d'ateliers

Des critères d'écoconstruction ont dicté les choix des matériaux et des techniques :

- la chaufferie fonctionne avec des plaquettes de bois fournies par le domaine
- 90 m² de panneaux solaires fournissent de l'eau chaude sanitaire
- les eaux pluviales sont récupérées pour les sanitaires
- les eaux usées sont épurées par lagunage et filtres à roseaux

• Le Président remercie Véronique Doutreleau et commence ensuite la présentation de son rapport moral en détaillant ce qui cette année l'a satisfait, l'a satisfait de manière mitigée et ne l'a pas satisfait.

Ce Rapport Moral est joint ci-après.

Pour le point concernant le bulletin, le président passe la parole à Marie-Claude Boulanger, directrice de la communication et du bulletin :

J'ai pleine conscience de la responsabilité que me confère la mission de présider aux destinées de la revue de l'association, organe palpable, « permanent », quasi impérissable de la diffusion de nos prises de position, de nos centres d'intérêt, de nos préoccupations, de nos actions, de nos joies et de nos peines communes.

Responsabilité d'autant plus lourde que ladite revue représente le poste le plus important de dépenses de notre budget.

Je me souviens de vous avoir dit l'an dernier que cette constatation induisait une haute exigence de qualité quant au contenu des brochures. Je remercie chacun des auteurs des articles, chacun de ceux ou celles qui ont fourni des illustrations, d'avoir répondu avec enthousiasme, rigueur… et courtoise empathie à cette exigence partagée.

L'efficience de la production finale repose sur des échanges en confiance réciproque et une vision commune du but à atteindre qui donnent à la tâche qui me revient une dimension humaine qui lui confère tout son sens.

Je remercie les membres mandatés pour nous représenter dans les différentes commissions d'avoir compris la nécessité de rédiger leurs comptes rendus dans la forme unifiée, voire standardisée, que je leur ai proposée, qui a considérablement simplifié, allégé le travail de regroupement, de classement et de transcription dans la rubrique de « l'association au quotidien », pour le numéro 67 qui va très prochainement paraître.

Je remercie le président pour la clarté de ses positions, la qualité de son écoute, son aide souvent concrète, et surtout pour sa confiance. Je remercie les membres du bureau pour, eux aussi, leur confiance, leurs avis pertinents, leur soutien chaleureux, amical et efficace.

Tout cela contribue à faire du travail, indéniable et nécessaire, un plaisir.

La revue représente un lien indispensable entre les adhérents. Un lien pérenne mais vivant, dont le contenu s'adapte aux circonstances. Le danger serait de le laisser, confondant tradition et routine, vieillir : il doit continuer à attirer, à séduire, à stimuler. Et pour cela, peut-être même, un moment, surprendre.

Nous avons modifié notre calendrier de diffusion, de façon que les fascicules n'arrivent plus en des périodes trop chargées au plan privé, comme celles des fêtes de fin d'année ou des vacances d'été.

Nous pensons qu'il est aussi temps de casser les habitudes visuelles et de répondre en la matière aux demandes de notre époque, induites

par les possibilités nouvelles des techniques d'impression, en n'entraînant pas pour autant de surcoût financier.

La question du format, notamment, a été évoquée en conseil d'administration, reprise par le bureau, et discutée avec l'éditeur. Le n° 67 est certainement le dernier numéro qui vous sera fourni dans le format actuel, les suivants le seront en 21 x 29,7.

Si la lecture de la revue peut inciter certains à nous rejoindre — de nouveaux adhérents dans ce cas sont dans la salle, qu'ils soient les bienvenus -, le mode de diffusion, essentiellement à l'interne, ne permet pas d'atteindre une aussi large audience qu'on pourrait le souhaiter. N'hésitez surtout pas à la faire connaître à ceux de vos amis… et aux amis de vos amis qui ne savent pas encore bien exactement qui nous sommes et ce que nous faisons…

D'autres médias, complémentaires, sont ou seraient à exploiter pour nous faire connaître et rassembler : notre site internet, bien sûr, qu'Alexandre s'emploie à enrichir après l'avoir rajeuni, mais aussi les réseaux sociaux de grande diffusion (Facebook, par exemple) sur lesquels il serait bon d'envisager de figurer.

Je ne suis pas de celles qui ont peur que le virtuel tue le papier. L'un attire, l'autre retient.

Ce qui compte, c'est de pouvoir sensibiliser et toucher ceux que nous ne connaissons pas, d'aller vers ces encore inconnus qui seraient prêts à grossir les rangs de ceux qui aiment le Vexin, veulent le préserver et le faire vivre intelligemment. »

• Le président passe ensuite la parole au trésorier, Régis Deroudille, qui donne lecture du rapport financier préparé en collaboration avec le trésorier adjoint, Pierre Street, et projette sur l'écran les tableaux financiers.

Ce Rapport Financier est joint ci-après avec les comptes 2011 et le projet de budget 2012

• Le Président demande ensuite à l'assemblée d'approuver les deux rapports moral et financier et les annexes financières.

Le rapport moral, le rapport financier, les comptes 2011 et le projet de budget 2012 sont approuvés à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

• Enfin conformément aux statuts, le mandat d'un tiers des membres du Conseil d'Administration arrive à échéance :

- sont sortants et se représentent : Alexandre Durante, Pierre Street, Yves Périllon, Jean-Claude Cavard, Claude Rosset, Monique Héron,

- ne se représentent pas : Chantal Vanthuyne, Catherine Postal, Myriam de Drée (qui souhaite que son successeur à l'*Association pour la Protection du site de Grisy-les-Plâtres* la remplace),

- sont candidats : Pierre Bellicaud, qui nous représente déjà dans les CLIS de Guitrancourt et Brueil-en-Vexin. François-Xavier Bellée, remplaçant de Myriam de Drée à la tête de *l'Association pour la protection du site de Grisy-les-Plâtres*, Patrick Chéreau, qui apporte déjà son aide aux Trésoriers et au Secrétaire général

Le renouvellement du Conseil est mis au vote par le président :

- sont réélus à l'unanimité pour un mandat de trois ans : Alexandre Durante, Pierre Street, Yves Périllon, Jean-Claude Cavard, Claude Rosset, Monique Héron,

- sont nouvellement élus à l'unanimité : Pierre Bellicaud, François-Xavier Bellée, Patrick Chéreau.

Le président remercie Chantal Vanthuyne et Myriam de Drée pour leur action dans l'association depuis de nombreuses années ainsi que Catherine Postal pour la gestion des livres et revues.

L'ordre du jour étant épuisé, le président ouvre une séance de questions-réponses.

• Le bulletin de l'association est imprimé à environ 600 exemplaires. 500 exemplaires en sont envoyés aux adhérents et personnalités.

• M. Maricourt de la Fondation du Patrimoine (Val-d'Oise) confirme que la fondation est partenaire depuis longtemps des Amis du Vexin Français et explique que :
  - 110 projets ont été labellisés en dix ans
  - 17 souscriptions publiques ont été lancées dont quatre restent encore « vivantes » dans la région (le carmel de Pontoise, l'église Saint-Germain de Saint-Prix, l'église de Courdimanche, l'église d'Hérouville)
  - la Fondation peut donner des labels aux propriétés privées. L'accès au label aux pro-

priétaires non imposables permet d'obtenir une subvention jusqu'à 10 % du montant des travaux.
- une aide peut être donnée aux collectivités locales et associations (800 souscriptions publiques pour la France)
- la Fondation peut donner des labels pour patrimoine naturel, par exemple pour réaménagement de parc ou jardin à caractère emblématique dans une zone particulière (jardin remarquable ou dans un PNR ou dans une zone classée *Natura 2000*)

• Le vice-président Philippe Muffang insiste sur l'importance pour le Vexin français du classement des « Buttes de Montjavoult et de Serans » dont le président F. Marchon a parlé dans son rapport moral et explique comment les adhérents peuvent soutenir financièrement par des dons l'action des *Amis du Vexin* pour les études de pré-classement de ces Buttes. Les dons faits par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine et dédiés à cette opération donnent des avantages fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu et de l'ISF.

Il annonce également la distribution à la sortie de l'assemblée générale de dépliants donnant toutes les informations nécessaires aux donateurs potentiels.

• Tous les sujets étant épuisés, le Président clôture l'Assemblée en remerciant tous les participants.

Le président avait reçu les excuses de : M. Yves Rome, sénateur, président du Conseil Général de l'Oise, M. Jean-Baptiste Bellon, chef du service territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Val-d'Oise

Les maires suivants étaient absents et s'étaient fait représenter : M. Christian Bago, maire de Bréancon, M. Georges Bigot, maire de Chaussy, M. Hervé Dessein, maire de Lavilletertre

Le président F. Marchon et les administrateurs des AVF remercient particulièrement :
- M. Denys de Magnitot, maire d'Omerville qui nous a accueillis, fait visiter son village et offert un vin d'honneur.
- M^me^ Laurence de Villefranche qui nous a permis de faire le tour du manoir.
- sans oublier M. Humbert Fusco-Vigné qui nous a passionnés par l'histoire d'Omerville et de son église.

Le groupe écoute les explications relatives à l'église d'Omerville» (cliché d'un de nos adhérents)

Rapport moral

par le président François Marchon

François Marchon

Cette année je vous présente l'action et les dossiers des AVF en trois parties :
- ce dont nous sommes satisfaits
- ce dont nous sommes moyennement satisfaits
- ce dont nous ne sommes pas satisfaits
et pour commencer je préfère parler de ce dont nous ne sommes pas satisfaits afin de pouvoir terminer ce rapport moral sur des notes plus optimistes :

Commençons par ce que nous avons appelé *l'affaire Petitdidier à Montjavoult* ; vous vous rappelez puisque nous en avons parlé déjà lors de nos deux dernières assemblées générales ; un entrepreneur de travaux publics bien connu dans le Val-d'Oise et les départements limitrophes engage et termine dans sa propriété de Montjavoult la construction d'un chemin routier sur un terrain agricole et ce malgré l'interdiction de la mairie et des services départementaux. Avec le ROSO nous attaquons M. Petitdidier en tribunal correctionnel, mais nous sommes déboutés, le tribunal considérant que nous n'étions pas aptes à agir pour des motifs liés à la rédaction des décisions de nos conseils d'administration. Avec notre avocat nous décidons de faire appel sans savoir pourquoi nous avions été déboutés, mais en fait l'appel n'a pas été déposé, et on s'aperçoit qu'il n'aurait servi à rien puis que nous n'étions pas aptes à agir. Nous décidons de reprendre le dossier avec un nouveau conseil — nous en étions là l'an dernier — et avec une nouvelle décision du conseil d'administration nous sommes repartis en tribunal correctionnel ; mais les constantes de temps de la justice étant ce qu'elles sont, nous n'aurons le jugement qu'en juin. Mais cette action pèse sur nos finances…

Le survol du Vexin français avec les nouvelles normes d'atterrissage pour Roissy : vous vous rappelez que le président de la DIRAP nous avait l'an dernier présenté le dossier et avait suggéré à chacun de nos adhérents de répondre défavorablement au cours de l'enquête publique ; malgré cela la ministre a signé l'arrêté et nous sommes survolés. La DIRAP a engagé une procédure en Conseil d'État : nous l'appuyons le plus moralement possible en relayant tous ses appels et ses informations.

L'éolien

Malgré deux décisions d'arrêt d'implantations d'éoliennes en limite du Vexin français nous sommes inquiets ; je m'explique : en ce qui concerne le projet d'Enencourt-le-Sec dans l'Oise, (nous n'étions pas partie prenante mais nous soutenions les actions des associations et mairies) le préfet de région a finalement conseillé à l'entreprise de retirer son projet, ce qu'elle a fait en raison de l'avalanche de recours déposés ; pour le canton d'Ecos en Vexin normand la cour administrative d'appel de Douai a annulé l'arrêté du préfet de l'Eure autorisant l'édification de six éoliennes mais l'affaire est portée devant le Conseil d'État. Là nous étions partie prenante au départ mais notre requête a été déclarée irrecevable par suite de la non production de la décision du CA de faire appel. Il nous faut être beaucoup plus attentif sur les procédures à respecter mais nos avocats devraient aussi mieux nous conseiller.

Mais malgré ces deux « victoires » — dont l'une est encore provisoire — et pour lesquelles nous n'avons pas été moteurs mais avons simplement donné notre appui, nous sommes inquiets pour le Vexin français de l'Ile-de-France. En effet Daniel Amiot et moi avons participé le 2 mars à une réunion en préfecture du groupe de coordination énergie du Val-d'Oise du schéma régional éolien de la région Ile-de-France ; on nous a expli-

qué à l'aide de nombreuses cartes prenant en compte les sensibilités paysagères, les enjeux paysagers et du patrimoine et les servitudes et contraintes techniques (radars météo, zones de vols militaires) qu'en Vexin français il n'y avait pas place pour des éoliennes de grande taille ; mais qu'à la demande de certains élus il faudrait pouvoir en discuter en ne prenant pas en compte le site inscrit du Vexin : il y aurait des interfluves assez larges pour y implanter des éoliennes. Il se trouve que le PNR malgré sa charte qui spécifiait qu'il faudrait prendre position sur l'implantation d'éoliennes ne l'a pas encore fait ; et il va falloir qu'il le fasse rapidement car la liste des communes « éligibles » à l'éolien en Ile-de-France doit être présentée au Conseil régional en juin prochain. Nous avons l'assurance de pouvoir participer au groupe de travail du PNR et espérons bien qu'il formulera une position raisonnable ; nous allons nous y employer.

Maintenant un point sur lequel je suis totalement insatisfait, c'est de ne pas avoir réuni cette année les associations qui adhérent aux AVF ; j'en avais déjà parlé l'an dernier, nous ne l'avons pas fait. Il va absolument falloir le faire car nous l'avons proposé au Parc qui est intéressé de savoir ce qui se fait en matière de culture (au sens large) dans les différentes associations du territoire.

Enfin un dernier point : l'agrément de notre association auprès du ministère de l'environnement obtenu en 1979 devient caduc à la fin de l'année ; tous les agréments sont remis en cause et il va falloir constituer des dossiers avant le 30 juin ; mais les critères d'agrément ont été durcis et on se demandait si nous pourrions les remplir : le préfet consulté mercredi sur ce sujet nous a répondu avec son secrétaire général que bien sûr il fallait constituer les dossiers mais qu'il ne nous fallait pas se faire de soucis compte tenu de notre implication dans toutes les structures officielles du département. Mais reste à savoir si nous pourrons être agréés pour les Yvelines et l'Oise.

Passons maintenant à ce pourquoi ma satisfaction est mitigée.

Notre situation financière

Les trésoriers vous en feront part tout à l'heure, elle n'est pas dramatique, elle n'est pas non plus très engageante ; en négatif les subventions n'augmentent pas, celle de l'Oise avait disparu, elle réapparaît en 2012 ; pourvu qu'en Val-d'Oise et en Yvelines elles nous soient accordées cette année.

Notre effectif d'adhérents est stable malgré de nombreux départs ; quand on peut connaître le motif de défection il s'agit de décès, de vieillissement et de départs de la région ; personne ne nous a dit l'an dernier que c'était par mécontentement de notre action, il peut y en avoir mais nous ne le savons pas. Et c'est une quarantaine de nouveaux adhérents que nous enregistrons (c'est-à-dire environ 10 % de notre effectif).

Deuxième motif de satisfaction mitigée : il s'agit de notre site internet ; l'an dernier Alexandre Durante nous avait montré ce qu'allait être le nouveau site et des projets ; malheureusement il a eu un gros problème de santé qui l'a arrêté de nombreux mois et notre site en a subi les conséquences, mais aujourd'hui Alexandre est là…

Nous allons mettre sur le site les notices de tous les villages du Vexin français, qui ont paru dans le *Nouveau Guide du Vexin français*, mais celui-ci est depuis longtemps épuisé.

Enfin un gros progrès dans notre fonctionnement mais où il reste encore à s'améliorer : l'association participe ès qualités à 24 commissions officielles ou quasi officielles, c'est-à-dire à rythmes de réunions réguliers, et est souvent invitée pour des séances de travail de groupes à existence éphémère. Le président ne peut aller partout ; il délègue et on sait qui doit aller où et quand (la liste est faite et pour certaines commissions elle est publiée sur notre site). Et je remercie les membres du CA et aussi certains adhérents qui n'en font pas partie de participer à ces réunions.

Nous demandons simplement un petit compte rendu nécessaire pour que la politique de l'association ait une visibilité (communication sur le site et dans le *Bulletin*) mais aussi pour la coordination. Je demande cela depuis que je suis secrétaire général ; cette année, collectivement nous avons fait de très gros progrès (même moi j'en ai fait) mais il reste encore à nous améliorer.

Et maintenant ce dont nous pouvons être satisfaits : vous allez voir cela va être très disparate :

Le Bulletin

Je laisse la parole à Marie-Claude Boulanger.

Le texte de l'intervention de M.C. Boulanger figure dans le compte rendu de l'assemblée générale

Nos sorties

Huit sorties réalisées depuis la dernière AG dont deux avec des associations amies ; elles ont eu des centres d'intérêt très différents : artistiques et culturels (l'art flamboyant, le musée de la nacre, Saint-Clair-sur-Epte), paysagers (Jardins de Sandricourt, sortie forestière), agricoles, techniques (huilerie de colza, maison à basse consommation d'énergie, centre de déchets ultimes de Liancourt).

Et elles ont concerné 157 personnes, on retrouve certains adhérents à plusieurs sorties, mais ce chiffre est encourageant et c'est ainsi que nous proposons cette année 11 sorties.

Nos archives

Elles sont logées dans un local à Pontoise depuis des années, local prêté par M. Jacques Boursier qui fut un adhérent passionné puisque c'est grâce à lui que nos différents livres ont pu être publiés ; mais Jacques Grimbert nous avait prévenus : M. Boursier ne va pas bien et il faudrait penser à déménager. Et effectivement il est décédé il y a deux mois. Aussi dès octobre nous avons entrepris d'abord de « faire le ménage » dans les archives (c'est-à-dire de jeter les papiers et vieux matériels inutilisables), ensuite de classer en particulier tous les *Bulletins* anciens et les bouquins invendus (et je remercie particulièrement M^me^ Catherine Postal d'avoir effectué ce travail), enfin de trouver un nouveau local : c'est chose faite maintenant. Un de nos membres du CA, Grégoire Bouilliant, jeune agriculteur, veut bien mettre à notre disposition un local dans une ferme à côté de Marines. Un seul problème il nous faut trouver des armoires métalliques pour stocker tous nos papiers car le risque rongeur est important… (si vous avez ou connaissez des occasions pas chères).

Amélioration de nos procédures bureautiques

Nos trésoriers et secrétaires ont déployé beaucoup d'énergie depuis quatre ans pour avoir un fichier que je peux qualifier de sûr, ce qui n'est pas facile. On pense quand on n'y est pas confronté que tout est simple mais ils m'ont fait découvrir en même temps qu'ils le découvraient que chaque adhérent — ou presque — est un cas particulier à traiter avec doigté dans le fichier. Et quand le fichier existe il faut pouvoir l'exploiter et le rendre plus opérationnel ; nous avons depuis quelques mois l'aide active de Patrick Chéreau, jeune retraité, expert en bureautique qui va nous mettre au point toutes nos procédures. Merci à lui.

L'appel aux donateurs

L'an dernier notre AG avait décidé d'activer une catégorie de membres prévue dans nos statuts, celle des membres donateurs ; dans la récolte des cotisations 2012 nous avons 10 % de donateurs, ce qui est très réconfortant.

Un autre motif de satisfaction pour le président c'est l'atmosphère qui règne dans nos réunions, en particulier dans les réunions de bureau — ce sont les plus nombreuses, onze depuis un an — le ton est quelquefois vif, chacun a son caractère, mais il n'y a pas d'animosité entre nous et nous sommes contents de nous retrouver.

Enfin dernier motif de satisfaction pour cette année c'est la possibilité pour certaines parties du Vexin français d'être classées. Dans le Val-d'Oise la vallée du Sausseron et les Buttes d'Arthies ont été proposées par la commission des sites pour une étude de leur classement par le ministère chargé de l'environnement ; il est très probable que la première étude de pré-classement sera effectuée sur la vallée du Sausseron.

En ce qui concerne le Vexin Oise les buttes de la Molière et de Montjavoult ont été pareillement proposées ; mais dans l'Oise il y a Chantilly qui est prioritaire pour 2012 et 2013 ; aussi le directeur régional de l'environnement de Picardie a suggéré que si les *Amis du Vexin* souhaitaient avancer plus rapidement il pouvait être envisagé que notre association assure l'étude, étude qui pourrait

être réalisée par une ou deux personnes qualifiées en un délai de 3 à 6 mois pour un coût d'environ 15 000,00 € ; et il suggérait même le bureau d'études.

À nous de jouer et si nous le désirons, nous n'avons plus qu'à trouver de généreux mécènes, les communes concernées au nombre de sept apportant très probablement quelques contributions mais modestes compte tenu de l'effectif de leurs populations et donc de leurs budgets. La Fondation du Patrimoine contactée par Philippe Muffang a réagi favorablement et nous a proposé de signer une convention de souscription qui permettrait à des donateurs de bénéficier d'exonérations fiscales au titre de l'IRPP et de l'ISF s'ils versaient des sommes à la Fondation pour cette opération. Je vous passe les détails de tout le montage de cette opération qui a nécessité les bons offices de Philippe Muffang, Régis Deroudille, Yves Périllon et de moi même ; et j'ai signé la convention avant hier avec les représentants de la Fondation du Patrimoine, pour l'Oise M. Choppin de Janvry et M. Mazure le délégué général. J'ajoute que pour les finances de notre association cette opération n'a aucun impact ni en charges ni en recettes.

Et pour bien comprendre tout le dossier je vais donner la parole successivement à Yves Périllon et Philippe Muffang

Voir les argumentaires de Philipe Muffang et Yves Périllon dans la rubrique Association au quotidien : — mobilisation et actions spécifiques

J'ajoute que dans le prochain *Bulletin* qui va paraître très prochainement, on parle de cette opération mais très succinctement car le numéro a été bouclé il y a un peu de temps et le montage de notre opération avec la Fondation du Patrimoine s'est terminé il y a deux jours.

Conclusion

Vous voyez que notre, votre Association a déployé pas mal d'énergie une nouvelle fois, cette année. Et conformément à l'esprit de ses créateurs et animateurs — et bien sûr je pense à Jacques Dupâquier.

Cette énergie j'ai essayé de la chiffrer : j'ai compté le nombre de réunions auxquelles nous avons été invités depuis un an ou que nous avons provoquées. Pour chaque réunion j'ai compté le nombre de participants et le temps passé à la réunion ; je multiplie tout çà et j'additionne ; j'arrive à près de 900 heures individu de participation (c'est-à-dire plus de 25 semaines à 35 heures ou une demi-année de travail individuel en réunions) pour 80 réunions. Je ne suis pas arrivé à comptabiliser le temps passé au travail individuel, à téléphoner, à rédiger des courriels et des courriers, à élaborer le *Bulletin*, à constituer le site internet.

Vous voyez que l'équipe ne chôme pas, je dis équipe car c'est véritablement un travail d'équipe que celui que nous assumons ; alors je voudrais terminer en remerciant particulièrement tous les membres du bureau sur qui, je sais que l'association et moi, pouvons compter ; je tiens à les citer tous secrétaires, trésoriers et leurs conjoints, responsables du *Bulletin*, et du site internet, et les quatre vice-présidents. Sans eux rien ne se ferait. Par vos applaudissements je vous suggère de les remercier.

Rapport financier

présenté par Régis Deroudille

Régis Déroudille

Compte d'exploitation 2011

L'année 2011 se termine avec un déficit constaté de 4390,86 €. Il est proche de celui annoncé lors de l'AG de 2011, soit 4500 €. *Satisfecit* doit être donné au trésorier adjoint Pierre Street, pour cette bonne prévision.

Le total des recettes est de 17916,85 €, formé par les cotisations : 11959 € dont 1643 € de cotisations jumelées en provenance de la SVS et 1485 € des associations et collectivités. Il est précisé que le nombre des adhérents individuels est de 420.

Les subventions se montent à 2755 € grâce aux 1600 € du département du Val-d'Oise et aux

1155 € des communes membres. En 2011 ni le département des Yvelines, ni celui de l'Oise n'ont participé.

Les recettes diverses sont de 3202,85 € dont 1869,32 € de dons des adhérents.

Les dépenses d'un montant total de 22307,71 € proviennent principalement des frais de réalisation du bulletin soit 13210,70 € et de 5080,17 € de frais des démarches juridiques pour l'affaire du chemin non autorisé de Montjavoult.

Concernant les frais du *Bulletin*, il est précisé que trois numéros ont été réalisés en 2011, dont celui en hommage à notre regretté président fondateur Jacques Dupâquier. Ce numéro a été coédité par notre association, l'association pour la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron (SVS) et la Société Historique de Pontoise. Les frais ont été partagés au prorata des diffusions prévues par chacune des associations pour ce numéro spécial.

De plus ont été réglés en 2011 des reliquats de frais du bulletin n° 65. Une situation identique se reproduira en 2012.

Quoi qu'il en soit, l'attention des membres est attirée sur le fait que les cotisations des membres couvrent à peine la réalisation des bulletins, et que sans les dons et les subventions notre association serait en constant déficit.

État des avoirs de l'Association

Au 31 décembre 2011, l'association disposait d'un avoir monétaire total de 15315,30 €, composé de comptes bancaires à La Banque Postale et au Crédit Mutuel. Cet avoir est en diminution de 4 474,64 € sur un an, diminution, provenant du déficit d'exploitation de 4390,86 €, diminué par les intérêts de 83,78 € versés sur le Livret Bleu du Crédit Mutuel.

Elle ne dispose comme biens matériels que de son stock de livres et de bulletins, estimés à moins de 1000 €.

Au 31 décembre 2011, elle n'a comme dettes que la facture attendue de l'impression du bulletin n° 66 soit environ 2500 €, et comme créances des factures non encore payées, d'un montant total de 1030 € concernant des abonnements au bulletin, ainsi qu'un reliquat en souffrance de 780 € sur le bulletin en hommage à J. Dupâquier.

Budget 2012

Les tableaux de ces comptes sont projetés à l'assemblée générale et joints ci-après

Le budget 2012 laisse apparaître un déficit réduit, se montant à 653,66 €. Il prévoit des recettes de 18721 € contre des dépenses de 19375 €.

L'augmentation des recettes est basée sur une croissance de près de 1000 € de la ressource « Cotisations » et de 1200 € de celle des « Subventions ».

À noter qu'au jour de cette assemblée générale, le département de l'Oise avait versé une subvention de 500 €, alors qu'il n'en avait pas donné en 2011. Mais il faut s'attendre dans les années qui viennent à une baisse constante de ce poste en raison de la conjoncture générale.

Quant aux dépenses, leur diminution sur l'année précédente est prévue grâce à celle du poste « Bulletin » soit -1200 € (avec deux bulletins plus un de 2011 en retard de facturation comme l'année précédente), ainsi que celle des frais d'avocats contenus à 3000 €.

Mais il doit être souligné que la réalisation conforme de ce budget reste aléatoire en raison de nombreuses incertitudes : subventions, nombre d'adhérents, frais du bulletin, frais juridiques

Perspectives futures

L'Association ne pourra continuer très longtemps à présenter des comptes déficitaires. Pour un retour à l'équilibre devront être recherchés :

- Une augmentation du nombre des membres. Il est demandé à chacun des adhérents de recruter des nouveaux membres parmi leurs connaissances.

- Une diminution des frais de réalisation du *Bulletin*, étant entendu que leur nombre annuel est maintenu à deux.

- Un ajustement des cotisations. Il est ainsi proposé à l'assemblée générale de voter une augmentation de 5 € par cotisant pour les cotisations 2013, soit 35 € pour les individuels, 40 € pour les couples et 50 € pour les mairies, associations et sociétés.

Les cotisations jumelées avec la SVS seront fixées après concertation entre les deux associations.

Pierre Street

Comptes 2011

Total Recettes	17 916,85 €
Total des Dépenses	22 307,71 €
Déficit	4 390,86 €

Variation de l'encaisse sur le compte A.V.F. (Association des Amis du Vexin Français) entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011 :

- La Banque Postale - Compte courant	:	9 487,35 €	-	13 961,99 €	=	- 4 474,64 €
- Crédit Mutuel - Livret bleu	:	5 824,52 €	-	5 740,74 €	=	83,78 €
- Crédit Mutuel - Compte courant	:	3,43 €	-	3,43 €	=	0,00 €
TOTAL …	:	15 315,30 €	-	19 706,16 €	=	- 4 390,86 €

- RECETTES 2011 -

Subventions			
Département du Val d'Oise	1 600 €		
Département de l'Oise	0		
Département des Yvelines	0		
Communes Membres	1 155 €	total subventions	**2 755 €**
Cotisations			
Membres actifs	8 831 €		
Cotisations jumelées AVF/SVS	1 643 €		
Associations	915 €		
Sociétés et Bibliothèques	570 €	total cotisations	**11 959 €**
Divers			
Dons	1 869,32 €		
Intérêts 2010	83,78 €		
Ventes de livres et revues	314,10 €		
Participation plaquette J. Dupâquier	725,85 €		
Remboursements frais de colloque par SVS	89,80 €		
Remboursements divers	120,00 €	total divers	**3 202,85 €**
TOTAL des RECETTES			**17 916,85 €**

- DEPENSES 2011 -

Fonctionnement			
Fournitures de bureau	234,53 €		
Frais postaux (hors bulletins, plaquette J.D. et livres)	338,33 €		
Cotisations aux associations	551,00 €		
Cotisations jumelées AVF/SVS	1 695,00 €		
Assurances	239,12 €		
Frais de représentation	404,60 €	total fonctionnement	**3 462,58 €**
Communication			
Bulletin n°65 (retard 2012)	4 663,55 €		
Réalisation 4 264,31 € et Affranchissement 339,24 €			
Bulletin n°66	3 149,93 €		
Réalisation 3 149,93 € Affr. conjoint avec plaquette J.D.			
Plaquette Jacques DUPÂQUIER	5 199,08 €		
Réalisation 4 550,51 € et affranchissement 648,57 €			
Site Internet	198,14 €	total communication	**13 210,70 €**
Divers			
Frais financiers	20,43 €		
Frais de manifestations (AG + sortie St Clair sur Epte)	98,50 €		
Frais postaux	323,33 €		
Démarche juridique	5 080,17 €		
Remboursements trop perçus	112,00 €	total divers	**5 634,43 €**
TOTAL des DEPENSES			**22 307,71 €**

Projet de budget 2012

Total des recettes prévues	18 721 €
Total des dépenses prévues	19 375 €
Déficit prévu	654 €

- PROJET de RECETTES 2012 -

Subventions			
Département du Val d'Oise	1 800 €		
Département de l'Oise	500 €		
Département des Yvelines	500 €		
Communes Membres	1 200 €	total subventions	**4 000 €**
Cotisations			
Membres actifs	9 500 €		
Cotisations jumelées AVF/SVS	1 700 €		
Associations	1 000 €		
Sociétés et Bibliothèques	600 €	total cotisations	**12 800 €**
Divers			
Dons	1 500 €		
Intérêts	121 €		
Ventes de livres et revues	300 €	total divers	**1 921 €**
TOTAL des RECETTES			**18 721 €**

- PROJET de DEPENSES 2012 -

Fonctionnement			
Fournitures de bureau	500 €		
Frais postaux (convocations, lettres d'appel, etc …)	300 €		
Cotisations aux associations	600 €		
Cotisations jumelées AVF/SVS	1 700 €		
Assurances	250 €		
Frais de représentation	500 €	total fonctionnement	**3 850 €**
Communication			
Bulletin de l'association	12 000 €		
(2 n°s + 1 n° en retard de 2011) - frais d'envoi inclus			
Site Internet	100 €	total communication	**12 100 €**
Divers			
Frais financiers (tenue de compte banque Postale)	25 €		
Frais postaux (livres et revues)	400 €		
Frais d'Avocat	3 000 €	total divers	**3 425 €**
TOTAL des DEPENSES			**19 375 €**

Sport cérébral

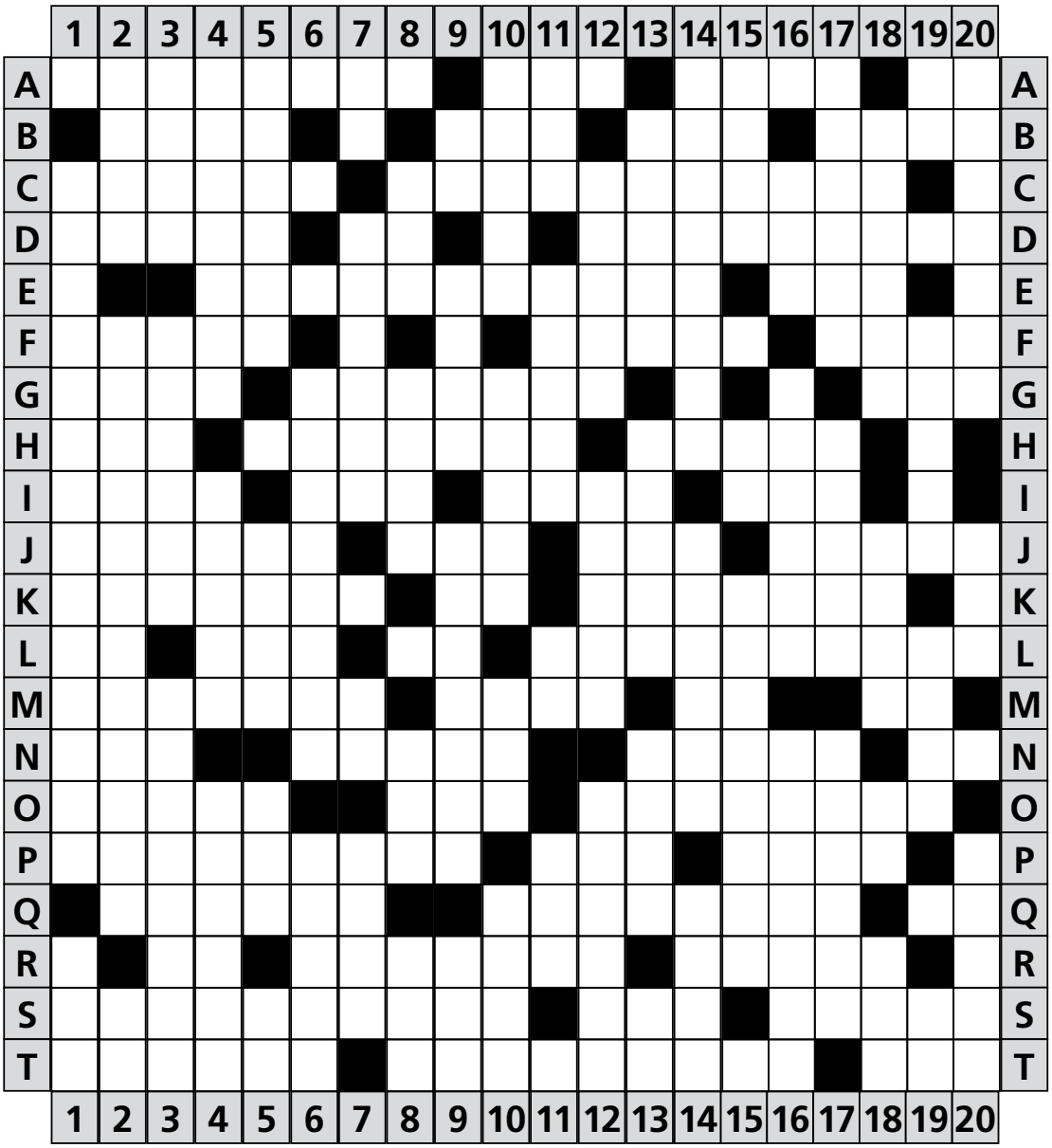

Horizontalement

A.- Poétique mesure, révolutionnaire lors de sa rencontre avec le système - Un service qui fait le point - Pollue nos écrans - Pas trop mal. **B.-** Très intime outre-manche - Souvent surdimensionné - L'ama assure sa stabilité - L'heure où blanchit la campagne… **C.-** A donné de bons conseils à sa belle-fille Ruth - Accompagnent quelquefois l'exercice de l'autorité. **D.-** Plus professionnel qu'une éponge - Jaune, mais chante plutôt le noir - Ne sont pas forcément synonymes de nocturnes. **E.-** La parole, dit-on, en est - Blanc et jaune lorsqu'asien le suit. **F.-** Douloureuse toute seule, alors à 10 ! - Peut laisser sourd, mais pas à la douleur - Récusée avec tant de vigueur qu'elle en est à l'envers. **G.-** Fait comme s'il n'était pas content - A des chances de grandir, mais à l'envers - Pas besoin de connaître l'orthographe pour en envoyer. **H.-** Armateur familier pour Jackie - Récompensée de ses éminents services - Octobre leur fut fatal. **I.-** Antifuites sénior - Clair, précis et sans bavure - Mal enfantin ou snob puéril ? - Cri du charretier optant pour la gauche. **J.-**. Instamment

désigné en toute désuétude - Plusieurs et mortes chez Gogol - Tribu de petits hommes unis par une rare polyphonie vocale - Pour les essais. **K.-** Sa peau a inspiré Balzac - Bébel, premier d'entre eux - Matheux, philosophes et maçons le manient avec aisance. **L.-** C'est-à-dire - Il a perdu le sud, et progresse d'est en ouest - Le silence le vaut bien - Mignons sans cervelles. **M.-** Ont perdu le nord, mais pas seulement - Pour le chef, c'était le Pérou ! - Société qui ne dit pas son nom - A sa clé. **N.-** Fait du mal - Cabalistique mais rapide - Adepte du reggae - Suit le docteur ou le licencié. **O.-** Sous-produit du goudron qui a joyeusement supplanté la soie pour les parisiennes libérées. - En principe, ne garde pas la balle enfoncée dans sa tête - Philippidès n'en portait même pas, il est vrai qu'il était tout seul ! **P.-** On n'en veut surtout pas dans le Vexin français - Encore ! - Glorieux scandinave fêté le 18 mai. **Q.-** Roi de Pylos et familier détective - Pas du tout acides - Bidonné. **R.-**. Il monte, il monte, impossible de l'arrêter - De chaume, de tuiles ou d'ardoises - Il est interdit de les bourrer. **S.-** Ne sont pas toujours hygiéniques - Grande frontière : Bravo ! - Octave Mirbeau et Paul Fort y résidèrent : aimaient-ils le piccolo ? **T.-** On l'appelle verre même s'il est en plastique, en cuisine ou ailleurs - Contribue à emplir les 3è du 18 - Fait comme le travailleur ou le fiévreux.

Verticalement

1.- N'a pas encore d'expérience - Pour les voyageurs sans billet. **2.-** Eventre les fonds de cale - Fier rocher vexinois ne reculant pas devant les paradoxes esthétiques. Blanc bleu. **3.-** Familier d'Edith vieillissante - Entre deux retraits - Pas ici. **4.-** Comme un œuf ou une journée sans temps morts - S'appela Ikosim - S'apprête-t-elle à se risquer à tous les vices ? **5.-** Arnoldo Antunes sur Deezer ou sur You Tube en alternance poétique de rouge et de blanc - Longtemps, on n'y a vu que goutte… et pourtant, elle était bien là - Quand la balle n'est pas aussi précise qu'on le voudrait. **6.-** Il a tellement l'habitude de monter qu'il s'écrit de bas en haut. **6.-** Au milieu des mers, mais sans boussole et dans un désordre total ! - Traumatiser ces pauvres petits, selon certains… **7.-** Arturo qui a retrouvé son bon sens - De nos jours, plutôt hors frontières, mais pas toujours de matières premières - Auréolé, mais raccourci - De bas en haut : Natalie Imbruglia a rendu célèbre ce *single* du groupe Ednaswap. **8.-** Vigny aime l'entendre, mais il afflige Verlaine - Toute petite grecque qui n'a pourtant pas droit à cette graphie-là - Meurtrier pour Jean Becker - Ordre de départ religieusement exécuté. **9.**- Toujours blanc bleu - Base de données dynamique bien utile à qui les hanches font des misères… mais pour nos amis d'outre atlantique - Iodées ou vexinoise - Fait ressembler le fils au père. **10.-** Pas du tout passif lorsqu'il est complément - Petits de l'homme aussi asexués que les anges - Capitaine de ménagerie - De proie ou d'égoût. **11.-** A la chasse ou au pied - L'original était de Vérone - Démonstratif la tête en bas - Ses piliers ne sont pas toujours solides. **12.-** La prudence l'incite à s'y tenir - Ça suffit ! - A l'oral fluide. **13.-** Génie mystérieux récemment affublé d'un Code - « Capitale de l'est » - Timidement coloré - Hésite à finir le second ou le troisième groupe. **14.-** Engourdissent désirs et envies - Divertis - Le comment des peu raffinés qui n'ont pas bien compris. **15.-** En être hors est valorisant - Demi-cheval d'enfant enfourché à l'envers - Pierre, Claude, ou fabricant de mousse. **16.-** A son pas et son jeu - Quarte augmentée ou mollusque gasteropode - Lézard ou capital des Pouilles. **17.-** Pair impair et lui - Souvent pleureur - Réduire la voilure. **18.-** Précedent les déchirures - Plaît, selon Kant, universellement et sans concept - Reprise abrégée depuis le commencement - Placé chez le notaire. **19.-**. Pas mieux que le dernier du A horizontal - D'elle-même ou de préjugés ? - Habitent encore l'Utah et le Colorado - Guillaume y épouse sa cousine Mathilde. **20.-** On dirait deux fois les mêmes - Demi-douzaine - Joseph Joséphin roulait la sienne selon G. Leroux.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
T	D	O	S	E	U	R	■	E	L	E	C	T	R	I	C	E	■	S	U	E	T
S	S	E	R	V	I	E	T	T	E	S	■	R	I	O	■	T	R	I	E	L	S
R	L	■	U	I	■	T	O	I	T	U	R	E	■	U	R	N	E	S	■	L	R
Q	N	E	S	T	O	R	■	■	B	A	S	I	Q	U	E	S	■	R	I	■	Q
P	E	O	L	I	E	N	N	E	S	■	B	I	S	■	E	R	I	C	■	B	P
O	N	Y	L	O	N	■	■	T	E	E	■	D	O	S	S	A	R	D	S	■	O
N	N	U	I	■	■	S	T	E	N	O	■	■	R	A	S	T	A	■	E	S	N
M	E	G	A	R	E	E	S	■	I	N	C	A	■	S	A	■	■	U	T	■	M
L	I	E	■	E	E	L	■	O	R	■	E	T	O	U	R	N	E	A	U	X	L
K	C	H	A	G	R	I	N	■	A	S	■	S	Y	M	B	O	L	E	■	I	K
J	I	C	E	L	U	I	■	A	M	E	■	A	K	A	■	T	U	B	E	S	J
I	T	O	N	A	■	N	E	T	■	B	O	B	O	■	D	I	A	■	U	■	I
H	A	R	I	■	D	E	C	O	R	E	E	■	T	S	A	R	S	■	B	■	H
G	R	A	L	E	■	N	O	Y	R	B	M	E	■	E	■	T	■	S	M	S	G
F	P	L	A	I	E	■	G	■	J	■	O	T	I	T	E	■	E	E	I	N	F
E	O	■	■	L	I	B	E	R	A	T	R	I	C	E	■	E	U	R	■	O	E
D	E	C	O	P	E	■	N	O	■	N	O	N	I	R	I	Q	U	E	S	■	D
C	N	O	E	M	I	E	■	C	O	E	R	C	I	T	I	O	N	S	■	S	C
B	■	T	H	E	E	■	I	■	E	G	O	■	V	A	A	■	A	U	B	E	B
A	M	E	T	R	I	Q	U	E	■	A	C	E	■	S	P	A	M	■	A	B	A
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Val-d'Oise

Composition des réunions

Présidence : M. Chavane, secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise.
Représentants de l'ASVS : Daniel Amiot, Pierre Street.
Représentants des AVF : François Marchon, Claude Rosset.

20 mars 2012

Points ou dossiers traités :

- commune de Béthemont-la-Forêt – site classé de la vallée de Chauvry – construction d'un hangar sylvicole : *avis favorable.*
- commune de Magny-en-Vexin – site inscrit du Vexin français – construction d'un bâtiment industriel : *dossier retiré par le demandeur suite aux remarques de la commission*.
- commune de Champagne-sur-Oise – site inscrit de la corne est du Vexin – construction d'un corps de ferme : *avis favorable.*
- commune de Longuesse – site inscrit du Vexin français et périmètre de protection de l'église de Longuesse – construction de 10 maisons individuelles : *avis favorable*.
- commune de Vallangoujard – site inscrit de la corne est du Vexin français et périmètre de protection de l'église – construction d'une maison individuelle : *avis défavorable*.

10 avril 2012

• Points traités : désinscriptions totales de trois sites situés à Montmorency : terrains en contrebas du boulevard d'Andilly, propriété Gonse-Boas, maison de Jean-Jacques Rousseau dite l'Ermitage et ses abords boisés : *avis favorable*.

15 mai 2012

• Dossiers traités :

- commune de Sannois – site classé de la butte des moulins de Sannois – aménagement forestier de la forêt régionale des buttes du Parisis : *avis favorable*.
- communes de Theuville, Arronville et Épiais-Rhus – site classé des buttes de Rosne, de Marines et d'Épiais : plan simple de gestion de la forêt du domaine de Theuville : *avis favorable*.

26 juin 2012

• Dossiers et points traités :

- commune de Fosses – site classé de la vallée de la Thève et de l'Ysieux – permis d'aménager pour la construction de trois lots : *avis favorable*.
- commune d'Osny – site classé du domaine d'Osny – permis d'aménager en régularisation pour une aire de jeu d'enfants : *avis favorable*.
- commune d'Osny – site classé du domaine d'Osny – permis d'aménager (en régularisation) pour un parcours sportif et pour un manège et un stand de confiseries : *report d'étude des deux dossiers proposé par le président et accepté par la commission*.
- commune de Saint-Clair-sur-Epte – site classé de la vallée de l'Epte – plan simple de gestion du bois de Saint-Clair : *avis favorable*.
- commune de Fontenay-en-Parisis – site classé de la butte de Chatenay – consultation préalable du lancement d'une procédure d'extension : avis favorable.

18 septembre 2012

• Points ou dossiers traités :

- Schéma régional climat air énergie (SRCAE) et Schéma régional éolien (SRE) : *approuvés par la Commission*.
- Commune de Maffliers-Montsoult – site classé de la vallée de Chauvry, site inscrit du village de Maffliers : plan simple de gestion du parc de Maffliers : *avis favorable*.

Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) du centre de stockage des déchets de Guitrancourt (78)

18 juin 2012 à 14 heures Site EMTA, RD 190 78440 Guitrancourt

Présidence de la réunion : M. le sous-préfet de Mantes-la-Jolie, Philippe Portal.
Représentant des AVF : Pierre Bellicaud
Organismes et institutions représentés : EMTA, Unité territoriale DRIEE, Développement durable, sous-préfecture de Mantes-la-Jolie, ARS santé, Direction départementale des territoires, CAMY, Mantes Yvelines, commune de Guitrancourt, Parc naturel régional du Vexin français.

Cinq points à l'ordre du jour :

- Présentation par l'exploitant de son bilan d'activité 2011.
- Bilan de l'action de l'inspection des installations classées.
- Perspectives et projet pour le site.
- Présentation du décret relatif aux commissions de suivi de site.
- Visite du site et visite du tunnel de drainage des eaux de la nappe.

Premier point : Bilan d'activité 2011

Présentation de M. T. Villerio (ETMA)

Tonnages

- Tonnage 2011 des déchets dangereux 158 762 tonnes (155 558 t en 2010)
  Typologie des déchets dangereux reçus en 2011 (déchets stabilisés 81 %, mâchefers 7 %, terres polluées 1 %, résidus d'amiante 4 %, autres déchets 7 %)
- Tonnage 2011 des déchets non dangereux 90 099 tonnes (83 905 en 2010)
  Typologie des déchets non dangereux reçus en 2011 (Valene (OM) 0.5 %, résidus traitement eau 24.5 %, déchets banals refus de tri 55.8 %, mâchefer d'incinération 6.4 %, terres poluées 12,8 %.
- Tonnage 2011 du Biotertre 52 049 tonnes (47 717 en 2010).

Bilan environnemental et sécurité

- Renouvellement de la triple certification (ISO 9001, OHSAS 18 001 pour la sécurité, ISO 14001 pour l'environnement).
- Valorisation du biogaz par le traitement des lixiviats de déchets non dangereux.
- Contrôles

Air

Rejets torchères analyse conforme
Rejets installation d'évaporation BGVAP analyse conforme
Analyse d'empoussièrement au poste de travail conforme
Analyse COV rejet Biotertre conforme

Eaux souterraines

Prélèvement puis analyse de 28 paramètres 5 piézomètres, 2 à l'amont, 3 à l'aval.
Niveau de concentration similaire entre l'aval et l'amont.

Eaux rejetées (tranchées drainantes + eaux de ruissellement)

Bilan des analyses externes (chlorure un dépassement, nitrate un dépassement)
Bilan des analyses internes (moyennes conformes dépassement ponctuel en chlorure, sulfate et nitrate).
Mesures réalisées dans le Ru aux cailloux ; très peu d'impact sur la qualité des eaux qui restent classées de bonne à très bonne.

- Sécurité
  Mise à jour d'un programme sécurité. Exemple amélioration du quai de déchargement DND.
  Réalisation de test de situation d'urgence incendie, déclenchement portique radioactivité.
  Visite de sécurité par du personnel interne et externe au site.
  Formation et sensibilisation régulière du personnel.
  En 2011 aucun accident du travail avec arrêt.
  Décisions : (s'il y a lieu)

• Bilan humain 2011

Temps plein : 39 salariés

4 stages de 3 à 6 mois, 2 contrats de professionnalisation, 7 CDD dont 5 suivis d'un contrat CDI

929 heures de formation pour l'ensemble des salariés

• Bilan des actions menées en 2011

- Travaux d'isolation hydraulique des alvéoles : réalisation de la barrière hydraulique de l'unité UO de stockage des déchets dangereux
- Forage du tuyau d'exhaure du système de drainage hydraulique du site longueur de 640 m pour un diamètre interne de 1,8 m
- Poursuite des travaux de réalisation des 2 premiers casiers d'U1 (stockage déchets non dangereux).
- Réalisation du vallon ouest de la tranche B (stockage déchets dangereux).
- Réalisation d'un bassin servant de réserve incendie au niveau d'U1
- Réalisation d'une piste pour accéder à U1
- Stockage DD tranche B et DND tranche A : poursuite de l'amélioration du système de pompage du lixiviat, amélioration du réseau de captage du biogaz….
- Augmentation importante du parc des engins (location).

• Perspectives 2012

- Fin des travaux d'isolation hydraulique du site UO stockage déchets dangereux.
- Travaux et mise en service d'une nouvelle alvéole sur UO.
- Création d'un nouveau bâtiment et atelier sur le site.
- Réaménagement de la tranche A.

Conclusion :
Aucune remarque sur le premier point

Deuxième point : l'installation classée
Présentation de M^me^ Dubois (DRIEE)

• Inspection du 28 juin 2011

- Référentiel : arrêté préfectoral du 21 novembre 2007 et arrêté complémentaire du 7 décembre 2010.
- Thèmes abordés :
  - Dispositif de valorisation du Biogaz : RAS
  - Mesures des niveaux sonores faites en août 2011 : conforme
  - Moyens de lutte contre l'incendie/assurer présence stock matériaux pour lutter contre éventuel incendie distinct du stock utilisé pour la couverture régulière des déchets stockés.
  - Bilan hydrique dans le rapport annuel : fourni en en juillet 2011
  - Unité 1 Rappel : fournir dossier de récolement fin de travaux d'aménagement plus disposition transitoire/coin est Défaut isolation hydraulique/dossier transmis en novembre 2011

Réponses exploitant reçues le 20 septembre/2011

• Inspection du 22 décembre 2011

- Référentiel : arrêté préfectoral du 21 novembre 2007 et arrêté complémentaire du 19 avril 2010 et arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié.

- Thème abordé :
  - Aménagement de l'unité 1-stockage de DND
- Principaux points abordés :
  - Visite de récolement des travaux d'aménagement de U1 partie ouest (2 casiers) et analyse du dossier de récolement/parfait achèvement des travaux. Dossier fourni fin novembre.
  - Conformité à arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié et AP du 21 novembre 2007
  - Défaut d'isolation hydraulique côté nord ouest mise en place d'un isolement interne mettant en retrait les casiers de stockage
  - Demande de fournir un dossier de récolement une fois les travaux de reprises effectués dans cette zone.

• Arrêté préfectoral complémentaire

Arrêté préfectoral complémentaire (APC) du 8 juillet 2011
- Modification de l'APC du 7 décembre 2010 : reclassement des installations par rapport à la nomenclature des IC modifiée en avril 2010 et prise en compte de la circulaire du 24 décembre 2010 : 2790 ou 2791 au lieu de 2782.

• Actions à venir
- Inspection début juillet 2012
- Instruction du dossier de demande d'autorisation d'exploiter
  - Rythme du stockage/DND
  - Unité de tri des encombrants
  - Transit, tri des déchets du BTP

Question

M. le Maire de Guitrancourt rappelle que les tires de mines ainsi que les klaxons des engins sont toujours une gêne pour la population.

Réponse de M^{me} Henry développement durable : Les résonances des tirs de mines sont conformes à la réglementation et que le bruit des klaxons est désormais sur le modèle « cri du lynx » normalement moins gênant.

Conclusion :

Aucune autre remarque sur le deuxième point.

Troisième point : projet envisagé pour le site

Présentation de M. S. Morcet (EMTA)

• Présentation du projet

Rappel : L'ITSD de Guitrancourt est actuellement constituée de :
- L'Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND 100 000 t/an)
  - tranche A comblée
  - unité U1 en cours d'exploitation
  - unité U2 en tant que réserve pour le futur
- L'Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD150 000 t/an)
  - tranche B en cours d'exploitation
  - unité U0 en cours d'aménagement
- La zone « hors stockage » au sud de U0
  - Le bio tertre, situé à l'Est de la Tranche B
  - La plateforme de valorisation du biogaz (torchère et BGVap)
  - Le bâtiment d'accueil et laboratoire (travaux en cours)

Surface du site 76 ha dont 69 pour le stockage de déchets en comptant U2

• Un projet en trois parties
- *Demande d'augmentation du tonnage annuel de DND stockés,* sans modifier le volume global de déchets stockés ni l'emprise autorisée de l'Installation de Traitement et de Stockage de

Déchets
- *Demande d'adaptation de l'unité de préparation de déchets non dangereux en un centre de tri pour la valorisation des encombrants*, dans l'emprise actuelle de l'ITSD, sur une surface déjà artificialisée
- *Demande d'autorisation pour une plateforme de tri et recyclage des déchets du BTP*, dans l'emprise actuelle de l'ITSD, sur une surface déjà artificialisée

• Motivation du projet
- Choix du site
Localisation intéressante par rapport aux gisements de déchets
Plusieurs activités déjà autorisées
- Motivations techniques
Application des orientations du PREDMA et des pistes de réflexion du futur plan régional de gestion des déchets issus du BTP
Fermeture de l'ISDND de Brueil-en-Vexin en 2014
Diversification des types de déchets et des modes de traitement sur le site
- Motivations économiques
Préexistence du site, réduction du transport inter-filière (interne au site)
Création d'emplois
- Motivations environnementales
Bonnes conditions d'accès
Possibilité de transport fluvial (port de Limay)
Développement du tri et de la valorisation ; diminution de l'enfouissement

• ISDND – Augmentation de tonnage
Tonnage autorisé : 100 000 t/an, projet demande 220 000 t/an

Le projet entraîne des modifications sur:	**Le projet n'entraîne pas de modifications sur:**
Durée et phasage d'exploitation	Emprise du site, hauteur et volume de déchets stockés
Volumes de lixiviats et de biogaz à traiter	Nature et origine des déchets non dangereux admis
Circulation sur le site et ses abords (point traité en commun avec les autres parties du projet)	Procédures d'acceptation des déchets
	Gestion des eaux souterraines et de ruissellement
	Réaménagement final

• ISDND – Gestion des effluents
- Lixiviats
Production annuelle stable malgré l'augmentation du tonnage (4 167 m³/an en moyenne)
BGvap suffisant pour traiter le volume de lixiviats envisagés
- Biogaz
Production maximale légèrement augmentée (1300 Nm³/h attendus au maximum)
Mise en place d'une torchère de plus grande capacité (déjà prévu) en cas de secours
La valorisation actuelle (B Gvap) sera complétée ultérieurement en fonction de la qualité et de la quantité de biogaz constatée

• ISDND
Le réaménagement du site n'est pas modifié

• Centre de tri des encombrants
- Objectifs

Valoriser la fraction non triée ou mal triée des déchets arrivant déjà sur le site,
Capter de nouveaux gisements de déchets encombrants à trier
- Tonnage envisagé
40 000 t/an maximum (inclus dans les 220 000 t/an de l'ISDND)
10 à 20 % de valorisation
- Localisation sur la zone « hors stockage » au sud de U0
- Description
Bâtiment de 1 500 m²
Aire de déchargement
Zone de circulation de 2 500 m²
Pelle de tri + chargeuse
- Fonctionnement
Réception à l'accueil du site
Tri à la pelle et à la main (pas de chaîne de tri automatique)
Broyage du bois par campagnes
Évacuation continue des refus
Évacuation régulière des déchets valorisables

• Plateforme de tri BTP
- Objectifs
Apport d'une solution pour les déchets du BTP des Yvelines (manque de structure sur le département)
Réutilisation des déchets valorisés en grande partie pour les besoins internes du site (pistes, couverture provisoire…)
Compléter la gamme des filières existantes sur le site (amélioration du service rendu aux collectivités et aux industriels)
- Tonnage envisagé
50 000 t/an maximum (soit 30 000 m³)
- Localisation sur la tranche B puis sur U0
- Plateforme extérieure (pas de bâtiment) pelle de tri/chargeuse

• Trafic sur le site et ses abords
- Situation en 2011 : 83 camions/jour soit 166 passages aller-retour
- Futur (projet) : 142 camions/jour soit 284 passages aller-retour 59 camions de plus (118 passages aller-retour)
- Fermeture de l'ISDND de Brueil-en-Vexin en 2014 : 150 000 t/an en moins sur la RD190, soit 54 camions/jour en moins (108 passages aller-retour) impact réel du projet : 5 camions/jour en plus

• Planning du projet
- Procédure administrative
Dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter en préfecture : juin 2012
Enquête publique : janvier à mars 2013
Arrêté Préfectoral d'autorisation : juillet à septembre 2013
- Augmentation de tonnage de DND
Tonnage prévu en 2012 : 100 000 tonnes, en 2013 : 150 000 tonnes, en 2014 : 220 000 tonnes
- Centre de tri des encombrants
Construction du bâtiment : 2014
Mise en service fin 2014
- Plateforme de tri des déchets du BTP
Aménagement de la plateforme : fin 2013 – début 2014
Mise en service second semestre 2014

• Provenance des déchets
- Déchets non dangereux et encombrants à trier et valoriser

Pas de modification par rapport à l'autorisation actuelle, soit principalement : les Yvelines (78)
Les départements d'Ile-de-France (95, 92, 75, 93, 94, 91, 77) l'Eure (27), l'Eure-et-Loir (28)
- Déchets du BTP à trier et valoriser
Idem déchets non dangereux (78, 95, 92, 75, 93, 94, 91, 77, 27, 28) par souci de cohérence et possibilité de gros chantier multidéchets avec tri secondaire sur le site
Dans la pratique : très grosse majorité en provenance des Yvelines (1/2 heure de transport)

• **Enjeux environnementaux**
- Sensibilité environnementale

Nature		Commentaires	Sensibilité
ENVIRONNEMENT NATUREL	Géologie	Les argiles sparnaciennes forment un matériau imperméable. Ils présentent une bonne stabilité. La sensibilité aux mouvements de terrain est nulle.	*
	Eaux souterraines	La nappe des Sables de Cuise est drainée au niveau de l'Installation de Traitement et de Stockage. La nappe de la Craie est située sous les argiles plastiques.	**
	Eaux superficielles	L'exutoire des rejets des eaux pluviales de l'Installation de Traitement et de Stockage de Déchets est le ruisseau du ru aux Cailloux qui présente une qualité moyenne	*
	Ressource en eau	L'ITSD est en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP	*
	Milieux naturels	Le projet ne recoupe aucun zonage officiel des milieux naturels sauf le PNR.	**
	Continuités écologiques et équilibres biologiques	Le site n'est traversé par aucun milieu pouvant faire office de continuité écologique.	*
	Paysage et visibilité	La sensibilité paysagère du site est faible, il n'est visible de l'extérieur que depuis un seul endroit.	*
ENVIRONNEMENT ANTHROPIQUE	Habitat et ERP	Présence du bourg de Guitrancourt à 250 mètres à l'Ouest du projet.	**
	Transports	Projet contribuant à hauteur d'environ 10 % du trafic poids lourds des axes routiers permettant d'accéder au site.	**
	Patrimoine culturel	Le projet intercepte un périmètre de protection du patrimoine culturel, celui du menhir de la Pierre-Drette sans co-visibilité.	**
	Activités	Carrière CALCIA mitoyenne du site _	*
	Air	Air globalement de bonne qualité, avec une influence du trafic.	**
	Bruit	Niveau de bruit résiduel assez élevé (49 à 52 dB (A)). Le secteur est fortement influencé par le trafic routier	**
	Vibrations	Les vibrations sont principalement liées aux travaux d'aménagement qui sont temporaires.	*
	Luminosité	Fonctionnement diurne du site	*

*Légende : 0 Sans objet ; * Sensibilité faible ; ** Sensibilité moyenne*

- Contraintes et servitudes/Impacts du projet
Contraintes (POS, SCOT, SDAGE…) et servitudes (réseaux EDF…)
Pas de sensibilité particulière, projet compatible avec l'ensemble des textes et réseaux
Impacts : l'analyse des impacts fait ressortir :
Des impacts nuls sur la ressource en eau
Des impacts positifs sur l'économie locale et sur les activités environnantes
Des impacts négatifs faibles et temporaires sur les odeurs, le bruit et les vibrations, sur le réseau routier, sur l'air
Pas d'impact nouveau significatif par rapport au site existant

- Croisement impacts et sensibilité

Enjeux Environnementaux importants	Principales mesures associées (la plupart déjà en place)
Les milieux naturels	• Limitation des poussières, des envols de déchets et du bruit • Réaménagement du site avec notamment la création de massifs boisés, de mares, de prairies fleuries, de vergers, de nichoirs, de continuité écologique… • Développement d'un potentiel écologique plus riche qu'initialement
Le transport	• Impact global faible (5 camions supplémentaires par jour) • Voirie d'accès commune au site de Brueil-en-Vexin et de Guitrancourt, passant hors des zones d'habitation • Rond-point au niveau de la RD 190, facilitant l'insertion des camions • Aire d'attente pour les poids lourds à l'intérieur du site • Possibilité de faire du transport fluvial (déjà fait ; port de Limay proche)
La qualité de l'air	• Captation et valorisation du biogaz ; déchets peu fermentescibles • Prévention des envols (recouvrement des déchets, aspersion des stocks, filets anti-envols, camions bâchés), • Bâtiment de tri fermé, • Dispositif de capotage et d'aspiration au niveau des broyeurs et cribles • Engins aux normes et régulièrement entretenus
Les eaux souterraines	• Barrière de protection passive étanche (argile) en fond et flanc de casiers • Drainage de la nappe du Cuisien et suivi piézométrique de la nappe de la craie • Drainage, collecte et traitement des lixiviats • Analyse et suivi de la qualité des eaux souterraines

Conclusion

Le projet permet d'éviter le détournement des déchets actuellement reçus sur l'ISDND de Brueil-en-Vexin vers un autre département

Le projet est conforme aux orientations du PREDMA (rééquilibrage des capacités de stockage vers l'ouest de l'Ile-de-France, création de structure pour le tri des encombrants)

Création d'un outil de valorisation des déchets du BTP (trop rare dans les Yvelines)

L'impact sur le trafic routier est compensé par la fermeture du site de Brueil-en-Vexin en février 2014

L'impact sur le bruit de la plateforme de tri des déchets du BTP est limité à quelques jours dans l'année (concassage criblage ponctuel)

Les autres impacts sont déjà identifiés et traités (idem site existant)

Le projet n'est pas une extension du site
Aucune remarque sur le troisième point.

Quatrième point : décret relatif aux commissions de suivi de site.
Présentation de M^me^ Henon sous-préfecture de Mantes-la-Jolie

Le nouveau décret du 7 février 2012 sur la création et le fonctionnement des commissions de suivi de site (en remplacement des CLIC, CLIS et autres instances) fixe à 5 collèges (État, Collectivités, Associations, Exploitant et désormais salariés) la composition de cette commission.

Étant donné l'absence des membres titulaires du collège des associations et collectivités, nous n'avons pu désigner leur représentant.

M. le Maire de Guitrancourt, présent à la réunion se propose pour représenter les collectivités

Pour les associations, M. Bellicaud accepte de contacter les autres associations et de communiquer à M^me^ Henon le résultat de la consultation.

• Conclusion :
La création du bureau sera communiquée à une date ultérieure.

Cinquième point : Visite du site et du tunnel de drainage des eaux de la nappe. Conduite par M. Vllerio (ETMA)

L'organisation des travaux en cours (tunnel…) ainsi que l'exploitation de ce site important m'apparaît comme bien maîtrisées.

Pierre Bellicaud.

PNR Vexin français : commission Cap tourisme

Présidente : Jacqueline Maigret ; Responsable Jean-Luc Briot
Représentant AVF : J.-C. Cavard

Conformément à l'article 15 de sa charte, le parc met en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs en s'appuyant sur la structure interne de Cap Tourisme créée le 7 novembre 2005. Cette structure d'animation a reçu pour mission de structurer l'offre, de professionnaliser les acteurs, de créer des produits touristiques et de promouvoir le parc comme destination touristique.

Le conseil d'exploitation de *Cap Tourisme* s'est réuni régulièrement en 2011 et 2012, a donné lieu à des séances largement suivies et de grand intérêt. Les documents remis aux participants, les discussions abordées et en particulier le *Bilan d'activités 2011* permettent de se rendre compte de la montée en puissance de la stratégie du Parc pour favoriser l'émergence d'une véritable activité touristique c'est-à-dire induisant des nuitées.

On sait que dans les espaces ruraux et périurbains tels que le Vexin, ce sont plutôt les activités de randonnées qui sont privilégiées par les « visiteurs » du Parc. De ce fait, le Vexin, qui a une offre touristique exceptionnelle au plan paysager comme dans le domaine patrimonial, n'a qu'une capacité d'accueil en chambre d'hôtes, gîtes ruraux et hôtels, très limitée : 932 lits en 2011. Les multiples actions et l'approbation de nombreuses fiches d'opérations témoignent du renforcement de la « ligne touristique », chaque fiche portant une clé de financement. Ce sont ces aides que ce résumé ne peut détailler qui garantissent l'efficacité des parcs. Au plan promotionnel, l'objectif est de faire du Vexin un territoire à part entière en Ile-de-France « notamment en direction des

clientèles franciliennes[1] ».

Une nouvelle stratégie de développement du tourisme et des loisirs pour 2012-2016 a été, dans ce but, dégagée, dans le respect des dix principes de la charte européenne du tourisme durable. *Cap Tourisme* a procédé à une étude de la clientèle touristique, a animé au point de vue technique le réseau des prestataires touristiques, et a mis en place des journées de formation et d'information. Vouloir recenser toutes les actions diligentées reviendrait à faire un catalogue. En simplifiant beaucoup, il faut noter que le Parc est intervenu dans les domaines suivants :

- l'accueil : tout faire pour renforcer l'offre : aide à la prise en compte de l'environnement dans les hébergements touristiques (ex : une chaufferie au bois dans un hôtel de 60 lits), projets de création d'hébergements (fin 2011,9 projets), aide à la réalisation de gîtes de groupes communaux (ex : à Marines, à Vétheuil)
- randonnée et promenade : promotion de toute action les favorisant (le parc compte 800 km de sentiers !). Avec le *Codérando*[2], de nombreuses actions sont en cours dont des réouvertures de chemins, la création de nouveaux itinéraires de promenades et randonnées (PR). Rappelons qu'il existe six pochettes de randonnées, que la réédition du topo-guide est sortie en 2011 et que l'excellente pochette de randonnées pédestres dans la vallée du Sausseron présentant 8 itinéraires différents est sorti en 2012.

Les commissions ont présenté l'état d'avancement du maillage en circulations douces (vélo, en particulier) : les *Boucles du Vexin* en trois circuits d'une trentaine de kilomètres ; l'intérêt pour le Parc de l'avenue verte Paris-Londres, balisée pour les Jeux Olympiques de Londres en juillet 2012 ; réalisation de points de location de vélos, dont un à Cergy – Pontoise et un autre dans la Maison du Parc. En 2010, *Cap Tourisme* a initié la création de sentiers communaux de découverte du patrimoine. Les Amis du Vexin se félicitent de cette initiative qui se traduit par des tables de lecture du paysage. Cinq sentiers ont pu être ouverts et en 2011, quatre communes et la communauté de communes Vexin Seine (secteur des Yvelines) ont déposé leur dossier de candidature. À titre d'indication, le Parc subventionne à hauteur de 70 % ce type d'action. L'importance de bien structurer la mise en réseau de tous les acteurs qui interviennent sur le territoire a été souvent abordée en réunion. Ainsi, les trois et seuls offices de tourisme situés dans le parc à savoir Auvers-sur-Oise, Marines et Parmain sont considérés comme des partenaires essentiels : un partenariat a été négocié avec eux courant 2010 de manière à en faire de véritables points d'information. Par ailleurs, des points d'information saisonniers ont été réalisés durant l'été 2012 à La Roche-Guyon et à Villarceaux, sites emblématiques du territoire.

Au final, la promotion touristique pour 2013 s'oriente vers la réalisation du *Carnet de rendez-vous* en 25 000 exemplaires, d'une carte touristique et d'un guide de découverte du Parc. Les supports de promotion seront déclinés le plus largement et diversement possible (insertion dans la presse, publireportage, photographies). La présence du Parc dans les salons nationaux ou manifestations à rayonnement régional en partenariat avec le CDT et le CRT sera privilégiée[3]. Cela a certes un coût (60 000 euros), mais c'est le moyen pour le Parc de valoriser et de rendre visibles et sa stratégie et ses centres d'intérêt. Les éditions touristiques évoquées en commissions sont considérées comme un vecteur capital.

La nouvelle version du site internet mise en ligne en 2011 et réalisée d'une manière beaucoup plus dynamique pour répondre aux demandes actuelles, a connu une forte augmentation de sa fréquentation (115 000 en 2008 contre 132 000 en 2011). Une carte interactive et une galerie de photos sont parmi les grandes innovations.

Jean-Claude Cavard

1.- Dans sa dernière livraison d'octobre 2012, la revue du parc *Couleurs du Vexin*, Marc Giroud, Vice-Président du PNR plaidait pour plus d'ouverture vers l'extérieur.
2.- Le *codérando* : comité départemental de randonnées pédestres du Val-d'Oise
3- Comité départemental du Val-d'Oise (Conseil général), CRT (Comité régional du tourisme)

PNR Vexin français : Commission développement économique et social

Présidente : Édith Andouvlie,
Responsable du pôle développement : Patrick Gueit,
Représentant des AVF : J.- C. Cavard

Le suivi de cette commission sur plusieurs années nécessiterait de longs développements. Le nombre des réunions (4 à 5 par an), la richesse des comptes rendus ainsi que l'intérêt des dossiers remis aux participants, les débats et questions des présents, autant d'éléments qui font de cette commission un lieu d'échanges sur les expériences et les bonnes pratiques environnementales d'un parc naturel régional.

Les Amis du Vexin sont favorables, certes, au développement économique nécessaire sur un territoire encore imprégné de ruralité, difficile à dynamiser du fait de sa proximité de Cergy Pontoise, mais, en même temps, ils sont très attentifs à ce que ledit développement réponde bien aux critères éligibles dans un parc. L'association ne peut que se réjouir des mesures que la commission vote et soumet ensuite au bureau du syndicat mixte, car on est bien dans ce qu'il est possible d'appeler du développement durable.

La commission réunit les élus de différentes communautés de communes vexinoises, des techniciens de la chambre de commerce Val-d'Oise – Yvelines et de la chambre des métiers, et aussi des chefs d'entreprise. Des mises au point sont faites régulièrement sur des sujets essentiels tels que le petit commerce en zone rurale et ses problèmes, l'artisanat et l'état des lieux des zones d'activités économiques intercommunales puisque le Parc a choisi, avec juste raison nous semble-t-il, d'éviter la dispersion. Des projets plus spécifiques tels que la mise en place d'un observatoire économique et celle d'un suivi des entreprises locales sont régulièrement présentés par le technicien du Parc. Comment attirer de petites entreprises sur le local et contribuer aussi à créer des emplois ? On sait que l'ex ville-nouvelle présente des opportunités foncières beaucoup plus grandes et des services infiniment plus nombreux que le territoire du Parc, et cette « concurrence » représente pour lui une véritable gageure.

Cette commission est toujours pilotée d'une manière dynamique, conviviale et enrichissante pour qui veut s'instruire des problèmes économiques et sociaux du Vexin, et agir sur eux. La commission a pour ambition forte que le Parc devienne en définitive un territoire d'excellence, véritable laboratoire d'expériences et d'innovations. C'est tout au moins le sentiment que nous en avons. Cependant, pour ne pas se laisser aller à la langue de bois, il faut bien remarquer que certains chefs d'entreprise, pour la plupart dirigeants de petites PME ou artisans, rechignent parfois à respecter les règles émises par le parc, celui-ci étant à leurs yeux trop contraignants. Mais, c'est cette richesse des débats, toujours étoffés par de solides dossiers, qui nous semble, à l'analyse, très précieuse. Et, nous semble-t-il, les participants ne sortent jamais des réunions avec le sentiment d'avoir perdu leur temps.

La charte, en son article 14, référence six axes de soutien dans le champ de compétences desquels les actions proposées doivent entrer pour être éligibles aux aides du Parc. À savoir : conseil et formation des chefs d'entreprise, accompagnement lors de la transmission, maintien du commerce, de l'artisanat et des marchés de centre bourg (domaine d'action fondamental pour le parc), information, formation et sensibilisation aux enjeux de l'environnement dans les entreprises, mise en place de réseaux entre les entreprises et observatoire économique.

La réunion du 15 février 2012 a bien insisté sur la notion de développement durable, sur le maintien des entreprises sur le territoire mais aussi sur l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de développement économique (exemple ; études d'opportunité et de faisabilité pour le commerce local). Un bilan d'étape d'une étude préalable à l'opération de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services a ainsi été présenté (450 retours de questionnaires).

D'autres actions plus médiatiques mais hautement symboliques sont à signaler. Chaque année, le parc participe, à Paris, au Louvre, au *Carrousel des métiers d'Art et de Création* (environ 80 000 visiteurs). En décembre 2012, ce sont huit artistes du Vexin qui présenteront leur travail à cette manifestation prestigieuse.

Intéressante aussi est la récente publication d'une petite brochure à destination des commerçants, artisans et professionnels du tourisme et des loisirs, intitulée *Relevez le défi* avec l'amusant jeu de legos en présentation. L'opération *Eco-Défis* a fait l'objet d'un lancement officiel en octobre 2012. Une convention a été signée récemment entre le Parc, les chambres des métiers, la CCI et le comité départemental du tourisme des Yvelines. Cette opération vise à encourager les entreprises à relever des défis relatifs à une meilleure prise en compte de l'environnement.

Le travail effectué en interne est considérable et probablement, voire sûrement, loin d'être simple quand on connaît le milieu de l'entreprise. Ainsi, en 2011 et 2012, 23 créateurs d'entreprises ont été accompagnés, six diagnostics de transmission réalisés, cinquante entreprises suivies pour aider à une mise en réseau et à un soutien de communication et de partenariat. Pour la seule partie val d'oisienne du Parc, ce sont tout de même 189 entreprises qui ont été créées sur le Parc, ce qui est loin d'être négligeable dans le contexte économique que l'on connaît. En outre, des artisans sont formés à l'écoconstruction lors de stages qui leur sont consacrés.

Un bilan d'activité annuel est présenté aux membres de la commission. Ainsi, celui de 2011 avait présenté en janvier 2012 un état (utile) de la situation économique du Vexin (3470 entreprises), le bilan de l'entreprenariat, l'apport du partenariat chambre des métiers et Parc, sortie du guide du développement durable dans les commerces, le programme dit écoconstruction, la valorisation des métiers d'art, la liste des subventions accordées aux entreprises entre 2009 et 2011 et le résumé des fiches opérations votées (21). Des bilans sont présentés régulièrement et ont le mérite de faire le point sur l'état d'avancement des dossiers, ce qui montre l'immense intérêt d'un parc pour le domaine économique.

Le gros du travail de la commission est en effet l'examen attentif des fiches opérations c'est-à-dire des aides accordées au titre du développement économique local (analyse des demandes de subvention). Pour prendre un exemple, même s'il est un peu ancien, la CDES du 15 juin 2010 avait débattu de l'aide à la conception d'un projet de construction à Ennery, de la prise en compte de l'environnement pour une autre entreprise, de l'aide à la réalisation de bâtiments à très faible consommation énergétique, et de l'implantation de mobiliers liés à la signalétique d'intérêt local. Un guide des aides financières réactualisé récemment témoigne de l'importance que le soutien du Parc peut apporter aux plans technique et financier, mais aussi en tant que « lanceur » d'idées et de projets. C'est là tout l'intérêt de cette commission et du précieux travail qui y est fait.

Jean-Claude Cavard

PNR Vexin français : Commissions communication, éducation et culture

Il n'est pas abusif, exceptionnellement, de rendre compte de notre participation aux trois commissions citées en titre, leurs objectifs étant, à cette étape de l'évolution du Parc, particulièrement complémentaires et convergents. En effet, les actions proposées visent toutes à valoriser le Vexin français, à faire connaître ses spécificités patrimoniales, culturelles, historiques, voire économiques, à informer sur les actions du Parc en direction des habitants, des jeunes scolarisés sur le territoire, des collectivités locales, à inciter les populations, et notamment les nouveaux arrivants, à s'approprier les spécificités vexinoises.

Le Parc naturel régional du Vexin français, créé, on s'en souvient, en réponse à un travail de sensibilisation intense, voire de haute lutte, réalisé par les fondateurs des Amis du Vexin Français conjointement à celui de certains élus conscients du danger de l'urbanisation galopante, est arrivé à maturité, et estime pouvoir prétendre au label de *Pays d'Art et d'Histoire*.

Cette ambition avait déjà été évoquée en 2010 dans notre numéro 64. Il est à noter que ce serait une grande première puisque jusqu'ici aucun territoire de ce type – territoire de projet, et non collectivité territoriale – n'a été labellisé PAH.

Cette volonté forte pour obtenir un label qui, par le biais d'un contrat entre l'État, la Région, et le territoire concerné (et éventuellement des associations) apporte reconnaissance (de la spécificité du territoire et du travail effectué), lisibilité et appartenance à un réseau national (qui permet l'entreprise de nouvelles actions) s'appuie sur les actions concrètes déjà réalisées et en cours, de valorisation, de protection, de pédagogie de la connaissance (patrimoine « immatériel ») du patrimoine archéologique, du patrimoine bâti (architectural) et paysager.

Le processus d'élaboration et de présentation du dossier est mobilisateur, enthousiasmant mais complexe, délicat et lourd à la fois. « L'intérêt de la démarche est de réunir l'ensemble des acteurs du territoire », écrivent les initiateurs. Acteurs dont nous sommes.

Il n'échappe à personne que les deux premiers axes énoncés de la démarche : connaissance et sauvegarde du territoire, et sensibilisation des publics à l'identité du territoire, recouvrent parfaitement notre champ d'activité et de préoccupations. Quant au troisième axe qui vise à favoriser un développement local cohérent autour du patrimoine et de la culture, il représente une référence et sert de fondement à nos actions de vigilance. C'est pourquoi un argumentaire – qui précise pourtant que notre champ d'action ne se limite pas au territoire du Parc, puisque nous intervenons en Vexin français-Oise – a-t-il été communiqué aux décideurs du Parc porteurs de ce dossier (élus : MM Pichery, Bequet et Rault, et Directrice M^{me} Lanthier) ainsi qu'au responsable du bureau consultant mandaté pour mener à bien le dossier, afin d'expliciter la légitimité de notre présence active, en tant qu'« acteurs locaux qui participent à la valorisation du patrimoine et à l'élaboration du cadre de vie » dans l'élaboration d'un projet qui nous concerne, et dans la perspective de la gouvernance ultérieure.

Marie-Claude Boulanger

N.B. Commission Éducation à l'environnement et au territoire : Vice-président délégué : M. G. Paris, présidente de la commission : M^{me} Lapchin de Poulpiquet ; membres AVF : G. Lemaire, M.-C. Boulanger

Commission communication : présidente : M^{me} Lapchin de Poulpiquet ; membres AVF : C. Rosset, M.-C. Boulanger

Commission Culture et vie locale : vice-président délégué : M. J.-P. Bequet, président de la commission : M. J.-C. Rault ; membres AVF : K. Tourret, M.-C. Boulanger

Une si confortable maison « thermos »

par Michel Hénique

Le mercredi 21 mars 2012 au matin, nous avons, à une douzaine, été accueillis à Houilles par et chez M. Bruno Comby — polytechnicien devenu expert international en matière de gestion d'énergie, et fondateur de l'Institut Bruno Comby *qui, avec passion et compétence, mais patience et pédagogie, a guidé le groupe dans la visite de sa maison dont il a fait un exemple en termes de conception économique, et, de ce fait, écologique.*
Qu'il soit remercié pour la qualité de son accueil, la richesse et la qualité scientifique et technique de ses explications.

Visite de la « maison écologique » de Houilles

Dans cette maison de 170 m², à l'apparence de banal pavillon d'une banlieue que le concepteur, propriétaire et occupant, Bruno Comby, qualifie de « moyenne », tout – plan, matériaux, installations techniques – est conçu, choisi, exécuté, dans un souci d'économie de la dépense énergétique – voire de la dépense tout court – en passant par une réflexion sur les besoins des habitants au quotidien. Cette construction intègre l'ensemble des dispositifs conduisant à des économies très importantes d'énergie en ce qui regarde le chauffage, la climatisation et la production d'eau chaude sanitaire, sans que soit sacrifié, par souci de la santé et du confort des occupants, l'indispensable renouvellement de l'air intérieur.

Les différents choix techniques effectués conduisent à une consommation électrique annuelle de 9 kWh par m², résultat excellent dû aux deux caractéristiques suivantes :

1. une très bonne isolation : 30 cm de laine de verre sous toiture ; murs en briques isolantes renforcées par une isolation intérieure ; fenêtres avec vitrage à isolation renforcée à l'étanchéité parfaite, tout comme les portes.
2. utilisation de trois dispositifs très sobres en énergie :
   - Pompe à chaleur eau-eau associée à un réseau d'eau enterré captant la chaleur du sol ;
   - Puits canadien assurant en été la ventilation en air frais et le refroidissement de la maison, et en hiver la ventilation en association avec un dispositif à double flux récupérant la chaleur de l'air vicié rejeté à l'extérieur ;
   - Récupérateur de la chaleur des eaux rejetées à l'égout.

L'ensemble de ces dispositifs, décrit dans le détail sur le site (http://maison.ecolo.org/) que l'on consultera avec profit, conduit à une consommation électrique de 9×170 = 1 530 kWh par an, performance exceptionnelle par rapport à celle de nos maisons anciennes du Vexin de même surface (classées en catégorie D, voir ci-après) qui consomment annuellement entre 25 000 et 30 000 kWh, (2 500 à 3 000 litres de fioul), soit 161 kWh/m²/an, c'est-à-dire 18 fois plus que la maison de Houilles !

Dans la classification énergétique officielle des maisons d'habitation qui comprend sept niveaux de A à G (A avec consommation de 0 à 50 kWh/m²/an, B de 51 à 90, C de 91 à 150, D de 151 à 230, E de 231 à 350, F de 351 à 450, G au-delà de 450), cette maison de Houilles est placée en catégorie A + (haute performance !)

Obtenir dans le Vexin les performances de la maison de Houilles n'est envisageable que dans le cas d'une maison neuve qui disposerait d'une source d'eau abondante dont la température en hiver serait aux environs de 10 °C – température naturelle et moyenne d'une nappe phréatique locale – permettant ainsi l'utilisation d'une pompe à chaleur au coefficient de performance (COP) voisin de 6, restituant 6 kWh par kWh électrique consommé.

Pourtant, nos maisons anciennes du Vexin, classées à l'origine en catégorie G, peuvent être améliorées et aboutir à un classement en catégorie D, voire C, grâce à l'isolation des combles et

des murs par l'intérieur, et le remplacement des carreaux des fenêtres par des doubles vitrages, le mode de chauffage au fioul ou au gaz étant dans un premier temps conservé. Aussi, avant de se lancer dans des travaux d'isolation et de remplacer une vieille chaudière, est-il nécessaire de connaître le classement énergétique actuel de sa maison. Il suffit pour cela de calculer la consommation réelle en kWh par m² et par an à partir des factures inhérentes aux dépenses énergétiques (calcul effectué en première approche en considérant qu'un litre de fioul représente 10 kWh, 1 kg de gaz propane 12,8 kWh, 1 mètre cube de gaz naturel 8,8 kWh, etc.). Après ce premier bilan, il est souhaitable d'isoler au maximum la maison (l'isolation étant l'investissement le plus rentable quel que soit le choix du système de chauffage) et de faire calculer par un spécialiste (coût du diagnostic environ 300 euros) la nouvelle consommation d'énergie. Ce calcul prend en compte la mesure des surfaces (murs, fenêtres, portes et toit) qui sont en contact avec l'extérieur et l'estimation des pertes thermiques générées par lesdites surfaces en fonction, chacune, de leur pouvoir isolant. Viendront ensuite le choix et le dimensionnement de la source d'énergie (électricité, fioul, gaz, etc.) : choix difficile qui suppose anticiper, avec ses incertitudes, l'évolution des coûts de chaque source d'énergie, en y ajoutant le coût de l'amortissement sur 20 ans du dispositif envisagé (chaudière, PAC, etc.) pour transformer l'énergie choisie en chaleur. Ainsi, l'usage de l'électricité restera-t-il intéressant pour les maisons classées en A et B, peu gourmandes en énergie, et cela malgré le coût déjà surtaxé de l'électricité qui peut augmenter considérablement avec l'abandon du nucléaire et la volonté du législateur d'introduire prochainement un bonus-malus calculé en fonction (entre autres critères) de la consommation du foyer.

Pour les maisons classées, après isolation, en catégorie D, E, F, etc., l'électricité, devenue inabordable, amènera sans doute les propriétaires à se rabattre sur une énergie différente, telle que le bois bûche issu d'une ressource locale peu utilisée et qui en dépit de ses inconvénients (pollution, difficulté à moduler la puissance) présente l'avantage d'un coût raisonnable. Pourtant, le combustible le plus intéressant à terme sera le granulé de bois (bois à 6 % d'humidité comprimé sous très haute pression) qui présente de nombreux avantages : grande souplesse d'utilisation grâce à la modulation automatique de la puissance délivrée par les poêles et chaudières spécifiques à ce combustible, combustion complète générant très peu de fumée et de cendres. Le granulé de bois étant actuellement acheminé depuis le midi de la France ou importé d'Allemagne, un groupe au sein des Amis du Vexin Français travaille actuellement sur un projet de création d'une unité locale de production de granulés à partir du bois issu de parcelles forestières non exploitées sur le territoire vexinois.

Ce projet d'envergure et aux forts enjeux prévoit :

- Une unité de méthanisation de la part organique des 10 000 tonnes d'ordures ménagères collectées annuellement dans le Vexin, triées à la source, capable de fournir en flux continu par combustion directe du méthane produit, la chaleur nécessaire pour sécher le bois déchiqueté récolté et faire passer son taux d'humidité de 40 à 6 %
- Un ensemble associant broyeurs et presses spécifiques destiné à transformer le bois séché en granulés.

Le projet est doublement innovant

D'une part il envisage de transformer nos ordures ménagères et déchets verts en un « digestat » inodore, non pollué et non polluant, riche en matières organiques, pratiquement bio, intéressant pour l'agriculture locale,

D'autre part il prévoit de stocker une énergie renouvelable. En effet, une unité de méthanisation produit un gaz impur composé principalement de méthane et difficilement stockable localement. Traditionnellement, après une épuration succincte, ce gaz fait fonctionner un groupe électrogène (gros investissement) produisant 30 % d'électricité rachetée par EDF, et 70 % de chaleur sous forme d'eau à 80 °C mal adaptée au séchage du bois. En proposant de brûler directement le méthane on obtient un gaz de combustion très chaud (100 à 200 °C) destiné à sécher efficacement le bois. Cette énergie de séchage se trouve ainsi « stockée » dans le bois sec, au taux d'humidité descendu à 6 % qu'il est impossible d'obtenir naturellement.

Son aboutissement nécessitera de nécessaires partenariats et sera soumis aux décisions institutionnelles appropriées. Celui de nos « amis » qui le porte effectue un important et indispensable travail d'explicitation technique et de concertation auprès des divers interlocuteurs concernés ou décisionnaires, les enjeux se révélant particulièrement actuels.

Pas d'éolien dans le PNR

par Daniel Amiot

Daniel Amiot

Le comité syndical du PNR s'est prononcé le 4 juin, a une très forte majorité contre l'inscription du Parc dans le schéma régional éolien 2012.

Cette excellente décision qui ne préjuge pas de l'avenir — le schéma régional éolien (SRE) a une validité de cinq ans — donne au Parc et aux villes-portes le temps indispensable à l'étude de faisabilité de développement de l'énergie éolienne sur son territoire, telle que prévue dans sa charte 2008. Cette étude qui, compte tenu de la qualité et de la subtilité des paysages du Vexin, justifie du temps et de la réflexion, ne pouvait être réalisée suivant le calendrier très serré imposé par la démarche du SRE qui doit être voté au Conseil régional fin juin avant mise. en concertation publique du 20 juillet au 20 septembre 2012 et être décrété par le préfet de région avant fin septembre.

La décision de ne pas ouvrir le plateau, en site inscrit du Vexin, aux démarches d'implantation d'éoliennes, est l'aboutissement d'une concertation des élus et de différents acteurs du territoire dont notre association. Il faut remercier le Parc de nous avoir demandé d'exposer, lors de la réunion d'information et de présentation des enjeux, le 21 mai, notre point de vue, devant les élus et divers acteurs du territoire et de l'avoir pris en compte.

Il convient aussi de remercier la préfecture de son invitation à participer à la réunion initiale du 2 mars où le *Groupe de coordination énergie du Val-d'Oise* présentait le SRE de la Région Ile-de-France et où nous avons eu la possibilité d'exposer nos arguments pour le maintien en « zone défavorable » à fortes contraintes du Vexin français. Les Amis du Vexin se sont constamment associés à notre démarche.

Voici l'argumentation établie et développée par le président Daniel Amiot. Elle est fondée volontairement sur la mission impérative du PNR de sauvegarder ses paysages et son environnement. Les critiques, qui méritent certainement approfondissement, sur le coût de l'éolien, ses performances relativement limitées et son avenir en l'absence d'économies drastiques d'énergie, n'étaient pas de mise dans la question posée : l'espace du PNR est-il favorable ou non au développement de l'éolien ?

Pour quelles raisons le Vexin français ne convient pas à l'implantation d'éoliennes.

Le Vexin français, espace naturel remarquable, est :

- *Le plus beau site inscrit d'ILE-DE-France* : ce territoire a été inscrit à l'inventaire des sites en 1972 pour son caractère pittoresque grâce à une forte dynamique des élus locaux et des associations. Les motifs de l'inscription ainsi que la fiche descriptive du site de la DRIEE décrivent ce territoire comme de la plus évidente qualité paysagère en Ile-de-France.
- *C'est l'un des sites inscrits les mieux préservés de France* alors qu'il n'est qu'à une trentaine de kilomètres de Paris ce qui est une situation absolument exceptionnelle. La création du PNR du Vexin français en 1995 a confirmé la qualité remarquable et l'importance de ce territoire, en travaillant à le préserver en conciliant le respect du patrimoine et le développement.
- *C'est le plus grand site inscrit de France,* porteur d'une forte valeur symbolique par sa proximité de la métropole. La loi fixe aux sites inscrits un objectif de préservation et de conservation (article L341-1 du code de l'environnement). Le préfet en est le garant. Le site inscrit du Vexin a été inscrit pour son caractère pittoresque (c'est-à-dire paysager et esthétique) et non sur des motifs artistiques, historiques, légendaires ou scientifiques. Le motif même du classement rend l'implantation d'éoliennes (d'une hauteur de 100 à 150 mètres en haut de pale) incompatible avec l'objectif de préservation et de conservation du caractère pittoresque. Le juge administratif le rappelle d'ailleurs régulièrement. Le « collectif plaine de France-Ouest » vient encore récemment le 14 février dernier d'obtenir l'annulation d'un permis en site inscrit qui avait pourtant obtenu un avis favorable de l'ABF au motif que le projet porte atteinte à la qualité du site.

Il est également rappelé dans la circulaire du 10 septembre 2003 que *Les sites inscrits au titre des articles L341-1 et suivants du code de l'environnement, qui n'ont pas naturellement vocation à accueillir des éoliennes, ne pourront exception-*

nellement le faire qu'après avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages (CDSPP).

-D'un point de vue paysager, le Vexin, vaste plateau calcaire surmonté de buttes et creusé de vallées, se prête mal à l'implantation d'éoliennes.
  - L'espace entre chaque vallée (interfluves) est relativement faible par rapport aux autres secteurs d'Ile-de-France ce qui se prête fort mal à l'implantation d'éoliennes d'un point de vue paysager.
  - Les buttes, éléments essentiels du paysage, dont certaines classées, émergent du plateau d'environ une soixantaine de mètres. Les éoliennes, deux fois plus hautes que les buttes rentreraient en concurrence visuelle avec elles gommant la subtilité et la douceur de la topographie locale.
  - Les éoliennes seraient perceptibles de la majeure partie du territoire, concourant par ailleurs au mitage du territoire dénoncé maintenant par une majorité de la population. Leur implantation le banaliserait profondément en altérant son identité.
- Du point de vue énergétique le bénéfice de l'éolien (une éolienne de 2 a 3 MW, fonctionnant à 25 % de temps) est probablement mineur à l'échelle de la consommation électrique de la région pour un impact environnemental majeur.
  D'autant que les secteurs ouverts à l'éolien dans la région suffisent à respecter les obligations du Grenelle de l'environnement. Il faut économiser l'énergie, et comme le fait avec détermination et compétence le PNR, généraliser l'isolation thermique des bâtiments anciens et récents, promouvoir une architecture privilégiant le développement durable, intégrant les énergies renouvelables dont les technologies doivent progresser et ne pas être que des pompes à défiscalisation, être exemplaire sur la biomasse, la géothermie, la méthanisation, l'économie de l'espace. *Il est urgent que le PNR, qui doit par sa charte « déterminer les conditions indispensables d, une éventuelle implantation d, éoliennes et en particulier celles liées à la préservation des paysages, des autres patrimoines et du cadre de vie » mène la concertation prévue et le débat indispensable à un avis clair et déterminé.*

Depuis maintenant quarante ans, grâce à l'action de l'architecte des bâtiments de France et de l'inspecteur des sites, l'État investit pour la préservation de ce territoire. Les élus et les habitants en acceptent les contraintes au quotidien, et les surcoûts financiers induits par la nécessaire qualité architecturale des constructions neuves ou la restauration dans les règles de l'art du bâti ancien. Rappelons qu'en 1982 nos associations ont obtenu l'annulation de l'arrêté autorisant le passage d'une ligne à haute tension traversant le Vexin, évitant une dégradation importante de ses sites et paysages.
Dans ces conditions, comment l'État resterait crédible et pourrait continuer de promouvoir la mise en valeur du patrimoine et une architecture de qualité si par ailleurs il autorisait dans des sites remarquables l'implantation d'éoliennes de 100 ou 150 mètres de hauteur, considérant qu'elles ne nuisent pas à la qualité paysagère. Comment expliquer à une population qui prend, de longue date, soin de son territoire que les efforts consentis ont été vains ?

Si l'État et la région établissent un schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) avec une étude paysagère portant sur l'éolien n'est-ce pas pour promouvoir un développement planifié de ce mode de production d'énergie et ce dans le respect de l'environnement, du cadre de vie et du patrimoine ?

Il convient donc que l'étude paysagère du schéma régional climat-air-énergie ne conduise pas à implanter des éoliennes dans les paysages les plus remarquables (et reconnus comme tels par les protections institutionnelles). Il en va de la cohérence des politiques publiques ! Au plan environnemental et paysager, certains espaces à statut particulier sont incompatibles avec l'éolien terrestre :

- les sites classés, ZPPAUP, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope ;
- les sites Natura 2000, ZNIEFF, Z/CO ;
- les sites inscrits ;
- les abords des monuments historiques, où l'implantation d'éoliennes doit faire l'objet d'un avis de l'architecte des bâtiments de France (le présent atlas représente un périmètre de 2 km autour des monuments historiques, dit « zone de vigilance » où des éoliennes de grande hauteur seraient très préjudiciables en terme de covisibilité). Le nombre important des monuments historiques et leur répartition dans le Vexin montrent d'évidence que n'existent pas d'espaces raisonnablement disponibles pour l'éolien

L'Implantation de l'éolien dans le Vexin français paraît donc incompatible avec la préservation de la qualité du site inscrit et la mise en valeur de son patrimoine. elle conduirait inéluctablement à une mis en cause de la validité de l'inscription et a son déclassement.

ASSOCIATIONS AMIES

Le fruit d'une belle amitié entre l'Association pour la protection du site de Grisy-les-Plâtres et les Amis du Vexin Français

par Philippe Muffang

On ne peut évoquer l'association pour la protection du site de Grisy-les-Plâtres et ses relations avec les AVF sans parler de sa présidente sortante, Myriam de Drée.

Petite, elle habitait en Seine et Oise avec ses parents. L'exode les en éloigna. Après avoir montré, dans les landes qui l'accueillirent, qu'elle n'était pas de celles qui se résignent, en aidant ceux qui avaient le besoin impérieux de franchir la fameuse « ligne de démarcation », elle put, les jours devenus moins sombres, enfin remonter vers Paris pour y faire des études de droit et rencontrer l'homme qu'elle ne quitta plus. Et le jeune couple, qui vécut un moment là où l'époux avait ses très anciennes racines, vint, en 1960, s'installer à Grisy-les-Plâtres, Myriam renouant ainsi avec la Seine et Oise de son enfance.

Elle donne alors libre cours à ses dons d'artiste.

Sensible à l'harmonie des paysages du Vexin français qui l'entourent, du ciel toujours changeant, des églises, des maisons paysannes les plus simples comme des grandes fermes, des manoirs et des châteaux qu'elle découvre au hasard de ses promenades, elle reporte sur le papier, le carton, la toile ces sources d'inspiration. Elle utilise tour à tour l'aquarelle, la gouache, le pastel, l'huile et en quelques mouvements rapides et précis…

Son goût pour la nature et les paysages lui fit se rapprocher, en 1968, de la naissante association des Amis du Vexin Français, où s'investissait Jacques Dupâquier. Myriam est intarissable aussi lorsqu'elle évoque les autres amis de ces débuts difficiles, Roland et Andrée Vasseur, Claude Pigeard, André Huppe, Jacques Grimbert, Yves de Kerveguen et d'autres encore…

À la foire Saint-Martin, en 1968, Jacques Dupâquier lui avait confié le stand bien modeste des Amis du Vexin Français. Elle raconte l'aventure dans le bulletin n° 40 de 1998, et y évoque ses contacts avec une classe de 4e du CES d'Herblay ; elle conclut : *Je vends la manière de conserver la beauté des villages de notre Vexin français*… Tout est dit.

Lorsqu'elle est dans son jardin, Myriam ne résiste pas au plaisir de faire la conversation avec ses voisins. Et quand le voisin s'appelle Jean-Jacques Guillambert… Jean-Jacques était lui aussi très soucieux de protéger son environnement rural et le charme du village de Grisy qu'il avait choisi pour y bâtir sa maison et y installer sa famille. Pour cela, il avait créé en 1984 l'Association pour la protection du site de Grisy-les-Plâtres. Il entreprit en cette qualité une action en justice contre un caravaning peu respectueux de tout ce que lui voulait, justement, protéger. Myriam qui était membre du conseil des Amis du Vexin Français décida d'entraîner son nouvel ami aux réunions mensuelles de Théméricourt. Et Jean-Jacques Guillambert, vite adopté, devint rapidement l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués du bureau auprès de Jacques Dupâquier.

La commune et l'association de Grisy-les-Plâtres furent de ce fait bien conseillées et bien défendues ; des procès furent gagnés, des indemnités furent accordées, encaissées et placées.

Lors de l'assemblée générale de l'association en 1994, Jean-Jacques Guillambert pouvait dresser un bilan assez remarquable de ces dix années d'activité et de combats :

Procédures en justice engagées et gagnées :

- Caravaning des Maurois (sur la commune de Grisy-les-Plâtres).
- Projet de lotissement des « Hauts de Grisy-les-Plâtres »

- Discothèque de Grisy-les-Plâtres.
- Modifications nombreuses et parfois illégales du POS de Grisy-les-Plâtres.
- Protection contre les pollutions de la source de Berval qui alimente en eau potable la commune de Grisy.
- Lutte contre l'épandage des boues d'Achères sur les terres agricoles.
- Action contre l'extension de l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin, en concertation avec la DIRAP.
- Promotion du village de Grisy-les-Plâtres : son site, son histoire, par l'organisation de plusieurs expositions,

Tout ceci aboutit à l'apparition de Grisy-les-Plâtres dans le célèbre *Guide des plus beaux Villages de France* édité par Sélection du Reader's Digest.

C'est donc avec la satisfaction légitime du travail accompli que Jean-Jacques Guillambert, en 2004, atteignant l'âge d'une retraite bien méritée, souhaita se retirer.

Il confie « naturellement » son association

Celle-ci organise en 2006 à Grisy-les-Plâtres une très belle exposition de photos sur le village et l'association, et une autre en 2011 sur le peintre Charles Girard.

Le temps passant, les membres de l'association pour la protection du site de Grisy-les-Plâtres — avec leur présidente — ont pris conscience de ce que les combats étaient gagnés à Grisy : la population avait bien pris conscience de la valeur de son environnement, les dernières élections locales avaient placé à la mairie une équipe dynamique et éclairée. Il a donc semblé logique à tous de se rapprocher, de se fondre dans la grande sœur qui l'avait aidée à démarrer et à se développer : Les Amis du Vexin Français.

Lors de son assemblée générale du 19 mai 2012, l'association pour la protection du site de Grisy-les-Plâtres a donc voté, à l'unanimité, sa dissolution.

Cinq mille sept cent vingt-six euros, propriété de l'association et fruit du travail et des succès de Jean-Jacques Guillambert, de Myriam et des adhérents, représentaient l'actif de l'association au moment de ladite dissolution. Leur destination se devait d'avoir un sens.

Se posait en effet la question de la dévolution des 5 726 euros de l'association. L'hésitation fut de courte durée et la décision fut vite prise. Notre amie et son bureau composé de François Xavier Bellée, Bernard de Drée, Patrick Duprez, Pierre Yves Gouedard, Gilbert Leneveux et Hélène Rousselot décident à l'unanimité de faire don de tout leur actif à l'Association des Amis du Vexin Français.

La présidente Myriam de Drée en informe le président des Amis du Vexin Français dans une lettre manuscrite du 8 mai 2012 en ces termes :

Le 19 mars l'assemblée générale de notre association a voté sa dissolution. À cette occasion, il a été décidé de faire don aux Amis du Vexin Français de nos liquidités s'élevant à 5 726 euros dont chèque ci-joint.

Nous serions comblés si ce don pouvait servir un projet de défense de l'environnement, par exemple dans le style de celui que vous avez présenté le 31 mars sur le classement des deux buttes du Vexin Oise (Projet de M. Dupâquier).

Nos adhérents apprécieraient que leur donation fasse l'objet d'un article dans le bulletin des AVF.

C'est chose faite… et cette reconnaissance n'est que justice !

Le projet de classement des buttes de Montjavoult et Serans (déjà évoqué dans notre précédent bulletin, et largement commenté au cours de notre assemblée générale — compte rendu dans le présent bulletin -), qui, rappelons-le, fait l'objet d'une souscription toujours en cours, voit sa première étape — l'étude préalable — se réaliser dès à présent. L'amical don de l'association de Grisy permet, s'il en était besoin, de s'assurer financièrement de son aboutissement. Nous espérons que la générosité des donateurs permettra aux AVF de financer aussi, grâce à cette somme allouée, d'autres actions de défense de l'environnement qui lui tiennent à cœur.

Afin de marquer leur reconnaissance et de maintenir le lien avec les membres de cette association amie, les Amis du Vexin Français ont décidé de faire bénéficier jusqu'en 2013 les anciens « défenseurs » « du site de Grisy-les-Plâtres » de toutes actions, animations et prestations réalisées par leur association, de sorte que chacun d'entre eux puisse en connaissance de cause décider s'il souhaitera ou non pérenniser sa présence et devenir membre des AVF.

Les élus et les Amis du Vexin Français

par Marie-Claude Boulanger

Une association a une raison d'être, elle justifie sa création en fixant à son action un but explicite et déclaré. Elle travaille, dans un contexte juridique précis, à atteindre ledit but. Son efficacité est liée à la légitimité que ceux qui détiennent le pouvoir – administratif ou politique – lui reconnaissent. Cette légitimité s'enracine bien évidemment dans la pertinence de son objet, mais son efficacité est liée à son « poids » sur le pouvoir décisionnaire qu'elle-même ne détient pas, même si celui d'ester en justice qui lui permet de contester officiellement et juridiquement certaines décisions, lui confère un pouvoir de fait parfois redoutable.

Marie-Claude Boulanger

L'objet des AVF étant territorial, les décisionnaires auxquels l'association s'adresse sont les élus de la République qui gèrent le territoire administrativement hétérogène que recouvre le vocable de *Vexin Français*. Il m'a donc paru intéressant de rencontrer un certain nombre d'élus aux champs de compétences différents, complémentaires, voire enchevêtrés, afin de connaître, à travers leur regard sur notre existence et notre travail, la nature et le degré d'influence que nous exerçons par le biais de l'écoute qu'ils nous accordent.

Je remercie M. Mancel, député de l'Oise, M. Houillon, député-maire de Pontoise, M. Pichery, maire de Cormeilles-en-Vexin, vice-président du conseil général du Val-d'Oise et président du Parc naturel régional du Vexin français, M. Becquet, maire d'Auvers-sur-Oise, conseiller général, et vice-président du PNRVF, M. Guy Paris, maire de Sagy, conseiller général du Val-d'Oise et vice-président du PNRVF, M^me^ Lapchin de Poulpiquet, maire de Vienne-en-Arthies, déléguée au PNRVF, et M^me^. Houbert, conseillère municipale à Auvers-sur-Oise, de l'accueil chaleureux et attentif qu'ils m'ont réservé. Chacun d'entre eux a accepté avec spontanéité et enthousiasme de s'entretenir avec moi au sujet de leur vision de l'association des Amis du Vexin Français et de leur conception des rapports à entretenir avec celle-ci.

Cette attitude, certes, témoigne de la courtoisie et de l'esprit d'ouverture de mes interlocuteurs, mais aussi de l'audience dont bénéficie une association notoirement incontournable en Vexin.

Tous ces décideurs politiques, qui m'ont reçue sur leur propre territoire d'élection, sont, quelles que soient la nature et la portée géographique de leur mandat, à l'exception de M. Mancel, partie prenante dans la gestion du PNRVF. Et nous reviendrons sur cet aspect original de leur mission.

Jean-François Mancel incarne une problématique particulière au regard du Vexin français. En effet, élu de l'Oise – je l'ai rencontré à Beauvais – il connaît et analyse concrètement les difficultés qui ont historiquement entravé l'entrée de la partie du Vexin français dans le « Parc ». En dehors des enchevêtrements de territoires administratifs – l'Oise fait partie de la région Picardie –, il reste persuadé qu'une dimension humaine, au moment de la création du parc, a compromis l'unité. Le travail remarquable d'information, de persuasion, effectué en Val-d'Oise, dans lequel les AVF ont joué un rôle important en la personne, notamment, de J. Dupâquier, ne l'a pas été dans le même temps dans l'Oise. Le démarrage des dialogues et des négociations n'a pas été simultané dans les deux départements. La proposition d'adhésion au parc ayant été faite « après » dans l'Oise, les communes concernées, estimant avoir été reléguées au second rang, se sont présentées dans des dispositions peu favorables, et ont exprimé des craintes diverses : peur des normes, des demandes de financements, des circulaires, d'une réglementation tatillonne… Les limites purement administratives prennent quelquefois, même à présent, l'allure d'une fracture : le conseil général de l'Oise et la Région Picardie n'ont, par exemple, pas voulu participer au débat sur le Grand Paris. Or, le député estime qu'à l'instar du cas de la problématique de Serans, les communes riveraines devraient finir par aboutir à une démarche commune, voire unitaire. Certains dossiers, cependant, comme celui des éoliennes d'Élencourt, qui a abouti à l'abandon du projet par le préfet de la région Picardie, montrent que, si la difficulté existe, il n'est pas impossible pour autant de faire entendre notre voix qui, en l'occurrence, coïncidait avec celle, ferme, du maire de Compiègne.

Le Vexin-Oise : problématique délicate

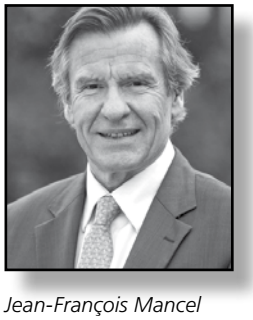

Jean-François Mancel

Philippe Houillon

Lui-même très attaché à titre personnel au patrimoine et à l'histoire du Vexin français – il est adhérent aux AVF – M. Mancel nous apporte son soutien auprès des instances nationales compétentes dans le dossier actuel du classement des buttes de Montjavoult – dont son épouse est originaire – et s'intéresse concrètement aux efforts faits à Delincourt pour mettre en valeur l'église, et aux travaux de recherche de M^me^ Dupâquier. Il rappelle cependant la compétence non négligeable des collectivités territoriales, tout particulièrement de la communauté de communes de Vexin-Thelle siégeant à Chaumont-en-Vexin, compétence qui nous désigne son président, M. Gérard Lemaitre, conseiller général et maire de Senots, comme un interlocuteur privilégié.

Pontoise, capitale du Vexin français

L'ancrage local des élus des collectivités territoriales apparaît effectivement, tant en raison de la proximité de l'exercice des mandats que par les prérogatives que ceux-ci concèdent à leurs titulaires, fait de ceux-ci des interlocuteurs naturels et obligatoires à la fois. Les lois de décentralisation et SRU (relative à la solidarité et au renouvellement urbain, votée dans sa première mouture le 13 décembre 2000) constituent le cadre législatif commun à l'intérieur duquel s'exercent les pouvoirs des élus territoriaux, et notamment ceux des conseillers généraux et des maires. La spécificité du territoire du Vexin français, avec la création du Parc Naturel Régional en 1995, confirmée en 2008, et ce jusqu'en 2019, fait que la législation – cadre est de fait enrichie par la charte dudit parc (révisée en 2003) à laquelle les communes sont adhérentes. La richesse patrimoniale du Vexin français fait que dans de nombreux secteurs « inscrits », ou « classés » l'arsenal législatif et réglementaire est renforcé, en respect de la loi du 2 mai 1930 toujours en vigueur.

Un parc obtenu de haute lutte

Bien que les problématiques de gestion ne soient pas les mêmes en secteur rural et en secteur urbain, dans les villes peuplées et dans les villages, il ressort chez les élus interrogés, quels que soient leurs engagements politiques, un sentiment très fort et partagé d'appartenance à un territoire dont la volonté de préservation et de mise en valeur est commune.

Jean Pïchery

La « capitale » du Vexin français est, chacun le sait, Pontoise. Et Philippe Houillon en maîtrise parfaitement la gestion à laquelle il participe depuis 1995, d'abord en tant que conseiller municipal, puis, depuis 2001 en tant que maire, son mandat de député (le cinquième !) « dans le milieu rural » lui permettant d'exprimer l'« amour » qu'il a pour le Vexin, et d'avoir des rapports suivis avec les agriculteurs, et notamment les « jeunes agriculteurs ». Il parle de la fidélité de ces électeurs ruraux, et partage, en tant que membre du Parc, les ambitions de ses dirigeants, ambitions et préoccupations qui rejoignent celles des AVF. Il a conduit la ville de Pontoise, dont la réhabilitation est encore en cours, en dépit des difficultés financières, au label de *Pays d'art et d'histoire*. Dossier élaboré en 2006, et « plaidé » par lui-même, autour de la notion de « partage du patrimoine » et de son « appropriation par la population » : dossier « gagné ». Label prestigieux obtenu pour une ville qui possède 37 % de logements sociaux et à laquelle l'intercommunalité, – comité d'agglomération avec Cergy –, si elle permet de mutualiser un certain nombre de problèmes, a tendance à « dissoudre le rapport de proximité » et à générer des tensions politiques.

Le statut de « ville porte » du Parc confère à Pontoise une importance particulière. Ce Parc, obtenu de haute lutte, maintenant présidé par Jean Pichery qui est aussi vice-président du conseil général du Val-d'Oise (et questeur) et qui, mandaté par le président, m'a reçu à ce titre dans les locaux du conseil général. Le conseil général a, selon lui, conscience des enjeux patrimoniaux et culturels (La Roche-Guyon et Auvers occupent légitimement et assez largement la commission culture), et les élus semblent avoir considérablement évolué dans la préoccupation de la préservation du bâti. C'est pourtant surtout en tant que président du Parc, et de maire de Cormeilles-en-Vexin (depuis 1971 !), qu'il m'a parlé. Autrefois chargé de l'urbanisme au Parc, il succède, ce qui n'est pas particulièrement facile, au président fondateur, Gérard Claudel. Jean Pichery exprime, en ce qui concerne les AVF une certaine nostalgie de ses rapports avec Jacques Dupâquier qu'il considérait comme ayant un *regard moderne en même temps qu'un regard d'historien* sur le Vexin. Il dit voir dans l'évolution de notre association un « regard plus passéiste » et une attitude moins réaliste, plus intransigeante. Selon lui, il faut savoir admettre des « taches » dans le paysage, les zones d'activité et les bâtiments agricoles étant nécessaires à l'« essor ». Il estime que celui-ci peut se faire par cercles concentriques, et qu'il est vain de rééditer des cœurs de village en périphérie. Il se dit partisan de « plus d'indulgence », en fonction des lieux, sur, notamment l'installation de panneaux solaires, et évoque à titre d'exemple la ZAC de Marines. Il affirme que le Parc « garde l'idée d'une étude de faisabilité » quant à l'implantation d'éoliennes. Lui-même, à Cormeilles, a autorisé dans la ZAC, une « maison passive » à l'aspect très moderne. Il considère

que de « conseilleurs », nous sommes devenus « censeurs » et qu'à partir de là, nous ne sommes plus « des amis » des communes avec lesquelles nous aurions perdu la « proximité ». Il nous reproche les actions à Santeuil et à Montjavoult (affaire Petitdidier) et nous conseille d'aller voir le lotissement de Bazancourt. Il estime qu'il faut « protéger les belles propriétés et les cœurs de villes », ce qu'il a fait à Cormeilles, mais préconise de ne pas avoir une « vision élitiste des habitants du Vexin ». Il reproche dans le même temps à la commission des sites d'être « trop fermée ». Dans la mesure où il constate aussi que les maires sont très attachés à leur village et à la ruralité, et se félicite de leur assiduité aux réunions du PNRVF, que les chartes paysagères des communes soient prises en charge financièrement par le Parc, je n'ai pu que l'inciter à dissiper ce malentendu, à renouer des liens équilibrés avec nous, à prendre connaissance de nos productions, le président du Parc ne pouvant ignorer l'association qui a été à l'origine de sa création, et qui, dans ses commissions, où elle est assidue, émet des avis motivés.

D'autant plus que les autres élus du ou au Parc entretiennent des relations constructives avec les AVF, plus ou moins étroites, mais toujours plus que courtoises.

Le premier vice-président, Jean-Pierre Bequet, conseiller général et maire d'Auvers sur Oise, qui assume de fortes responsabilités au PNRVF (il porte notamment le dossier de candidature au label de *Pays d'Art et d'Histoire*), et qui se félicite du consensus des votes au parc (décisions prises à l'unanimité), m'a reçu dans sa mairie… et a pris la décision de transformer la subvention qu'il versait aux AVF chaque année en (ré-) adhésion. Ce lieu n'est bien sûr pas neutre : il témoigne ici aussi de l'importance que donnent les élus à leur mandat de proximité, la mairie étant le lieu de l'exercice des responsabilités concrètes, le lieu décisionnel par excellence. J.-P. Bequet parle de sa ville joyau avec ferveur. Il y a de quoi ! Celle-ci est classée (seul quartier non concerné : le plateau) depuis 1993 en *Zone de protection du patrimoine architectural et paysager*, ce qui induit protection et cohérence dans l'évolution. 80 % des habitants sont concernés par ce classement, d'où une prise de conscience inévitable. Les bords de l'Oise sont sous un régime de protection maximale. La commune ayant adhéré à la charte Parc, tous les projets la concernant sont étudiés en étroite collaboration avec lui. Les projets foisonnent. Parmi eux, un écoquartier de 5 ha prévoyant 100 logements (dont deux tiers de logements sociaux), quelques entreprises, un hôtel, des circulations douces, soumis à l'avis simple de l'architecte des bâtiments de France, est prévu pour 2013. Souhaitant que la politique reste contraignante, le maire postule pour la création d'une *Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine*. Il prévoit aussi, en collaboration avec le PNRVF une aire de gens du voyage bien paysagée. Bref, gérer une ville comme Auvers, c'est plonger en permanence dans l'histoire, la culture et les mettre en lumière, les faire vivre. Le souci de préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager cohabitent avec celui de développement du tourisme, ressource essentielle de la ville, en dehors d'une entreprise de 90 salariés implantée sur son territoire. Le maire est intarissable sur ses réalisations ou ses projets, et fier de compter dans sa ville cent associations qui contribuent à lier la culture au territoire des administrés. Son appartenance politique ne le guide pas, affirme-t-il, dans cette gestion.

La chef de file de l'opposition municipale à Auvers, Claire Houbert, elle-même présidente d'association, adhérente aux AVF, qui m'a reçue chez elle, ne conteste pas le discours de défense du patrimoine de son maire, et admet un consensus sur l'objectif. Elle estime que le postulat – défendre la spécificité culturelle d'Auvers – est bon. Cependant, elle exprime son désaccord sur les moyens mis en œuvre et sur la menée d'un certain nombre de projets concrets. Elle trouve paradoxal que sous l'autorité d'un maire socialiste, la municipalité ne dispose que de 4 % de logements sociaux et craint que sous la pression de la loi SRU (du 13 décembre 2000, assouplie en 2006, puis durcie en 2012) « le réveil soit violent », et s'interroge sur le temps et les moyens de s'inscrire dans le cadre des exigences de ladite loi. Elle insiste sur la nécessité de préserver impérativement le paysage agricole, et notamment le Valhermeil, et sur l'importance de penser globalement un nouveau quartier, avec des commerces, alors qu'elle conteste le *Chopi* trop grand en plein centre-ville. Claire Houbert pense les associations comme des « experts » capables de proposer des solutions pertinentes aux questions locales.

Produits de la synthèse entre la déclinaison des impératifs légaux, la spécificité paysagère, patrimoniale, économique du lieu prise en compte dans le respect de la charte du Parc. Rares sont les élus aussi enracinés dans leur territoire que Guy Paris, maire de Sagy, conseiller général, et vice-président du Parc à ce titre, délégué à l'éducation et sensibilisation à l'environnement et au territoire, levier important de sensibilisation des

Jean-Pierre Bequet

Auvers, un concentré de culture à l'épreuve de la contemporanéité

Claire Houbert

Guy Paris

Au conseil général un Monsieur ruralité enraciné

générations futures aux problématiques de protection des patrimoines. Ayant vécu à la ferme de ses parents, il se définit comme le « Monsieur Ruralité » du conseil général où il est chargé de l'agriculture, et au Parc où il préside la commission agriculture et forêts, veillant au maintien d'activités comme l'élevage, qui garantissent la préservation du paysage. Né à Sagy, il est venu à la gestion de son territoire d'origine par intérêt profond pour celui-ci. Le bâti est une de ses passions. Avant d'être maire, il était le premier adjoint chargé de l'urbanisme, et il a souffert de n'avoir, à cette époque, disposé du pouvoir suffisant pour « empêcher le regrettable ». En tant que maire, il reste chargé de l'urbanisme. Très respectueux des exigences de l'architecture traditionnelle vexinoise, il s'adonne avec persévérance à un « travail de persuasion » auprès de ses administrés sur le sujet. Décisionnaire en matière de permis de construire, quand il le faut, il sait trancher au risque de mécontenter l'électeur potentiel… Mais il « donne l'exemple » : sa propre maison, en plein cœur de ville, est restaurée dans les règles de l'art. Son engagement personnel à faire vivre la mémoire de son village, évoqué dans une de nos précédentes revues, s'est traduit par la création du *Petit journal de Sagy*. Ses rapports privilégiés aux AVF se fondent sur la communauté des valeurs culturelles avancées. La lutte initiale de Jacques Dupâquier pour se préserver de l'extension de la ville nouvelle de Cergy a permis, après la création du parc, de passer à une vigilance au quotidien. Il souhaite qu'au PNRVF, l'intérêt général continue à prendre le pas sur les éventuels clivages politiques (le vote sur la question des éoliennes n'a pas été unitaire) comme c'est pour la quasi-totalité des questions évoquées.

Un partenariat privilégié

Cette transversalité de l'intérêt général, de l'intérêt pour le territoire, qui fait du parc un lieu de gestion et non de combat idéologique, est aussi saluée par Ghislaine Lapchin de Poulpiquet, maire de Vienne-en-Arthies et déléguée au parc où elle préside la commission « communication » et la commission « éducation ». M^{me} de Poulpiquet m'a reçue dans sa mairie, elle aussi. J'ai trouvé le plus grand intérêt à observer à quel point la gestion attentive d'une petite commune demandait aux élus un investissement de tous les instants. À Vienne, les lavoirs ont été rénovés, tout comme la chapelle avant d'être rendue au culte ; mais, pas de centre bourg, aucun commerce, pas même un café ; pas de patrimoine classé bien que le site soit « inscrit », faisant partie des « boucles de la Seine ». Nous ne sommes pas dans la situation d'Auvers… Pourtant, passionnée de bâti comme son collègue de Sagy, le maire ne cède à aucune coupable indulgence lorsqu'il s'agit de faire respecter les exigences du bâti vexinois : ici, pas de fenêtres en PVC, pas de panneaux solaires. Pourtant, ce n'est pas facile. À la différence de Pontoise ou d'Auvers, les administrés ne s'approprient pas toujours la culture locale et certains vivent en termes de contraintes le respect de celle-ci. Le maire, soutenu par l'intégralité du conseil municipal et des personnels, ne recule devant aucun effort pour communiquer sur le sujet : histoire du village rédigée par un écrivain public, fonds de photos anciennes et aériennes, organisation des journées du patrimoine… L'attention est tout aussi précise lorsqu'il s'agit de préserver le paysage de la vallée d'Arthies. En dépit d'un projet de relative densification de l'habitat dans le cadre du PLU, quatre fermes se partagent le territoire agricole de la commune, les rus sont préservés avec soin, un sentier du patrimoine est mis à disposition. La gestion des quatre moulins du début XX^{e} siècle par le syndicat intercommunal n'est pas un élément facilitateur. Ghislaine Lapchin de Poulpiquet entretient des « rapports excellents » avec les AVF qui constituent un « partenariat privilégié », et veille à ce que sa commune y soit adhérente.

Ghislaine Lapchin de Poulpiquet

L'écoute de ces élus représentatifs de la diversité des territoires que l'on peut rencontrer dans le Vexin français, qui se sont exprimés longuement – il n'a pas été possible de rendre compte de l'intégralité des informations foisonnantes qu'ils ont fournies -, qu'ils veulent bien m'en excuser, avec une évidente bonne grâce, montre l'intérêt passionné qu'ils accordent tous à leur territoire d'intervention. L'existence du PNRVF est manifestement fédératrice, et, s'il est nécessaire de renouer des relations sereines avec l'un d'entre eux afin d'en être bien compris, aucun ne remet en cause notre légitimité, bien au contraire. Certains parlent de « contre-pouvoir nécessaire », quasi tous de partenariat, puisque nous fondons nos actions et interventions sur les valeurs communes – même en ce qui concerne l'Oise – fondatrices du parc où nous sommes partie prenante par le biais des commissions. La composition de notre bureau et de notre conseil d'administration, aux compétences complémentaires, permet de soutenir ce souhait d'« expertise » des élus décisionnaires, et d'œuvrer pour la valorisation de richesses vexinoises.

Une forêt en Vexin

Texte et photos par Claude Rosset

Nous nous sommes retrouvés le matin du 21 octobre 2011 avec une vingtaine d'adhérents dans le « Bois du bouleau » ou « Bois de Paris » appartenant à M. Olivier Potin près d'Us sur la route de Marines.

M. Potin était accompagné :
- du technicien qui le conseille, M. François Quagneaux, de la coopérative forestière de l'Ouest
- de l'ingénieur M. Xavier Jenner, délégué pour l'Ile-de-France du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et de la technicienne du CRPF, Virginie Le Mesle

Était présent également Étienne de Magnitot, vice-président des AVF, vice président du CRPF d'Île de France et du Centre

Le but de la sortie était de parler de la forêt et de la sylviculture en général et de la gestion d'une forêt privée sur le terrain.

Les principaux thèmes abordés ont été :
- La gestion forestière (Plan Simple de Gestion,…) ;
- Les divers modes de régénération (naturelle ou artificielle) ;
- Le choix des essences forestières en fonction du sol ;
- Les coupes : pourquoi prélever peu dans certains cas, beaucoup dans d'autres cas ;
- La filière forestière, en bois-énergie et bois-construction.

Après une introduction d'Étienne de Magnitot, M. Xavier Jenner nous parle de la forêt privée en général (par opposition aux forêts domaniales et publiques) qui est largement majoritaire en France.

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) a pour mission d'instruire les documents de gestion forestière, en particulier les plans simples de gestion obligatoires pour les forêts de surface supérieure à 25 ha d'un seul tenant.

En Ile-de-France les forêts privées couvrent environ 187 000 ha pour plus de 100 000 propriétaires. 30 % de la surface concernent des parcelles de moins de 4 ha.

Le PNR du Vexin français couvre 65 000 ha dont le taux de boisement est de 18 % alors qu'il est de 23 % en Ile-de-France. 70 % de la forêt est privée.

Les feuillus (dont 2/3 de chêne) couvrent 93 % de la surface des forêts privées contre 7 % pour les résineux (dans les sols pauvres sur lesquels les feuillus ne peuvent donner des bois de qualité)

La filière bois fait vivre 400 000 personnes en France. Mais les bois de qualité (chêne et châtaignier) partent maintenant à l'étranger, où ils sont appréciés, pour transformation. Dans la région il ne reste qu'une scierie. Ne restent en France que les résineux pas chers et les bois de moyenne qualité.

Etienne de Magnitot

Le bois de construction représente le deuxième poste d'importation après le pétrole… mais des conteneurs entiers de chêne brut partent vers la Chine.

Le bois fait partie des rares matériaux entièrement naturels. Il est rapidement renouvelable et avec une gestion intelligente il est inépuisable et la forêt participe à la lutte contre l'effet de serre.

Le groupe au cours de la sortie forestière

Le bois est économe en énergie, il est un très bon isolant et est une source d'énergie avec de bonnes performances.

Le « Bois du bouleau » ou « Bois de Paris » d'une surface de 88 ha. est situé sur les communes d'Us, Frémécourt et Santeuil. Il est situé dans le PNR du Vexin français et classé en « espace boisé à conserver » au Plan d'occupation des sols. Il fait partie d'un ensemble boisé régi par un « Plan simple de Gestion » agréé pour la période de 2009 à 2024, suite à un premier document établi pour 1994-2008.

Le principal objectif sur ce bois est de produire des bois d'œuvre de qualité : feuillus nobles et précieux essentiellement et quelques peupliers et résineux. Les objectifs secondaires consistent à essayer de bien valoriser les produits d'éclaircie, de profiter des espaces non productifs pour une meilleure gestion cynégétique.

Nous avons cheminé dans ce bois pour en découvrir différents aspects car les six grands types de sols existants et les fortes variations topographiques, d'exposition et de nature de sols ont conduit à une grande diversité des essences et des peuplements. Nous avons pu découvrir par exemple des futaies feuillues, résineuses et mixtes ; des futaies irrégulières mélangées par bouquets ; des peupleraies ; des taillis simples ; des mélanges futaie-taillis ; des plantations de noyers hybrides en lignes alternées avec des frênes ; une plantation en pin laricio de Calabre diversifiée en cèdre de l'atlas, etc.

Merci à M^me^ V. Le Mesle et MM O. Potin, F. Quagneaux, X. Jenner, et E. de Magnitot, de nous avoir fait découvrir « de l'intérieur » ce monde de la forêt.

LIBRE OPINION,

Etre agriculteur en Vexin aujourd'hui et demain

par Grégoire de Meaux
Président des Jeunes Agriculteurs d'Île-de-France

Pour bien comprendre l'agriculture d'aujourd'hui, il faut anticiper les enjeux de demain. Personne ne peut prétendre connaître l'agriculture idéale du futur. Nous avons encore tant de choses à découvrir qu'il serait bien prétentieux de vouloir imposer une technique, sans tomber dans le dogmatisme.

Tout d'abord il est important de rappeler les enjeux mondiaux.

A l'horizon 2050 : 9 milliards d'habitants prévus sur terre. Pour nourrir cette population, nous devrons être en mesure de produire plus. La production devra croître de plus de 70% en quarante ans. Rien d'impossible, quand on fait un retour sur l'évolution des productions entre l'avant-guerre, l'après-guerre et aujourd'hui. Le défi est grand mais réalisable.

La nouvelle problématique demande de produire plus, mais aussi « mieux ». Ce qui rend le challenge plus ambitieux et encore plus complexe.

La prise en compte de ces besoins futurs est encore complexifiée par la question du foncier dédié à l'agriculture : ces terres agricoles considérées comme des réserves foncières à bâtir depuis toujours ! Ce chiffre, que tout le monde a entendu au moins une fois, parle de lui-même : l'équivalent en surfaces cultivables de la dimension d'un département disparaît tous les dix ans… Mark Twain a écrit : *achetez de la terre, il y a longtemps qu'on n'en fabrique plus*. Cette phrase est limpide. Cessons le gaspillage des terres agricoles, car la terre ne renaît jamais du béton (ou de la folie des hommes).

Donc voilà notre équation : produire plus, mieux, avec moins de surfaces. Tous les acteurs y travaillent intelligemment. Ne laissons pas les moralisateurs, les illuminés, les fanatiques, les gourous et autres "écolos de salons" s'emparer d'un problème qui les dépasse.

Laissons à la science et à la recherche ce qui leur appartient.

Je pense qu'il faut appliquer ce schéma à notre région. Le Vexin est un territoire agricole très hétérogène. On y observe de grands plateaux de limons, faciles à exploiter et des vallées et coteaux beaucoup plus délicats. Tous nous apportent les richesses de la nature et de l'agriculture. Tous ces paysages doivent être cultivés et exploités pour que le Vexin garde sa beauté. Bien que le Vexin soit intégré dans un PNR, et de ce fait protégé, le spectre "foncierivore" plane toujours. Le gâchis de foncier passe peut-être inaperçu quand il s'agit d'aménagement routier mais il n'en est pas moins important. A cela s'ajoutent des maires peu scrupuleux et avides de constructions inutiles (du moins pas indispensables)…

En tant que jeune agriculteur installé dans le Vexin, je regarde devant moi et ai bien l'intention de tout mettre en oeuvre pour répondre à ce défi.

Je profite également de l'opportunité qui m'est offerte par la revue des Amis du Vexin Français, pour mettre les choses au clair par rapport à la mode actuelle qui consiste à être contre l'agriculture conventionnelle. Certains prônent le tout "bio" pour sauver la planète et nourrir la population. C'est à mon sens une hérésie, doublée d'un égoïsme sans nom. Déjà, le terme "bio" veut, selon moi, dire tout et rien. L'agriculture conventionnelle est-elle en plastique ? Non, elle est bio également. Ce qui ne veut pas dire que je sois contre l'agriculture sans produits phytosanitaires, il faut répondre à cette niche de marché. Cette agriculture c'est entre 30 et 70% de production en moins. Ajoutez donc ce facteur à notre équation de départ et…bon courage ! Je ne suis pas en mesure d'affirmer ce qui est mieux pour nous, mais ces différents modes de production doivent rester des choix d'entreprises et ne doivent jamais se trouver imposés.

Il ne doit jamais y avoir "des agricultures » mais bien « des agriculteurs ». Même si les documentaires d'Arte ont l'air de montrer une agriculture sans produits phytosanitaires, miraculeuse et possible partout, dites-vous bien que c'est purement et simplement faux. Ce mode de production est inenvisageable dans nos vallées et coteaux bordés de bois et de haies source de salissure permanente

En bref, pour maintenir nos paysages du Vexin et notre agriculture, il est impératif que les agriculteurs, les professionnels du secteur et les scientifiques continuent de travailler ensemble. La science est importante, le bon sens agricole primordial et les efforts réunis dans une même direction décisifs. Le dogmatisme est à proscrire.

ASSOCIATIONS AMIES

Association des Amis de Delincourt

Un nouvel ouvrage bientôt édité : *Delincourt au fil des siècles*

par Paule Dupâquier

Paule Dupâquier, qui habite le village de Delincourt, a constaté que depuis la monographie très datée de l'abbé Baticle à la fin du XIX^e^ siècle, aucun ouvrage n'avait été consacré à cette commune, aucun auteur ne s'était penché sur son histoire.

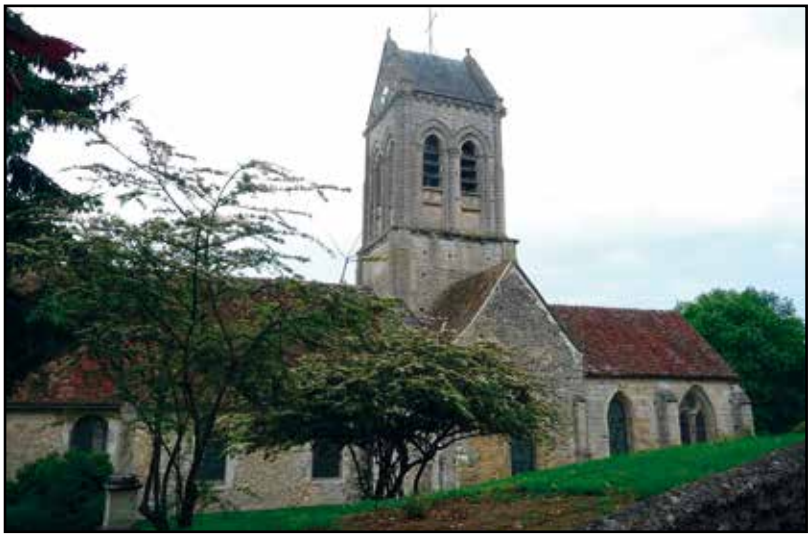

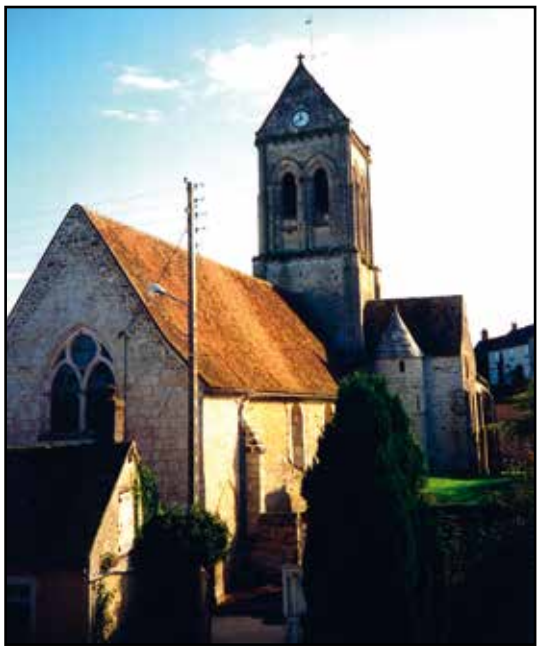

Eglise de Delincourt (Cl. Dubrez)

Paule Dupâquier, qui habite le village de Delincourt, a constaté que depuis la monographie très datée de l'abbé Baticle à la fin du XIX^e^ siècle, aucun ouvrage n'avait été consacré à cette commune, aucun auteur ne s'était penché sur son histoire.

Depuis une vingtaine d'années Paule Dupâquier a publié dans différents périodiques (ex. *Cahiers de la SHGBE*) une trentaine d'articles visant à compléter la monographie de 1891. Elle précise que ces articles sont le résultat d'importantes recherches dans les archives communales et départementales, et qu'elle a bénéficié des conseils de méthode de son époux Jacques Dupâquier, historien membre de l'Institut. La dispersion desdits articles dans des revues parfois épuisées rend impossible une consultation globale de ces travaux, c'est pourquoi l'association se propose de les réunir dans un volume unique.

L'association et l'auteur estiment que *l'identité communale, fondée sur un passé mieux connu et partagé ne pourra qu'en être fortifiée. Dans le Vexin français, proche de la région parisienne, le renouvellement de la population communale est important, et nombre d'habitants ignorent tout de leur cadre de vie.* Elles ajoutent : *Plus largement, ce volume apportera des connaissances à tous les érudits du Vexin et de l'Oise, l'histoire d'un village étant étroitement liée à celle de sa région*.

La publication de l'ouvrage donnera certainement lieu à une souscription dont nous vous informerons dès sa mise en place.

Associations amies
Amis du château d'Hénonville et GEMOB

par Marie-Claude Boulanger
(Clichés Cl. Rosset)

Le 14 septembre 2012, à la veille des Journées du patrimoine, invités par Les Amis du château d'Hénonville*, association adhérente aux AVF, Claude Rosset et moi-même avons assisté à l'inauguration des remarquables travaux de restauration réalisés à l'intérieur du château, qui procurent une légitime fierté aux membres de l'association qui n'ont pas, le discours très impliqué du président Éric Soret en témoignant, ménagé leur peine ni leur temps, de nombreux obstacles ayant dû être renversés. Cette étape des travaux, après celles des rénovations extérieures, concernait la restitution des décors originaux dans le vestibule, le salon et la salle à manger.*

la salle à manger restaurée

Ce rez-de-chaussée vivra grâce à des réceptions, des réunions, des expositions. De nombreux élus locaux assistaient à la cérémonie, dont M. Letellier, président de la communauté de communes des Sablons qui dans une courte allocution, insista sur l'aide financière apportée par ladite communauté en complément de celle de la mairie d'Hénonville et de la Fondation du Patrimoine, dont le représentant, M. Choppin de Genvry, exposa les valeurs et critères ayant présidé à la décision d'apporter une aide concrète au projet maintenant réalisé.

M. Choppin de Janvry (Fondation du Patrimoine), M. Soret (président de l'association invitante), pendant l'intervention de M^me^ Bonnet-Laborderie (GEMOB)

Dans les mêmes lieux, et en prévision des journées du patrimoine, le « Groupe Monuments et œuvres d'art de l'Oise et du Beauvaisis », dit GEMOB, au titre duquel notre trésorier-adjoint, Pierre Street était présent, exposait, et les visiteurs des journées du patrimoine s'en seront régalés, le résultat d'un travail de recherche remarquable sur les colombiers et les pigeonniers. M^me^ Bonnet-Laborderie, initiatrice de cette exposition pleine d'enseignements, nous révéla les secrets de ces constructions très spécifiques porteuses de symboles sociaux forts, au cours d'une intervention fort appréciée.

La rencontre des productions de ces deux associations complémentaires, la conjonction de leurs efforts, en ce lieu intéressant sauvé de la ruine, a constitué un gage de succès pour les journées phares qui ont suivi, et n'a certainement pas manqué d'éveiller chez les visiteurs comme chez les habitants du village et de ses environs, le goût pour l'histoire et le patrimoine de leur territoire, voire un sentiment d'attachement partagé à ceux-ci.

À droite : les abords immédiats du château.

Ci-dessous : Quelques panneaux de l'exposition sur les colombiers de l'Oise.

Site Internet

Notre webmestre, Alexandre Durante, se préoccupe de mettre en ligne le *Guide du Vexin*, réactualisé et illustré.

Les indications relatives à quarante villages (le tiers du guide entier) sont déjà à disposition sur le site. Notre ambition est que la totalité des villages soit mise en ligne pour la fin mars 2013

Gestion administrative

Fraîchement arrivé dans notre bureau, Patrick Chéreau nous permet, grâce à ses compétences en matière de technologies nouvelles, bureautiques et organisationnelles, de gérer avec fiabilité et visibilité les données relatives au fonctionnement de notre association..

Visite de la ferme Ferry à Haravilliers (Val-d'Oise)

Texte et photos par Claude Rosset

Dans le cadre de nos visites de fermes entamées depuis quelques années, nous nous sommes retrouvés à 24 adhérents, le 19 juin 2012 après-midi pour la visite d'une des dernières fermes du Val-d'Oise qui produise du lait, à Haravilliers, après les contraintes réglementaires et la mise aux normes en 2000.

Nous avons été accueillis par Alain Ferry et sa fille Pascale qui exploitent la ferme, sous la forme de GFA/EARL en polyculture et élevage.

En plus d'eux deux, le personnel est en moyenne de 2,5 personnes.

La ferme était seigneuriale. Elle a d'abord été louée à des nobles puis achetée par la famille d'Alain Ferry en 1893. Elle est dans sa famille depuis sept générations.

Le colombier

Nous avons pu entrer dans la salle basse du magnifique colombier du XVI^e^ siècle situé près de l'église et vestige d'une ancienne ferme seigneuriale qui existait encore sur le plan terrier du XVIII^e^ siècle mais qui est aujourd'hui entièrement détruite.

Dans cette salle basse un pilier central porte une voûte annulaire à huit chaînes de pierre.

La salle haute est accessible par une petite ouverture mais le plancher intermédiaire et les boulins n'existent plus.

La façade comporte une corniche, un bandeau et des encadrements de baie en pierres de taille

Les bâtiments de la ferme

Le corps de ferme est traditionnel avec une cour de forme carrée.

Le porche d'entrée occupe un côté.

Le bâtiment d'habitation de la ferme occupe le coté gauche. Il a été agrandi dans le temps en construisant une deuxième partie symétrique.

Le bâtiment du fond était occupé par l'étable et la salle de traite. Il a été transformé en 2007 pour accueillir 21 boxes pour chevaux.

Les bâtiments de ferme de la droite sont occupés maintenant par le local phytosanitaire et

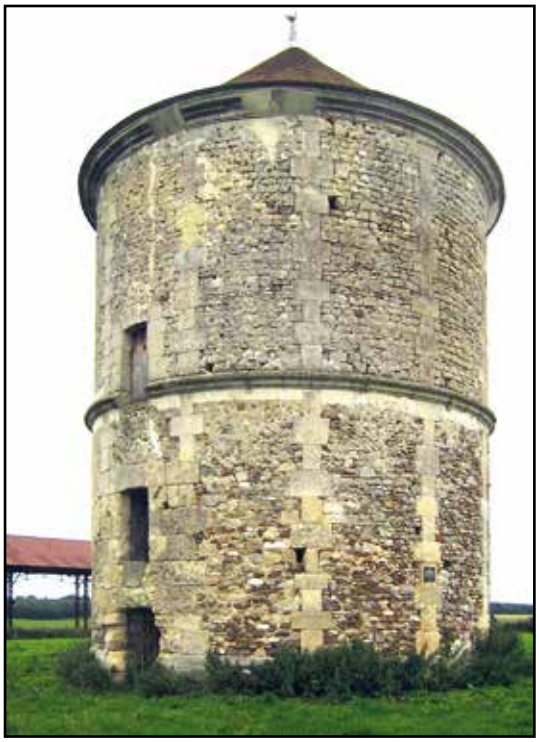

Ci-contre ;
Vue d'ensemble du colombier

Ci-dessous :
Salle basse du colombier

Pascale Ferry dans la cour de ferme intéresse les visiteurs
Dans l'étable
La traite des vaches

le hangar pour la moissonneuse qui a dû être modifié.

L'ancien hangar à vaches a été transformé en manège couvert pour les chevaux.

L'élevage

En arrière de la ferme un nouveau hangar a été construit en 2000 pour accueillir les vaches laitières. Il comprend principalement une étable sur caillebotis recueillant les déjections, une salle de traite informatisée pour 2 x 8 vaches à la fois traites par l'arrière, un local pour les veaux avec une alimentation libre, une pièce pour deux *tanks* à lait réfrigérés.

Au troupeau de la famille Ferry a été regroupé depuis 2006 celui de Luc Lefèvre, agriculteur dans le village voisin de Berville. Ensemble ils gèrent un troupeau d'environ 280 bovins dont 145 vaches laitières. 90 environ sont aux Ferry.

Leur quota de lait est d'environ 800 000 litres par an.

Les surfaces de pâture sont d'environ 25 ha, 20 pour les vaches laitières et les génisses, 5 pour les chevaux.

La polyculture

La polyculture est réalisée par rotation sur environ 96 ha

- Cultures d'hiver : blé tendre et orge,
- Cultures de printemps :
  Maïs pour ensilage (environ 45 ha) et grain ;
  Betterave (environ 43 ha) ;
  Luzerne et pois (environ 6 ha).

Perspectives

- Circuits courts pour le lait, vente de lait cru, voire avec transformation.
- Méthanisation avec les lisiers et effluents d'élevage récupérés et additionnés avec environ un tiers de co-substrat, tel que les périmés et invendus de supermarché (mais problème de tri car les emballages devraient être supprimés hors du magasin). Un autre problème est l'utilisation efficace du méthane produit. L'utilisation sous la forme de gaz n'est pas adaptée car les conduites actuelles sont trop éloignées et sous forme d'électricité ou de chaleur il faut trouver un débouché (par exemple le chauffage de l'école, séchage du foin).
- Traite robotisée

Visite du collège Roland-Vasseur de Vigny

Yves Périllon

par Yves Périllon

Nous avions — Marie-Claude. Boulanger s'est chargée de la mise en œuvre de cette sortie « éducative » — sollicité M^me^ Nicolas, Principal du collège Roland-Vasseur de Vigny, afin qu'elle nous permette une visite commentée du collège placé sous son autorité, celui-ci présentant la particularité, à la fois prestigieuse… et mystérieuse pour certains, de bénéficier du label « HQE. » Elle nous a consacrés, avec les architectes concepteurs de l'établissement, son mercredi après-midi du 11 avril 2012. Qu'ils en soient à nouveau remerciés. Nous avons donc visité le collège en absence des élèves, mais très agréablement et longuement. La confrontation de la volonté architecturale et de l'expérience du vécu quotidien, tant en termes de vie scolaire, de gestion de l'espace, et de gestion financière, nous a fort intéressés.

Le collège Roland-Vasseur a été bâti au Bord'Haut de Vigny et en limite des champs, à côté de silos et d'une l'usine agro-industrielle imposante très perceptible dans le paysage du plateau vexinois; désolant Bord'Haut perturbé par des implantations industrielles hétéroclites, dont le rouge très vif d'une toiture de bâtiment construit il y a plusieurs dizaines d'années pour une société vendant des extincteurs nous semble le comble…

Inauguré le 2 février 2005, le collège est un des plus importants du Val-d'Oise (600 élèves), ce qui ne l'a pas empêché d'être conçu dans le respect le plus strict des prescriptions de développement durable, sous haute qualité environnementale, même avec ses grandes baies et ses vastes espaces collectifs couverts — on ne parle plus de « couloirs » comme autrefois: les salles ouvrent sur des véritables rues intérieures évoquant les circulations de navires rêvés.

Le collège présente des façades relativement basses et bien composées, avec le plus possible de pare-soleil en bois, et des menuiseries en aluminium, le tout de belle venue. Roland Vasseur, bien sûr, eût sans doute préféré des matériaux du pays, un bel enduit de plâtre/chaux et des toitures en tuiles plates à 45°… Mais ces exigences, qui sont les nôtres pour le bâti commun, sont impossibles à tenir pour de

Ci-dessous;
Le groupe attendu par les architectes sous le pare-soleil bois.

La salle à manger, avec vue
(clichés C. Rosset)

Ci-dessus :
- Vue sur le Vexin depuis la salle informatique
- Allée intérieure vue du premier étage
- Fin de visite (de g. à dr.assis: Pierre Street, Régis Déroudille; debout face et profil: M.-C.Boulanger, F. Marchon, J. Nicolas)

A Gauche:
- La cour de récréation
- Le plateau d'évolution
(clichés C. Rosset)

si grandes surfaces, à moins de réduire les prestations fonctionnelles, ce qui est incompatible avec les normes imposées pour les constructions des établissements scolaires de l'Éducation nationale.

On est contraint de faire le moins mal possible avec les matériaux et les programmes modernes. C'est ce qu'ont réussi les architectes, Thierry Parinaud de *Studio 4*, aidé de Patrick Terrier d'*Atrium 95*, qui ont mené pour le conseil général – qui détient, en application de la loi de décentralisation, compétence en matière de construction des collèges – ce chantier expérimental qui est revenu à 11,6 millions d'euros pour un bâtiment de 6000 m^2 au sol, avec cours, parkings, terrains de sport et autres espaces joints.

Le *réaménagement paysager* du site (c'est mieux qu'un brutal *aménagement paysager* !) a consisté à utiliser au mieux la végétation existante, à intervenir avec simplicité sur les abords du parking, à bâtir des tonnelles qui se couvriront de grimpantes, à réaliser des fossés avec plantes semi-aquatiques… Tous principes prônés par le Parc naturel du Vexin français et par les Amis du Vexin Français, évidemment.

Nous avons simplement souhaité que le dégagement autour du collège reste libre de toute autre construction, permettant le maintien des vues.

Nous sommes sortis de la visite en faisant part de notre satisfaction.

Journée du 2 juin 2012 au château de La roche-Guyon

par Marie-Claude Boulanger

Afin d'expérimenter les « rencontres insolites » évoquées dans notre numéro 67, et de poursuivre sur leur terrain les « fantômes attendus », nous avons invité nos adhérents à vivre une journée « au pays des seigneurs de la Roche ». Ce sera le 2 juin de l'année qui touche maintenant à sa fin.

Nous nous sommes retrouvés à plus de quarante, accueillis dans le bâtiment des grandes et très belles écuries par un mot chaleureux d'Yves Chevallier qui, même une tasse de café à la main, demeure intarissable à propos du lieu qu'il anime et qui l'habite avec passion. Répartis, au vu de notre nombre, en deux groupes chacun mené par une guide remarquable pour une organisation « croisée » du temps et de l'espace, nous avons tous eu le privilège d'une promenade poétique, historique, botanique… humoristique, du fameux jardin anglais voulu par la duchesse d'Enville. Nous avons tous ressenti avec émotion les volontés d'innovation, scientifique, technique, sociale, traversées de tristes périodes d'abandon ou d'altération, qui ont successivement présidé à la création puis à la renaissance de ce lieu harmonieux qu'est le verger, duquel la vue sur le château est étonnamment apaisante. Un endroit où la nature domestiquée se réconcilie avec elle-même et avec l'his-

Le château depuis le portail des écuries. Cl. J.-P. Barlier

(En haut, à gauche) Un groupe dans le jardin anglais attentif aux explications de la guide. Cl. G. Misrahi

(En bas à gauche) Les petits salons de conversation dans le jardin anglais. Cl. G. Misrahi

(En haut) Le potager vu du château Cl. G.Misrahi (Ci-dessus) le verger potager. Cl. G. Misrahi

toire. Nous avons tous eu, justement, rendez-vous avec elle, l'Histoire. Nous avons suivi l'évolution des bâtiments au cours des temps et en fonction de la volonté et de la personnalité des occupants. Nous avons, la tête un peu étourdie, vu défiler onze siècles de la vie du site, étroitement liée à la destinée du pays tout entier, depuis la résistance organisée face aux envahisseurs normands jusqu'à l'occupation par Rommel, en passant par le capital témoignage laissé par la si éclairée Marie-Louise Nicole de La Rochefoucauld, duchesse d'Enville. Cette histoire, médiévale, classique, moderne, contemporaine, est, et là réside « l'insolite », confrontée, tout au long de la visite, à la présence

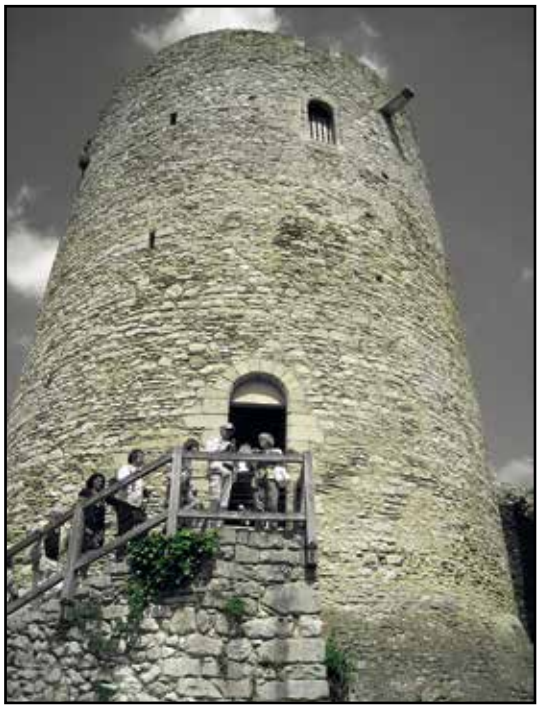

de l'art contemporain, je devrais dire « des » arts : les masques installés dans les boulins du pigeonnier, le « peintre » archéologue de Jean Le Gac dans la salle de billard, les roues métalliques de Deleuze qui cohabitent avec

les tapisseries d'Esther, les boules de céramique de Jean-Luc Parent… jusqu'au fabuleux chronoscaphe laissé là par Mortimer, piège diabolique remisé dans un commun qu'il a bien fallu ouvrir aux enfants curieux. On ne raconte pas les si fabuleuses aventures d'une journée entière en une page… Journée

(A droite en haut) La tour. Cl. J.-P.Barlier (A gauche en bas) descente dans le ventre du château. Cl.G. Misrahi

(À gauche) Groupe attentif aux commentaires de la guide dans ce salon XVIII^e siècle. Cl. G. Misrahi
(À droite) La chapelle : plaque funéraire en hommage à la Duchesse d'Enville. Cl. G. Misrahi

(À gauche) Groupe dans le pigeonnier aux boulins occupés par des crânes. Cl. G. Misrahi

(Ci-contre) La machine à remonter le temps. Cl. G. Misrahi

(Ci-dessous) Pause de demi-journée : l'apéritif dans une salle des écuries. Les tables pour le déjeuner sont dressées dans la grande salle adjacente. Cl. G. Misrahi

ensoleillée, très agréablement entrecoupée d'une pause conviviale qui a permis, outre le « croisement » des groupes, de partager y compris avec nos guides et leur Directeur, un déjeuner magnifiquement organisé dans les anciennes écuries par les personnels du château. Bref, une réussite placée sous le signe du plaisir partagé. Que ces quelques lignes puissent ranimer celui-ci chez ceux qui l'ont vécu, donner envie à ceux qui n'ont pu nous accompagner de s'aventurer sur ces lieux prestigieux, et exprimer nos remerciements à notre hôte et à ses personnels.

N.B. De nombreuses photos, souvenirs de cette journée sont diffusées sur notre page facebook

« Un rêve de lumières » exposition au Château de La Roche-Guyon

par Yves Chevallier

L'exposition « Un rêve de Lumières » au château de La Roche-Guyon s'organise autour du prêt par la Bibliothèque nationale de France des globes terrestre et céleste de l'abbé Jean Antoine Nollet (1700-1770), créateur de nombreux instruments scientifiques et célèbre vulgarisateur du XVIIIe siècle. Ces deux globes ont été conçus et réalisés à la demande de la famille de La Rochefoucauld, passionnée par les sciences qui les installa dans son château de La Roche-Guyon jusqu'à la fin des années quatre-vingt où ils furent vendus. Le retour temporaire dans leur lieu de provenance originel de ces globes acquis par la BNF donne l'occasion à l'Établissement de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon de proposer au public une exposition présentant certains instruments scientifiques de l'abbé physicien et d'établir un lien entre les deux époques en exposant des artistes contemporains dont le travail à partie liée avec la Science de présenter certaines de leurs oeuvres dans les salles du château.

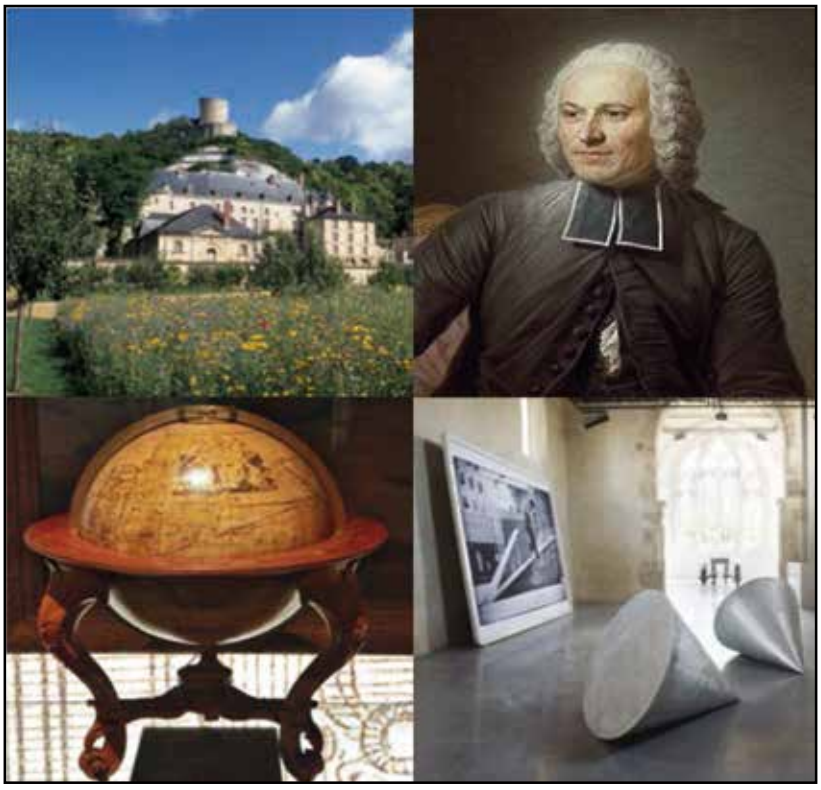

L'exposition « Un rêve de lumières»sera constitué de deux pôles :

- Le premier bien sûr autour de l'abbé Jean-Antoine Nollet (1700-1770), de ses globes et de divers instruments conçus et fabriqués par lui dans le domaine de la physique.

- Le second pôle, en contrepoint et à trois siècles de distance sera constitué d'une autre sorte d'inventeurs tout aussi nécessaires, les artistes

Curiositas, curiosity… ce regard porté sur les sciences, création permanente mais aussi objet du patrimoine, sur la création artistique de notre temps, contribuera à faire de notre établissement le château citoyen d'aujourd'hui qu'il ambitionne d'être

Classement des buttes de Montjavoult et de La Molière

Historique de l'action

par Philippe Muffang

Le projet de classement des buttes du Vexin français de l'Oise, lancé par Jacques Dupâquier en 2003, reste une préoccupation de premier plan.

Deux buttes situées dans la partie du Vexin français rattachée au département de l'Oise en 1790 au détriment de la Seine-et-Oise, sont l'objet de ce projet. L'une, la plus élevée (213 m) est la butte de la Molière de Serans qui s'étend sur les quatre communes de Hadancourt-le-Haut-Clocher, Serans, Montagny-en-Vexin et Montjavoult; la seconde est la butte de Montjavoult, très légèrement inférieure (207 m) mais couronnée par un village dominé par une église des XII[e] siècle et XIII[e] siècle, classée monument historique, et décrite par Auguste Rodin comme « l'Acropole du Vexin ». La butte de Montjavoult s'étend sur Montjavoult, Parnes, Vaudancourt et Boury-en-Vexin.

Au cours de l'assemblée annuelle de la petite association des « Amis de la Molière » à l'automne 2003, Jacques Dupâquier, invité d'honneur, prit la parole et nous « enjoignit » de nous atteler au classement de ces deux buttes: « les Amis du Vexin français ont obtenu en 1992 le classement des buttes de Rosne dans le Vexin français, Val-d'Oise puis dans le Vexin français, Oise.

Et bien il faut maintenant compléter cette protection du Vexin français dans son ensemble par le classement des deux buttes de la Molière et de Montjavoult.

Dans la foulée, le président Dupâquier adressait en décembre 2003 à la Direction régionale de l'environnement de Picardie une lettre en ce sens au nom de l'association des Amis du Vexin Français. Quelques jours plus tard, les « Amis de la Molière » et le Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise (ROSO) se joignaient à la requête des Amis du Vexin Français.

Au cours des années 2004 et suivantes jusqu'en 2009, les Amis du Vexin français et les Amis de la Molière ont régulièrement relancé les chargés de mission responsables du projet à la DIREN.

Enfin, première satisfaction, le 14 mai 2009, la commission des sites de l'Oise approuve le projet à l'unanimité.

Montjavoult (Cl. Y. Périllon)

Le 7 juillet 2011, le ministère de l'environnement, devant l'afflux des demandes de classement des sites pittoresques dans toute la France demande un « filtrage » des sites: les préfets ont ordre de ne retenir que deux sites par département. Pour l'Oise, le classement des buttes du Vexin français est retenu.

Le 20 octobre 2011, la commission des sites de l'Oise confirme à l'unanimité et pour la seconde fois son accord pour le classement.

Parnes depuis les Gobelins (Cl. Y. Périllon)

Le samedi 22 octobre 2011, le préfet de l'Oise se déplace personnellement pour une visite approfondie des deux buttes du Vexin français dans l'Oise.

Le samedi 14 janvier 2012, Frédéric Bince, en charge du projet à la Direction régionale de l'aménagement et du logement (ancienne DIREN) de Picardie vient rencontrer en mairie de Montjavoult les maires des sept communes concernées par le projet.

En mars 2012, un bureau d'études est désigné par la DREAL, et commence ses travaux et ses visites sur le site dès avril-mai.

Cependant, la DREAL de Picardie informe par écrit les Amis du Vexin français qu'elle ne dispose pas de crédits pour financer l'étude préalable confiée au bureau d'études, et que si l'association souhaite voir l'étude préalable débuter sans tarder, il lui faudra la financer. Le coût de l'opération est de l'ordre de 15000 à 20000 euros.

C'est très lourd pour le budget de l'association ! Les Amis du Vexin français ont pourtant décidé de prendre le risque, après l'accord et la garantie du soutien de la Fondation du patrimoine de mettre en œuvre le projet, et ont lancé, lors de leur assemblée générale du 31 mars 2012 à Villarceaux, une souscription auprès de leurs adhérents. Souscription qui a pris un bon départ, et qui est toujours en cours.

Classement des buttes de Montjavoult et de La Molière

Étude d'opportunité de classement au titre des sites des buttes de Montjavoult et de La Molière, et de leurs abords

par Yves Périllon

Lors de l'assemblée générale du 31 mars 2012 à la bergerie de Villarceaux, le conseil d'administration des Amis du Vexin français a présenté le site des buttes de Montjavoult et de la Molière de Serans comme digne d'être classé, au même titre que les buttes de Rosnes, la vallée de l'Epte, le territoire d'Epiais-Rhus ou le parc du château de Jambville, entre autres sites déjà classés du Vexin dans le Val d'Oise, les Yvelines ou l'Oise.

Lors de l'assemblée générale du 31 mars 2012 à la bergerie de Villarceaux, le conseil d'administration des Amis du Vexin français a présenté le site des buttes de Montjavoult et de la Molière de Serans comme digne d'être classé, au même titre que les buttes de Rosnes, la vallée de l'Epte, le territoire d'Épiais-Rhus ou le parc du château de Jambville, entre autres sites déjà classés du Vexin dans le Val-d'Oise, les Yvelines ou l'Oise.

Est digne d'être classé un site présentant un intérêt artistique (Giverny), ou historique (La Roche-Guyon), ou scientifique (Vigny), ou légendaire (Brocéliande en Bretagne), ou pittoresque enfin, quasiment paysager, motif qui a justifié ces derniers temps le classement de la plupart des sites franciliens.

Le classement doit suivre une procédure longue et de plus en plus délicate à mener puisqu'elle nécessite une décision d'engagement (pour nous ce fut l'inscription des buttes sur une liste régionale entérinée par le ministre en charge des sites), puis une étude d'opportunité proposant des périmètres justifiés pris en compte par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, une enquête administrative ou publique (la nuance est importante, la durée en est significativement allongée), un nouveau passage en CDNPS, puis un décret en Conseil d'État. Le consensus avec les élus et la population locale n'est pas nécessaire mais souhaitable. On a vu classer des sites malgré des avis contraires puisque l'intérêt public avait prévalu, mais tout va mieux lorsque les oppositions

sont peu nombreuses. En général il s'agit essentiellement du désaccord des propriétaires fonciers qui voient compromis leur rêve de retraite dorée dans une île paradisiaque, et des réticences d'agriculteurs qui se sentent victimes d'une contrainte supplémentaire.

Les buttes du Vexin de l'Oise présentent des atouts incontestables déjà mis en avant par Jacques Dupâquier en 2003, qui amplifiait les demandes anciennes des Amis du Vexin français reprises depuis plusieurs années avec conviction et ténacité par notre vice-président Philippe Muffang. Il s'agit de deux buttes reliques constituant des points élevés, visibles depuis la Tour Eiffel, et réciproquement : 212 m pour la Molière, 207 m pour le village de Montjavoult, ce qui en fait le village le plus haut du Vexin, voire du bassin parisien ! Les abords sont composés de grande agriculture et de boisements avec villages et hameaux heureusement disposés, constituant un paysage rural de très grande qualité à proximité de l'agglomération parisienne.

L'étude d'opportunité ne se fera pas toute seule : il s'agit de bien mettre en avant les atouts du secteur, de convaincre de l'intérêt du site, d'avancer les arguments en faveur d'une protection valorisante mais contraignante, de préparer les phases suivantes de la procédure. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie, responsable de la démarche jusqu'au décret, a réuni le 14 janvier les principaux intervenants de l'aventure que sont les élus des communes concernées : Boury-en-Vexin, Hadancourt-le-Haut-Clocher, Montagny-en-Vexin, Montjavoult, Parnes, Serans et Vaudancourt, et les représentants des associations dont bien évidemment les Amis du Vexin français. La DREAL a signalé qu'elle ne pouvait pas assumer elle-même la réalisation de l'étude d'opportunité, mais qu'un regroupement d'associations pouvait s'en charger… comme les AVF. L'idée a été acceptée, et nous voici partis pour cette aventure nouvelle pour nous ; toutefois rappelons que l'inscription au titre des sites de la corne nord-est du Vexin avait été menée par la DIREN d'Ile-de-

Montjavoult (Cl. Y. Périllon)

Montjavoult (Cl. Y. Périllon)

France sur la base d'une étude solide montée par l'Association de sauvegarde de la vallée du Sausseron, sans problème majeur. Mais un classement constitue un tout autre enjeu qu'une inscription !

Philippe Muffang a battu landes et forêts pour convaincre de son idée et réunir les fonds nécessaires. Beaucoup de membres ont répondu à son appel, nous avons presque le budget pour engager l'étude confiée aux bureaux d'études PAKT et Ameter paysage qui ont déjà à leur actif des études du même ordre. Pour apporter mon expérience des sites protégés, je me suis mis à la disposition bénévole de la jeune équipe, bien que les méthodes et les procédures aient un peu évolué depuis dix ans.

Nous avons commencé à débrouiller les données disponibles et à effectuer des reconnaissances de terrain avec prise de photos systématique, ce qui ne nous a pas empêchés de prendre notre plaisir dans un paysage d'exceptionnelle qualité ; mais quel regret est le nôtre de voir certains secteurs mis à mal par des pavillons sans grâce, des boisements grignotés, des équipements mal conçus !

Il nous faut prendre en compte l'évolution de l'agriculture, avec l'usage des engins modernes et des cultures nouvelles, l'évolution de la mobilité physique et communicante de notre société (nous sommes de plus en plus, jusqu'à l'excès, à l'ère de l'*Homo mobilis*, si je puis me permettre ce néologisme).sLa prochaine étape sera de proposer des délimitations du site à classer avec justifications sérieuses, afin de faciliter le choix du ministre en charge des sites. On n'inclura pas les parties urbanisées des villages et hameaux, ainsi que les secteurs dont l'urbanisation a été prévue et décidée dans les plans d'urbanisme. Inutile en effet de trop compliquer les projets de construction. Ceux-ci resteront tout de même couverts par le site inscrit du Vexin français, toujours sous l'œil vigilant de l'architecte des bâtiments de France.

Nous avons le souci et le devoir de nous informer auprès des principaux acteurs du paysage, ce qui nécessite de prendre beaucoup de rendez-vous et d'être à l'écoute de tout ce qui a fait l'histoire, la géographie et la géologie, l'hydrologie et la nature, l'agriculture, la sylviculture et les autres activités, l'urbanisme et les faits sociaux. Synthétiquement, nous devons discerner ce qui fera l'avenir d'un paysage merveilleux dans le Vexin du sud-ouest de l'Oise, celui des buttes de Montjavoult et de la Molière, et proposer des actions pour protéger ce qui est irremplaçable, pour prendre des mesures en vue d'éviter les interventions irrattrapables, et enfin pour améliorer les erreurs dont nous avons hérité.

La tâche des bureaux d'études travaillant pour le compte des Amis du Vexin français et de l'administration en charge des sites n'est pas évidente, nous sommes tous concernés. Merci à ceux qui s'y impliquent

Montjavoult : affaire Petitdidier

Alors que nous agissons, avec votre soutien, pour le classement des buttes de la Molière et de Serans, le jugement de l'affaire Petitdidier prend toute son importance et montre quel enjeu ce classement représente pour la préservation du patrimoine paysager du Vexin Oise.

Ce jugement, rendu le 8 juin 2012 par le tribunal correctionnel de Beauvais, déclare recevable la constitution de partie civile de notre association, mais a considéré que les travaux litigieux ne relevaient pas de ceux qui nécessitaient une autorisation administrative compte tenu de leur nature. Il est noté que « la commune de Montjavoult ne faisait pas l'objet d'un classement au moment des faits » et que « le terrain de M. Petitdidier ne peut être considéré comme sauvegardé en raison d'une visibilité depuis l'église de Montjavoult, monument classé ». Il ressort en effet « de l'avis émis le 28 décembre 2007 par le directeur adjoint de la DDE qu'il n'y a aucune co-visibilité entre le site concerné et le village de Montjavoult ».

Compte tenu de ces éléments, nous avons décidé de ne pas nous pourvoir en appel.

ASSOCIATION DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS

www.lesamisduvexinfrancais.fr

Siège social : Maison du Parc Naturel Régional – 95450 Théméricourt

Adresse mail : lesamisduvexin@gmail.com

Depuis sa création, en 1967, au moment où la ville nouvelle de Cergy Pontoise voyait le jour, l'association des Amis du Vexin français travaille avec vigilance et détermination à la préservation du patrimoine bâti et paysager vexinois qu'elle s'emploie à faire connaître, à la qualité de son aménagement, et à la protection de son environnement (compétence à ce titre reconnue par le ministère de l'Environnement par agrément du 15 mai 1979 au titre des trois départements de l'Oise, Val-d'Oise et Yvelines).

Elle entretient des rapports forts et constructifs avec les autorités administratives du Vexin, ainsi qu'avec ses élus, et fait entendre sa voix dans les nombreuses instances où la reconnaissance de sa légitimité lui permet de siéger. Elle a été et est un acteur important, un interlocuteur écouté, infléchissant l'issue de nombreux dossiers (classement de sites, régulation de l'urbanisme, lutte contre les pollutions). Sa relation étroite au PNR, notamment, lui permet de faire valoir les valeurs de respect du patrimoine dans toute décision d'extension urbaine ou d'aménagement nécessaire.

Elle a compétence, lorsqu'elle l'estime utile, d'ester en justice pour défendre les valeurs qui fondent son existence.

Elle a une activité culturelle propre, éditant des ouvrages de qualité relatifs à son objet.

Elle a adapté ses statuts aux exigences de réactivité indispensables à l'efficacité, visant une souplesse accrue de fonctionnement (allégement du nombre des membres des instances de gestion – conseil d'administration, notamment – et création de nombreux groupes de travail opérationnels).

Soucieuse de la communication avec ses adhérents, elle leur adresse un bulletin semestriel, informatif et appelant le lecteur au débat et à la réflexion.

L'association, si elle a permis à de nombreux dossiers de se conclure favorablement, doit rester vigilante et forte, et cette force ne peut venir que de la détermination et de l'engagement de ses adhérents. Plus ils sont nombreux, plus notre poids est évident. L'adhésion, marque concrète indispensable de l'« association » à la démarche des AVF, est ce qui conditionne son fonctionnement.

BULLETIN D'ADHESION 2013

A envoyer daté avec votre chèque (à l'ordre des Amis du Vexin Français) à

Régis Deroudille , trésorier, 3, rue Rataud - 75005 Paris

Nom, prénom : .....

Profession ou fonction :.....

Adresse : .....

.....

Adresse électronique :.....

Téléphone : .....

☐ Nouvelle adhésion ☐ Renouvellement

☐ Individuel : 35 € ☐ Couple : 40 € ☐ Jeune (moins de 30 ans) : 15 €

☐ Collectivité/ Association : 50 € ☐ Don de soutien

Pour adhésion couplée avec l'association de la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron :

☐ Collectivités/Associations : 60 € ☐ Individuel : 50 € ☐ Couple : 55 €

Date : ..... Signature :